



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



COVID-19
RIPOSTE



Evaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19



Aout 2020



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



Evaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19

Table des matières

RESUME	10
INTRODUCTION	16
1.1. Contexte General	16
1.2. Buts et Méthodologie de l'évaluation	18
2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET CANAUX DE TRANSMISSION DES IMPACTS	19
2.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE AVANT LA COVID-19	19
2.2. Evolution de la pandémie COVID19 au Congo	20
2.3. Les canaux de transmission	25
2.3.1. Potentiels canaux de transmission de la pandémie en Afrique subsaharienne.	25
2.3.2. Canaux potentiels de transmission des impacts de la pandémie au Congo	25
2.4. Piliers du cadre socio-économique des Nations Unies et objectifs de l'étude	27
3. LES IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE LA COVID-19	31
3.1. Les effets macroéconomiques	31
3.1.1. Croissance, inflation	31
3.1.2. Finances Publiques (revenus, déficits et compositions des dépenses)	33
3.1.3. Effets sur les banques, la monnaie et le crédit	35
3.1.4. Balance des paiements (commerce des biens et services, IDE, transfert des fonds du Diaspora, APD, dette)	38
3.1.4.1. De la balance des paiements	38
3.1.4.2. De l'investissement direct étranger :	39
3.1.4.3. De l'aide publique au développement	40
3.1.4.4. De la dette	40
3.2. Les impacts sur les secteurs économiques	41
3.2.1. Entreprises et emplois	41
3.2.2. Commerces et services	44
3.2.3. Agriculture et foresterie	47
3.2.3.1. Le secteur agricole	47
3.2.3.2. Le secteur des forêts et de l'environnement	50
3.2.4. Hydrocarbures et mines	51
3.2.5. Autres secteurs (BTP, Industrie manufacturière et électricité) Gouvernance, paix et sécurité	52
3.2.5.1. Bâtiments et travaux publics	52
3.2.5.2. Industries manufacturières	53
3.2.5.3. Energie électrique	54
3.3. Les impacts sur les secteurs sociaux	54
3.3.1. Santé	54
3.3.2. Education	55
3.3.3. Eau et Assainissement	56

3.4. Les effets sur les conditions de vie des ménages	57
3.4.1. Revenus, emploi et secteur informel	57
3.4.1.1. Effets sur les revenus des ménages	57
3.4.1.2. Effets sur l'emploi du secteur formel	60
3.4.1.3. Effets sur le secteur informel	63
3.4.2. Sécurité alimentaire et agro-industrie	68
3.4.2.1. La sécurité alimentaire	68
3.4.2.2. Le secteur de l'Agro-industrie	70
3.4.3. Genre et groupes vulnérables	72
3.4.4. Pauvreté, vulnérabilité et inégalités	77
3.4.4.1. Pauvreté et vulnérabilité	77
3.4.4.2. Projet Lisungi-Système de filets sociaux : une réponse institutionnelle à la pauvreté des ménages.	78
3.4.4.3. Inégalités : des risques accrus d'aggravation	79
3.5. Les défis et besoins de redressement	81
3.5.1. Les défis	81
3.5.1.1. Défis immédiats	81
3.5.1.2. A court et moyen terme	81
3.5.1.3. A Moyen – long terme	81
3.5.2. La gouvernance, au cœur des défis	82
3.5.3. Les risques et opportunités	83
3.5.3.1. Les risques de vulnérabilité	83
3.5.3.2. Les opportunités	84
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE	88

Liste des tableaux

Tableau 1: : Evolution des cas positifs dans les départements les plus affectés entre le 5 juillet et le 9 août 2020	20
Tableau 2: Evolution des IDE au Congo.....	39
Tableau 3: : Situation des entreprises formelles en avril 2020.....	42
Tableau 4: Tableau 4 : Situation des entreprises du secteur formel en avril 2020.....	42
Tableau 5 Prix à Brazzaville au 1er trimestre 2020	46
Tableau 6 : Etat des cotisations sociales des travailleurs du secteur privé.....	63
Tableau 7 Répartition des unités économiques visitées, par tranches de leurs chiffres d'affaire	66
Tableau 8 : Impact des mesures d'accompagnement sur les unités économiques	68
Tableau 9: Répartition des vendeuses des marchés Total et Ouenzé selon les revenus journaliers par tranche (En %)	74
Tableau 10 Revenus mensuels des artisanes avant et après le confinement.....	75

Liste des figures

Figure 1: Distribution des cas covid-19 positifs par département et par district sanitaire.....	20
Figure 2: Répartition des cas positifs par district sanitaire	21
Figure 3: Cumul hebdomadaire du nombre de cas confirmés positifs du 14 mars au 9 août 2020	21
Figure 4 Répartition des cas de Covid-19 par âge et sexe	22
Figure 5 Cas Covid-19 au 1er août 2020.....	22
Figure 6 : Cartographie des canaux de transmission des impacts de la Covid-19 sur l'économie congolaise.....	27
Figure 7 : Impacts de la pandémie sur la croissance	32
Figure 8 Ajustement des principales recettes fiscales de l'Etat	34
Figure 9: Les 5 premiers bénéficiaires des flux d'IDE, 2018 et 2019 (en milliards de dollars) ..	39
Figure 10 résultats de l'analyse des perceptions des populations sur les mesures prises par le gouvernement	49
Figure 11: Comparaison des recettes des maraîchers de la rive droite du Djoué en 2020 avec celles des années antérieures (2018 et 2019)	50
Figure 12 : Etat comparé du volume des exportations des produits forestiers ligneux aux premiers semestres des années 2018, 2019 et 2020	51
Figure 13 : Évolution des dépenses de consommation alimentaires mensuelles de février à mai	57
Figure 14 Evolution des effectifs de la fonction publique et du secteur privé de 2006 à 2019 ..	61
Figure 15 ; Réduction, perte totale de la rémunération des employés pendant la période de confinement.....	67
Figure 16 Nombre de jours travaillés avant le COVID-19 et pendant le déconfinement partiel	67
Figure 17: : Niveau d'insécurité alimentaire par département.....	69
Figure 18: Evolution du coût des importations alimentaires par catégorie (milliers	69
Figure 19: Comparaison en milliers des recettes de 2020 de l'entité A avec celles de 2018 et 2019	71
Figure 20: Recettes (en milliers) comparées de l'entité B avant (2018 et 2019) et pendant la COVID-19 (2020).....	71
Figure 21 Principaux impacts sociaux de la Covid.19 sur les ménages	78

Acronymes et abréviations

AFD :	Agence Française de Développement
AGSAV :	Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité
APD :	Aide Publique au Développement
BAD :	Banque Africaine de Développement
BEAC :	Banque des États de l'Afrique Centrale
BIT :	Bureau International du Travail
BIRD :	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CCMB :	Comité de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire
CEMAC :	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COVID-19 :	Maladie à Coronavirus
CRF :	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CSI :	Centre de Santé Intégré
ECOM :	Enquête Congolaise des Ménages
EESIC :	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo
ETVA :	Enquête sur la Transition vers la Vie Active
FAD :	Fonds Africain de Développement
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEC :	Facilité Élargie de Crédit
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FMI :	Fonds Monétaire International
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCR :	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
IDA :	Association Internationale de Développement
IDE :	Investissements Directs Étrangers

IFC (SFI) :	International Financial Coopération (Société Financière Internationale)
MEPSA :	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONU DC :	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONU Femmes :	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat :	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPEP :	Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PER :	Programme Économique Régional
PEV :	Programme Élargi de Vaccination
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PND :	Plan National de Développement
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNE :	Politique Nationale de l'Emploi
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PREF :	Programme de Réformes Économiques et Financières
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SNU :	Système des Nations Unies
TPE :	Très Petites Entreprises
UA :	Union Africaine
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICONGO :	Principal syndicat patronal du Congo

- UNICEF :** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- VBG :** Violences basées sur le Genre
- VIH :** Virus de l'immunodéficience Humaine
- SIDA :** Syndrome d'Immunodéficience Acquise
- ZLECAf :** Zone de Libre Échange Continental Africaine

RESUME

Cadre institutionnel et buts de l'évaluation

L'évaluation qui fait l'objet du présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui stratégique du Système des Nations Unies au Gouvernement de la République du Congo, conformément aux orientations contenues dans le rapport du Secrétaire Général sur l'impact socio-économique de la crise de COVID-19. Cette évaluation a pour buts d'appréhender et d'anticiper les conséquences de la pandémie de COVID-19, notamment les impacts des mesures prises par le Gouvernement, et de formuler les options politiques permettant d'atténuer ces impacts, de les corriger grâce à des mesures concrètes de mitigation urgentes, à court, moyen et long terme, le tout en harmonie avec la poursuite des ODD et du Plan National Développement, PND 2018-2022.

Méthodologie de l'évaluation

Le processus d'évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 en République du Congo s'est déroulé du 02 mai au 31 juillet 2020 selon une méthodologie axée sur trois options :

- Une approche à la fois participative, à distance, quantitative et qualitative pour tenir compte des exigences d'objectivité, de fiabilité, d'appropriation des conclusions et des recommandations par les parties prenantes. Cette approche tient également compte des contraintes imposées par le contexte, l'évaluation s'étant déroulée pendant la phase de progression de la pandémie.
- L'analyse comparative des situations "Avant" et "Après" la survenue de la pandémie. Cette analyse s'est appuyée sur une batterie d'indicateurs sélectionnés en fonction des principaux domaines retenus dans les termes de référence de l'évaluation à savoir : (i) la situation macroéconomique, les branches hydrocarbures et mines ; (ii) les secteurs sociaux : santé, éducation, eau, hygiène, assainissement, accès à l'énergie, habitat; (iii) les entreprises et l'emploi dans les secteurs formel et informel; (iv) l'agriculture, l'agro-industrie, la sécurité alimentaire, l'économie forestière et l'environnement ; (v) le commerce, les banques, l'hôtellerie et les autres services; (vi) les conditions de vie des ménages, l'emploi et la pauvreté; (vii) le genre et les vulnérabilités.
- Le "Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique à la pandémie" comme base d'identification et de hiérarchisation des réponses aux impacts identifiés.

Contexte socio-économique, canaux de transmission des impacts de la pandémie et objectifs de l'évaluation

Situation avant la pandémie

Lorsque la pandémie fait son apparition en République du Congo le 14 mars 2020, le contexte socio-économique national est marqué par la persistance de la récession de 2015 avec un PIB en recul (-2,5% en moyenne annuelle entre 2015 et 2019).

La pandémie est survenue deux ans après le lancement du Plan national de développement (PND- 2018-2022) qui se définit certes comme le cadre intégré de stabilisation

macroéconomique à court terme, de relance économique et de développement à moyen terme, mais aussi comme le cadre fédérateur des engagements du pays relatifs à l'Agenda 2030, au Programme économique régional (PER) de la CEMAC, à l'Agenda 2063 de l'UA. Ce contexte est également marqué par la signature de l'Accord de Facilité Élargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International (FMI), accord sous-tendu par un programme de réformes économiques et financières.

Sur le plan sectoriel: (a) l'économie congolaise se caractérise par une agriculture peu développée (4,6% du PIB) induisant un recours massif aux importations alimentaires (70% des besoins) et une insécurité alimentaire pour 14,2% des ménages ; ce qui plonge ainsi près de 700.000 personnes dans une situation de vulnérabilité croissante consécutive à un niveau d'investissement (1,6% en 2017 et 1,08% en 2018) qui est très loin des engagements pris à Maputo (2003) et à Malabo (2014) exhortant les pays africains à consacrer au moins 10% de leur budget national au développement de ce secteur vital; (b) le Congo possède un immense potentiel minier et halieutique, pratiquement inexploité et un potentiel forestier faiblement valorisé du fait d'une transformation locale très limitée; (c) les hydrocarbures, principale branche d'activité du pays, pêchent par l'absence d'effets d'entraînement directs sur les autres branches; (d) les services (30,9% du PIB en 2018) sont dominés par le commerce qui, au plan intérieur est limité par la faiblesse des infrastructures et, au plan international se caractérise par la prédominance du pétrole (94,4% des exportations en 2018) et une balance commerciale structurellement excédentaire; (e) la situation des entreprises est marquée par la présence de trois types d'entreprises : les grandes entreprises, principalement à capitaux étrangers, fortement dépendantes de leurs maisons mères ; les entreprises publiques à faible capacité managériale et dépourvues d'autonomie financière ; les Très Petite (TP)/Petites et Moyennes Entreprises (PME), concentrées dans le tertiaire, grosses pourvoyeuses d'emplois.

Sur le plan social: (a) la situation du système de santé se caractérise par des inégalités spatiales dans la répartition des infrastructures, l'insuffisance des équipements et matériels médico-sanitaires, la dépendance vis-à-vis des importations des produits médicaux essentiels, le déficit en ressources humaines, la dépendance vis-à-vis du financement de l'État et des ménages; (b) le système éducatif présente un ratio élève/salle de classe élevé (40), un déficit important en ressources humaines qualifiées, une part des dépenses d'éducation dans le budget extrêmement faible (4,3%); (c) en ce qui concerne les conditions de vie des ménages, l'emploi et la pauvreté, un ménage compte en moyenne 4,2 personnes, en 2014-2015, trois quarts des ménages avaient à leur tête un homme, 61% des ménages ont accès à l'électricité et 84% à une source améliorée d'eau; selon ETVA(2015), 46,5% des jeunes sont étudiants et le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 30,5%; selon ECOM(2011), la proportion des personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté est passée de 50,7% en 2005 à 40,9% en 2011.

S'agissant enfin du genre et des vulnérabilités, la situation se caractérise par la faible prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques, l'exclusion financière des femmes, la persistance du niveau élevé de morbidité et de mortalité maternelle, néonatale et infantile, la précarité de l'emploi informel, la persistance des violences basées sur le genre.

Canaux de transmission des impacts de la pandémie

L'historique de la pandémie suggère deux types de canaux de transmission de ses impacts en République du Congo. En effet, le fait que la pandémie ait fait son apparition en dehors du Congo implique que les premiers effets se soient produits à travers des canaux externes ou internationaux. Ceux-ci ont par la suite été relayés par des canaux internes.

Au plan international, les répercussions de la crise de COVID-19 ont emprunté trois canaux. D'abord le commerce international : compte tenu de la forte dépendance du Congo vis-à-vis de la Chine et de l'Union Européenne, la baisse de la demande d'importation de ces pays a eu un impact négatif sur les exportations congolaises de bois. Le deuxième canal est le prix du pétrole dont la chute a réduit les recettes d'exportation du Congo. Le troisième canal est le financement international, le resserrement des conditions financières internationales rendant plus difficile l'accès du Congo, pays en situation de surendettement, aux financements internationaux.

Au plan interne, les effets de la pandémie se sont produits à travers trois canaux également. Le premier relais est le budget de l'État, la chute des cours du pétrole ayant conduit le gouvernement à rectifier la loi des finances 2020. Le second est constitué par le canal sanitaire et les mesures d'endiguement prises par les autorités, notamment le confinement, la limitation des déplacements et du nombre de jours d'ouverture des marchés domaniaux. Le troisième relais est le choc d'offre et de demande consécutif à la crise sanitaire et aux mesures d'endiguement de la pandémie.

Évolution de la pandémie de COVID-19 en République du Congo

Depuis la déclaration du premier cas de COVID-19 le 14 mars 2020, la pandémie s'est propagée au point d'atteindre, quatre mois après, 2633 cas confirmés répartis dans dix (10) départements sur douze (12). Les départements les plus touchés sont ceux de Brazzaville et Pointe-Noire. La pandémie touche plus les hommes que les femmes, les tranches d'âge les plus touchées sont celles comprises entre 30 et 49 ans.

Piliers du cadre de réponse socio-économique immédiate à la pandémie de COVID-19 et objectifs de l'évaluation

Le cadre de réponse du Système des Nations Unies repose sur cinq piliers qui représentent autant de domaines d'intervention. Le premier pilier, "**Santé d'abord**", consiste à accorder la priorité à la santé et à protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise. Le deuxième pilier "**Protection des populations**" consiste à assurer la protection sociale et les services essentiels à la population, notamment pour les groupes vulnérables (populations autochtones, personnes vivant avec handicap, personnes âgées, travailleurs du secteur informel). Le troisième pilier "**Réponse et reprise économiques**" vise à protéger les emplois, à soutenir les PME, les travailleuses et travailleurs du secteur informel, grâce à des programmes de réponse et de relance économiques. "**Les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale**" sont au cœur du quatrième pilier : il s'agit des mesures stratégiques et des dépenses nécessaires pour atténuer et corriger les impacts de la crise. Le cinquième pilier est **la cohésion sociale et**

la résilience des populations, car les communautés sont, certes, les premières à subir les conséquences de la pandémie, mais elles détiennent aussi la clé pour la résorber et garantir une récupération à long terme.

Circonscrite dans ce cadre, l'évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 en République du Congo a pour objectif général de « permettre au Gouvernement de répondre de façon adéquate aux conséquences économiques et sociales de la pandémie, grâce à une analyse de l'incidence de cette dernière sur le plan économique et social et à des mesures concrètes de mitigation immédiates et à court, moyen et long terme ». De façon spécifique, il s'agit : (i) d'inventorier les impacts et d'en cerner l'ampleur ; (ii) d'identifier les mesures d'atténuation des impacts de la pandémie ; (iii) d'estimer les implications financières de ces mesures ; (iv) de proposer un plan de relèvement post-COVID-19.

Impacts socio-économiques de la pandémie

Impacts macroéconomiques

Selon les projections faites en avril 2020 par le comité de cadrage macroéconomique, le PIB devrait chuter de 6,2% en 2020, en rapport notamment avec les contreperformances du secteur hors pétrole (-9,1%). De nouvelles projections datant du mois d'août 2020 annoncent un approfondissement de la récession marqué par une chute du PIB de 9,7%, le PIB hors pétrole devant afficher un taux de -12,5%. Néanmoins, un retour à la croissance pourrait être enregistré en 2021(+1,1%). Le taux d'inflation devrait rester en deçà du seuil communautaire de la CEMAC qui est de 3% et se situer à 2,7% en 2020 et en 2021, contre 2,3% en 2019.

La loi des finances rectificative prévoit une réduction des ressources du budget général de 57,5% par rapport à la loi des finances initiale, dont -58,9% pour les recettes fiscales et -58,6% pour les autres recettes. Le taux de pression fiscale passe à 4,8%, contre 10,5% en 2019 et dans le budget initial 2020. Les dépenses budgétaires ont été revues à la hausse (+5,8%) ; en particulier, les dépenses d'investissement ont été augmentées de 52,3% en vue surtout de renforcer le système de santé. Par contre, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 6,7% ; cette baisse touche particulièrement les charges financières de la dette qui reculent de 4,4%. Le solde budgétaire global qui était excédentaire dans la loi de finances initiale (+514,722 milliards de francs CFA) affiche un déficit de 779,74 milliards équivalant à 10% du PIB. Les soldes du compte courant et de la balance des paiements seraient déficitaires (respectivement -437 milliards et -835,9 milliards de francs CFA). Enfin, on note une tendance à l'aggravation de la situation de surendettement, la dette publique totale exprimée en pourcentage du PIB passant de 82,9% en 2019 à 126,2% en 2020.

Impacts sur les entreprises

Le principal impact de la pandémie sur les entreprises du secteur formel est la baisse d'activité. Celle-ci va de 34 à 76% pour les entreprises dont l'activité a été jugée indispensable ou

"essentielle"¹ par le gouvernement, et de 77 à 96% pour les entreprises exerçant des activités "non essentielles"². Il résulte de cette baisse d'activité une réduction du chiffre d'affaire et la mise en chômage technique de nombreux employés (25,2% des employés pour les entreprises affiliées à UNICONGO)³.

Quant à l'impact sur les entreprises du secteur informel, plus qu'une baisse d'activité, c'est plutôt une interruption d'activité qui a été enregistrée avec pour corollaire la perte de revenu.

Impacts sur l'agriculture et l'économie forestière.

L'un des effets des mesures d'endiguement de la pandémie est, dans le secteur agricole, la rupture de la chaîne d'approvisionnement en intrants au niveau des marchands ambulants en provenance surtout de la République Démocratique du Congo (RDC). Il en a résulté une hausse des prix de ces intrants qui, combinée à la limitation des déplacements, s'est soldée par une baisse d'activités et de revenus (-50% dans l'activité maraîchère). Un autre impact de la pandémie est l'augmentation de l'ordre de 13%, au premier semestre de 2020, du coût des importations alimentaires essentiellement constituées de produits carnés (volaille, viande et abats, poissons, crustacés et mollusques) avec des conséquences sur la sécurité alimentaire. En effet, plus de 70% des besoins alimentaires du Congo sont couverts par ces importations qui contraignent le pays à débloquer chaque année plus de 600 milliards de FCFA. Dans la branche des industries agro-alimentaires, le principal impact est la baisse du chiffre d'affaire allant jusqu'à -64% pour certaines entreprises spécialisées dans la production de l'aliment de bétail du fait de la rupture des circuits d'approvisionnement en intrants de base tels que les compléments minéraux azotés et vitaminés (CMAV), le maïs et le soja ou, encore mieux, les tourteaux de soja. Un autre impact non négligeable à signaler est la perte des cycles de production agricole de certaines cultures vivrières à cycle court, en raison de la limitation de la mobilité des personnes en zone urbaine et périurbaine. Cette réduction de la mobilité des personnes a considérablement réduit le flux migratoire de la main d'œuvre étrangère, notamment de la RDC vers le Congo Brazzaville, main d'œuvre souvent impliquée dans l'exécution de nombreuses opérations culturales.

Dans le domaine de l'économie forestière, il a été noté un recul des exportations de bois avec un arrêt complet enregistré au mois de mai 2020, une baisse importante des taxes forestières de l'ordre de 5 milliards de FCFA au cours du premier semestre de cette année 2020 ainsi que de nombreux licenciements et mises en congé technique qui ont frappé plus de 875 agents relevant de 11 sociétés forestières affiliées à UNICONGO, l'un des syndicats patronaux du Congo.

Impacts sur le commerce et les services.

¹ Sont considérées comme essentielles dans le cas d'espèce, les activités agricoles, l'élevage, la pêche, la banque, la foresterie, les industries alimentaires, voir décret 2020-99 du 1^{er} avril 2020 pour plus de détails

² Sont considérées comme non essentielles, les activités des branches suivantes : Automobile, Assurance, BTP, Commerces non essentiels, Hôtels et restaurants non réquisitionnés, industrie métallurgique

³ Début 2020, 343 entreprises sont affiliées au syndicat patronal UNICONGO, ces entreprises emploient 43005 salariés

Le principal impact, en ce qui concerne le commerce et les services, est la baisse d'activité (-58% pour le commerce des produits essentiels ; -95% pour les produits non essentiels ; -53% pour les banques ; -96% pour l'hôtellerie, etc.). Une baisse des importations a également été observée. L'impact sur les prix est contrasté. Cependant, la pandémie n'a pas eu d'impact sur les stocks.

Impacts sur la santé et l'éducation

La crise de COVID-19 étant avant tout sanitaire, de nombreux impacts ont été identifiés dans ce domaine. Il s'agit : (i) de l'augmentation de la peur et de la stigmatisation des services et des personnels de santé ; (ii) de la baisse de la fréquentation des formations sanitaires ; (iii) de la mauvaise communication sur la pandémie créant la phobie des hôpitaux ; iv) du risque d'accroissement des dépenses catastrophiques de santé ; (v) de la perturbation de certains programmes de santé (VIH/SIDA, PEV) ; (vi) de la baisse de l'offre en matière de santé sexuelle et reproductive et des consultations.

En matière d'éducation, les impacts sont : (i) l'interruption de l'apprentissage pour 1.474.372 apprenants ; (ii) l'accroissement des inégalités dans l'accès aux ressources pédagogiques et au savoir ; (iii) l'interruption temporaire, voire définitive de la scolarité par les filles.

Impacts sur les populations vulnérables :

En dehors des impacts relatifs à la santé et à l'éducation qui affectent davantage les populations vulnérables que d'autres franges de la population, les impacts les concernant de façon spécifique sont la réduction, voire l'interruption de l'activité du chef de ménage, la baisse du revenu et du pouvoir d'achat des ménages. C'est notamment le cas des ménages en insécurité alimentaire dont le pourcentage est passé de 7,6% à 30,8% à Brazzaville de 2014 à 2020. Il s'agit de ménages dont les sources de revenus reposaient sur le secteur informel qui ont perdu leurs revenus du fait de la crise de COVID-19. De même, à Brazzaville, le revenu mensuel moyen des ménages a chuté de 385.545 à 107.500 francs CFA entre 2014 et le premier semestre de l'année 2020.

Impacts sur le genre

Les principaux impacts de la pandémie relatifs au genre sont :

- (i) L'aggravation de la vulnérabilité des femmes et des inégalités de genre ;
- (ii) L'accentuation du poids des tâches domestiques et de l'iniquité dans la répartition du travail
- (iii) L'augmentation des violences basées sur le genre et l'arrêt de la prise en charge des victimes dans les unités psycho-médicales ;
- (iv) la non prise en compte de la dimension genre dans la préparation et la mise en œuvre de la riposte.



Photo credits: UNV-Mask4All

Introduction

1.1. Contexte General

L'épidémie de COVID-19 est apparue dans un contexte caractérisé par une relative faiblesse de l'activité économique mondiale avec un taux de croissance de 2,4%, le plus bas depuis la crise financière de 2007-2008. Le rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales publié en janvier 2020 prévoyait néanmoins un rebond de l'activité économique qui reposerait sur quelques grands marchés émergents et économies en développement, tandis que la croissance devait continuer à ralentir en Chine, dans la zone euro et aux États-Unis. Une perspective qui a été contrecarrée par la propagation du virus et qui a conduit à envisager l'entrée en récession de l'économie mondiale en 2020.

En Afrique subsaharienne, la croissance devait, selon les "Perspectives économiques régionales" annoncées par le FMI en octobre 2019, se maintenir à 3,2% en 2019 et s'accélérer à 3,6% en 2020. Le même optimisme a été manifesté par la Banque africaine de développement qui, dans son rapport sur les "Perspectives économiques en Afrique" en 2020, annonçait que le taux de croissance du PIB réel, estimé à 3,4% pour 2019, devrait s'accélérer pour atteindre 3,9% en 2020 et 4,1% en 2021. Cependant, les perturbations généralisées provoquées par la pandémie de COVID-19 ont rendu nécessaire la reconsidération de ces perspectives. Ainsi, dans la parution d'avril 2020 des "Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne", le FMI,

tenant compte de la crise sanitaire et économique sans précédent qui menace de faire trébucher la région et d'inverser les progrès encourageants constatés ces dernières années, projette une contraction de 1,6% de l'économie de la région en 2020.

Face au risque sanitaire, les gouvernements, tout en supportant les coûts des soins curatifs et de prise en charge des personnes infectées, ont pris des mesures drastiques visant à endiguer la progression de la pandémie et à en atténuer les effets : mesures barrières et de distanciation sociale, confinement, quarantaines officielles, réduction des déplacements internes, internationaux et des voyages, renforcement des contrôles voire fermeture

des frontières. Ces mesures à caractère préventif ont eu des répercussions sur l'activité économique, notamment l'interruption de la libre circulation des personnes et des biens, le ralentissement de la production, des chaînes de valeur et du commerce mondial, la pénurie d'intrants importés et la baisse mondiale des matières premières. En outre, l'incertitude économique et financière engendrée par la pandémie a eu pour conséquences immédiates l'effondrement des marchés boursiers, le resserrement des conditions financières mondiales, l'accélération des flux de capitaux sortant, la baisse des cours des matières premières.

Les perturbations enregistrées au niveau de l'économie mondiale ont forcément eu des répercussions sur les activités économiques et sociales en République du Congo. Depuis la détection, le 14 mars 2020, du premier cas de Coronavirus à Brazzaville, les activités des populations, plus particulièrement les activités économiques ont été perturbées, soit du fait des mesures d'endiguement de la

Ces considérations ont amené le Système des Nations Unies à prendre l'initiative d'accompagner le Gouvernement de la République du Congo dans la réalisation de l'évaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19 afin d'identifier, d'une part, les actions à mettre en place pour atténuer les impacts immédiats des mesures prises par les autorités pour lutter contre la propagation de la pandémie et, d'autre part, les réformes et autres mesures propres à favoriser le relèvement post-COVID-19, y compris la préparation du pays à d'autres pandémies du genre susceptibles de se produire à l'avenir, tout cela en harmonie avec la poursuite des ODD.

pandémie prises au niveau national, soit du fait des risques sanitaires et de l'incertitude inhérents à la maladie. Qu'il s'agisse des répercussions dues aux perturbations de l'économie mondiale ou des effets des mesures gouvernementales, il est indispensable d'en cerner la nature et d'en mesurer l'ampleur, afin d'envisager en toute connaissance de cause les mesures correctives nécessaires.

En effet, la pandémie de COVID-19 est bien plus qu'une crise sanitaire car elle affecte les sociétés et les économies à la base, détruisant des vies et des moyens de subsistance et érodant les bases des efforts engagés pour mettre fin à la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'absence d'une réponse socio-économique adéquate face à la pandémie risquerait d'aggraver la vulnérabilité des ménages et la crise économique avec des conséquences durables sur la capacité du Congo à atteindre les ODD.

1.2. Buts et Méthodologie de l'évaluation

La présente évaluation a pour buts d'appréhender et d'anticiper les conséquences de la pandémie de COVID-19, notamment les impacts des mesures prises par le Gouvernement, et de formuler les options politiques permettant d'atténuer ces impacts selon les scénarios les plus probables, de les corriger grâce à des mesures concrètes de mitigation urgentes, à court, moyen et long terme.

Le processus d'évaluation s'est appuyé sur trois options méthodologiques. La première consiste en une approche à la fois participative, à distance, quantitative et qualitative. Participative parce que l'implication de toutes les parties prenantes et des acteurs concernés par ce processus a été considérée, depuis le lancement de celui-ci, comme déterminante pour l'objectivité, la fiabilité et l'appropriation des conclusions et recommandations de l'évaluation. À distance, compte tenu des normes de comportement imposées par le contexte et la nature même de la pandémie, l'évaluation s'étant déroulée pendant la progression de cette dernière. Quantitative du fait que, par essence, "évaluer" signifiant "déterminer la valeur", le processus devait nécessairement comporter une bonne dose de quantification. Qualitative, enfin, parce qu'une autre composante de l'évaluation est l'appréciation, le jugement de valeur porté sur les impacts mesurés, qui permet de passer aux recommandations puis à la décision.

La deuxième option méthodologique est l'analyse comparative des situations "Avant" et "Après" la survenue de la pandémie. Cette analyse s'est appuyée sur une batterie d'indicateurs sélectionnés en fonction des principaux domaines d'évaluation retenus dans les termes de référence de la dite évaluation à savoir: (i) la situation macroéconomique, les branches hydrocarbures et mines; (ii) les secteurs sociaux: santé, éducation, eau, hygiène, assainissement, accès à l'énergie, habitat; (iii) les entreprises et emplois dans les secteurs formel et informel; (iv) l'agriculture, l'agro-industrie, la sécurité alimentaire, l'économie forestière et l'environnement; (v) le commerce, les banques, l'hôtellerie et les autres services; (vi) les conditions de vie des ménages et la pauvreté; (vii) le genre et les vulnérabilités.

La troisième option méthodologique porte sur le "Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique à la pandémie" comme base d'identification et de hiérarchisation des réponses aux impacts identifiés.

La suite du rapport est organisée en quatre sections. La section 2 est consacrée au contexte socio-économique national, aux canaux de transmission de la pandémie, aux piliers du cadre socio-économique des Nations Unies et à la présentation des objectifs de l'évaluation. La troisième section porte sur les impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19.



Photo credits: UNV-Mask4All

2. Contexte socio-économique et canaux de transmission des impacts

2.1. Contexte socio-économique avant la Covid-19

La pandémie à coronavirus a paralysé l'économie mondiale, entraînant sans doute la plus grande récession mondiale depuis la crise de 2008. Contrairement à d'autres pays de la région Afrique voire de la sous-région, le Congo est relativement épargné comparé à d'autres pays de la région. Cette situation pourrait s'expliquer par les mesures préventives mises en place précocement par le Gouvernement pour prévenir la propagation de la pandémie. Toutefois, au regard de l'évolution des grandeurs macroéconomiques, on peut entrevoir que les conséquences de cette crise viendront empirer une situation économique déjà fortement fragilisée par la récession de 2015 et la dépendance au pétrole. Depuis 2015 en effet, l'économie congolaise est en récession en raison de l'effondrement des cours du pétrole.

Sur le plan des réformes, en Juillet 2019 le Congo a signé un Programme pour la Facilité

Elargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire Mondial (FMI). Toutefois, cet élan positif qui aurait pu mettre le pays sur un chantier de croissance durable et inclusif pourrait être nettement stoppé par la pandémie en raison du ralentissement de l'activité économique dans plusieurs secteurs. La dette publique, 70,3% du PIB, pourrait s'alourdir et les indicateurs sociaux, notamment l'indice multidimensionnel de la pauvreté devrait reculer entraînant ainsi un grand nombre de congolais dans une situation de vulnérabilité extrême.

Ainsi, si le pays est appelé à faire face aux conséquences sanitaires et humanitaires de la pandémie de Covid-19, il convient également, sur le plan socio-économique, de réfléchir sur les voies et moyens de renforcer la résilience de l'économie congolaise et d'améliorer les politiques sociales nationales face à ce choc sanitaire et aux chocs en général et comment atténuer

les impacts socio-économiques de la Covid-19, notamment sur les populations les plus vulnérables qui risquent d'être laissées pour

compte dans la gestion de la crise actuelle et ralentir la progression vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

2.2. Evolution de la pandémie COVID19 au Congo

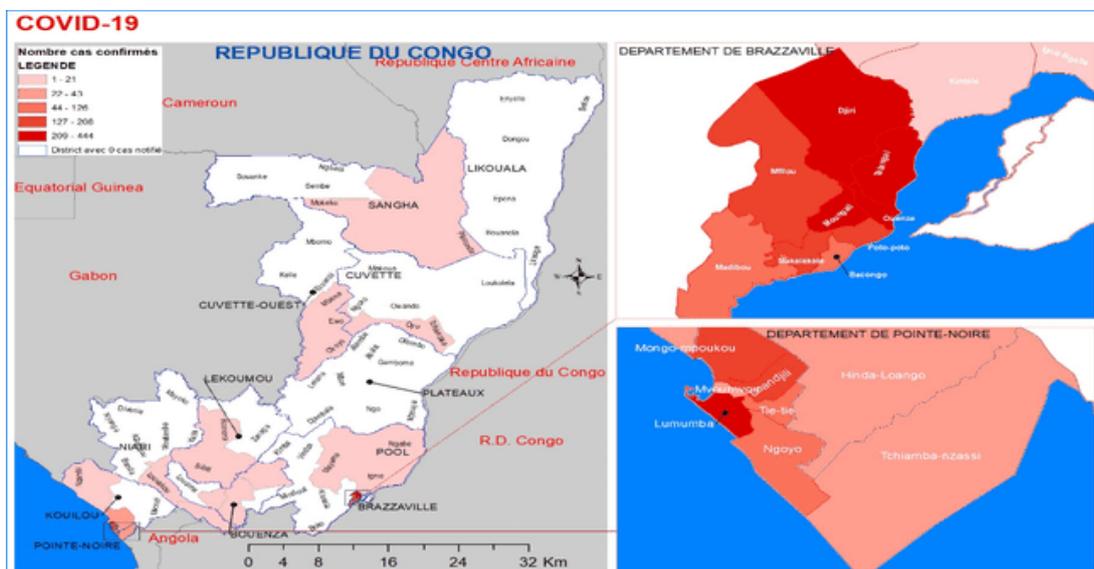
Le premier cas de Covid.19 au Congo a été déclaré le 14 mars 2020. A la date du 9 août, le pays comptait 3745 cas confirmés, répartis dans dix (10) départements sur douze (12). Les départements les plus affectés sont ceux de Brazzaville et Pointe-Noire qui concentrent plus de 94% des cas positifs. Le nombre de cas a plus que doublé à Brazzaville. A Pointe-Noire le nombre de cas positif a connu sur la période une croissance de 78,35%. Ces deux départements sont considérés comme l'épicentre de l'épidémie au Congo.

Tableau 1 : Evolution des cas positifs dans les départements les plus affectés entre le 5 juillet et le 9 août 2020

Département	5 juillet	10 juillet	12 juillet	16 juillet	5 août	9 août
Brazzaville	1085	1395	1461	1683	2367	2436
Pointe-Noire	619	752	821	850	1095	1104
TOTAL	1704	2147	2282	2533	3462	3540
BZV/PN en % Total Congo	96,98%	96,62	96,77	96,20	94,48	94,52

Source Tableau établi à partir de la compilation des données du SITREP

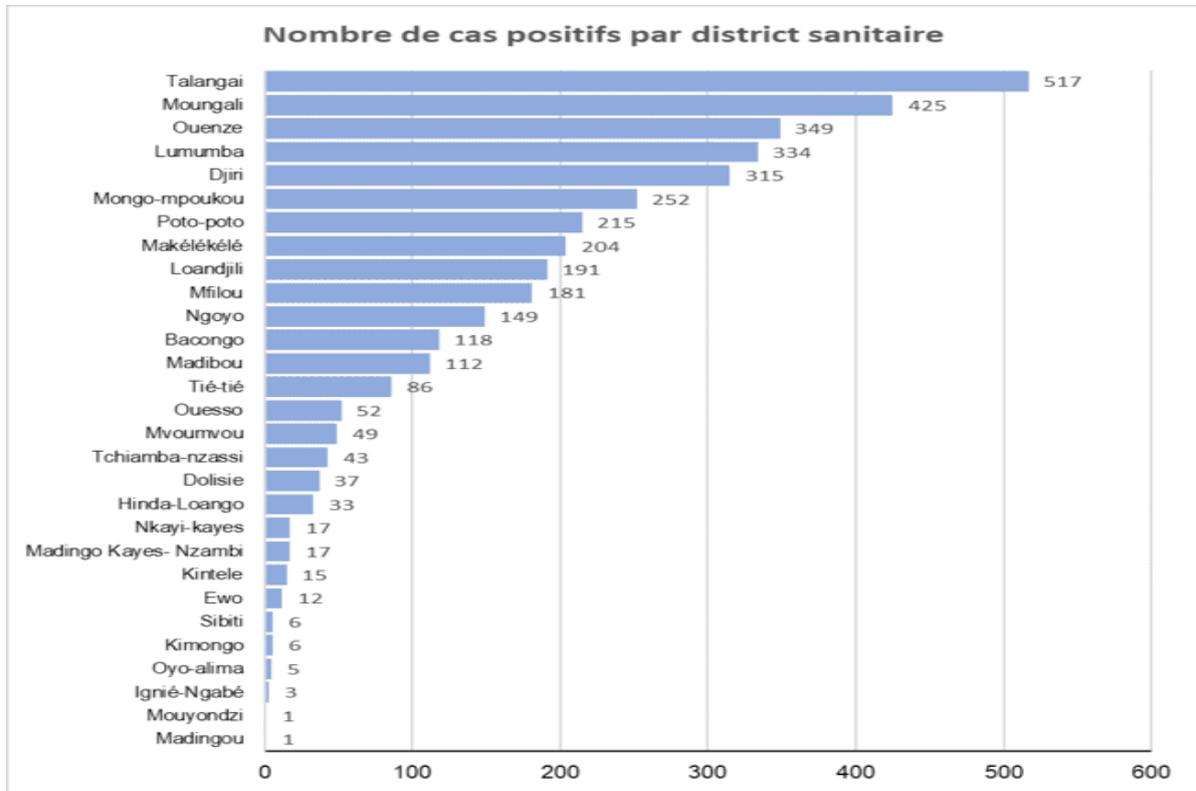
Figure 1: Distribution des cas covid-19 positifs par département et par district sanitaire



Source: Ministère de la santé/OMS (27/07/2020) : Riposte à l'épidémie de Covid-19 au Congo

En ce qui concerne la répartition des cas confirmés positifs, la situation détaillée, par circonscription sanitaire est la suivante :

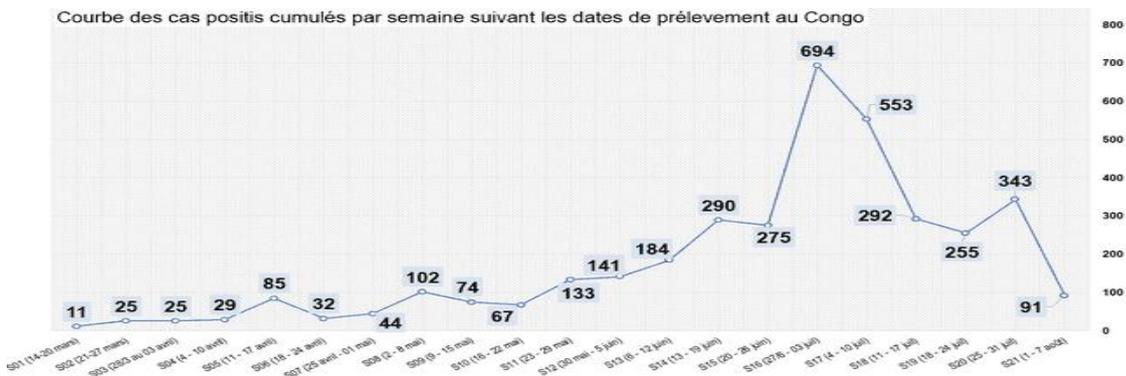
Figure 2: Répartition des cas positifs par district sanitaire



Source: Ministère de la santé/OMS (27/07/2020) : Riposte à l'épidémie de Covid-19 au Congo

La figure ci-dessus, nous renseigne sur la situation de la pandémie par district sanitaire. Ainsi le district sanitaire le plus affecté est l'arrondissement 6 (Talangaï) arrondissement le plus peuplé de Brazzaville, avec 517 cas, vient ensuite Moundali qui est l'arrondissement le moins peuplé de Brazzaville.

Figure 3: Cumul hebdomadaire du nombre de cas confirmés positifs du 14 mars au 9 août 2020



Source : Ministère de la santé/OMS (27/07/2020) : Riposte à l'épidémie de Covid-19 au Congo

En ce qui concerne l'évolution possible sur le plan sanitaire, économique social et politique pour les prochaines années, on peut se poser des questions. Bien qu'il existe une forte incertitude scientifique au niveau mondial sur les possibilités de maîtrise de l'évolution de la pandémie de Covid.19, on peut pourtant penser quelques évolutions possibles de celle-ci en recourant à la réflexion prospective qui permet d'encadrer les incertitudes sanitaires, économiques sociales et politiques en partant d'hypothèses et de scénarii possibles et surtout crédibles.⁴

En tenant compte des canaux potentiels de transmission des impacts de la pandémie au Congo (commerce international, financement international, canal sanitaire et des mesures d'endiguement) ainsi que des hypothèses des prospectivistes⁵ (évolution de la situation sanitaire, solutions à l'épidémie d'une part et, d'autre part, les grands équilibres mondiaux) on peut envisager deux scénarii.⁶

Scénario 1 : hypothèse optimiste qui envisage les possibilités suivantes :

- la vitesse de la propagation ralentit dès le mois de décembre 2020, les frontières du Congo sont réouvertes en décembre 2020. Au plan international la pandémie est contrôlée dès le milieu de 2021, le vaccin est découvert et est accessible dans tous les pays ;
- le Congo continue de renforcer son plan de riposte en affirmant le leadership de la coordination du plan de riposte, la surveillance épidémiologique est renforcée dans tout le pays, les investigations autour des cas suspects sont multipliées, les contrôles sanitaires des personnes aux points d'entrée sont systématisés, les prélèvements sont faits sur les animaux domestiques des cas positifs, les laboratoires de recherche épidémiologiques sont installés dans tous les districts sanitaires, des formations à la recherche avancée sur les maladies émergentes sont ouvertes dans les universités. Les partenaires techniques et financiers sont sollicités pour accompagner le ministère de la santé ;
- le FMI, la Banque Mondiale, le Système des Nations Unies, notamment le PNUD, l'OMS, le PAM, la FAO, l'UNICEF ainsi que les bilatéraux cherchent au minimum le rétablissement de l'équilibre mondial pré-crise en développant la solidarité avec les pays en développement. Les principes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) continuent de régir le commerce international ; les exceptions en faveur des pays en développement sont renforcées pour leur permettre de stabiliser et relancer leurs économies ; les tensions commerciales entre l'Europe, les USA et la Chine sont stabilisées ; la Chine s'ouvre de plus en plus à l'Afrique et efface la dette du Congo ; l'OPEP accorde des facilités de quotas aux pays pétroliers africains en difficulté. Un plan international de riposte aux catastrophes, financé par les PTF, est adopté et mis en œuvre.

⁴ Futuribles Juin 2020 : Crise du Covid-19, quels scénarios pour les 18 prochains mois

⁵ Futuribles

⁶ Certains prospectivistes envisagent 4 scénarios

La revue du PND 2018-2022 est réalisée dès fin 2020. On assiste à l'introduction de nouveaux ajustements au niveau des plans d'actions prioritaires des secteurs santé et économiques avec un focus sur l'appui aux entreprises du secteur formel, aux TP/PME, à l'artisanat et au secteur informel. Les investissements publics sont dorénavant mieux ciblés et mieux gérés.

L'Etat bénéficiant des remises de dettes et de l'appui des partenaires techniques et financiers, dispose de ressources additionnelles pour relancer les activités économiques et sociales. Un plan de gestion de la dette est adopté.

Scénario 2 : hypothèse pessimiste, fondée sur les possibilités suivantes :

- 2021, la pandémie n'est pas contrôlée, on assiste à une forte dégradation de la situation sanitaire mondiale avec une détérioration accélérée dans les pays africains ;
- les principes de l'OMC ne sont plus respectés ; les tensions entre la Chine et les USA d'une part et entre la Chine et l'Europe d'autre part, entraînent une rupture de la chaîne des approvisionnements, on assiste à un repli nationaliste des grandes puissances qui, au plus se concentrent sur leurs voisins immédiats, Amérique du Sud pour les USA, les pays asiatiques et les pays africains fournisseurs de matières premières pour la Chine ; Union européenne pour les pays européens;
- absence de coordination internationale dans tous les secteurs, l'Europe et le Japon après les USA se retirent de l'OMS, le FMI ne joue plus son rôle de stabilisateur sur le plan de la conduite des politiques monétaires, la Banque Mondiale ne dispose plus de ressources suffisantes pour financer à des taux préférentiels les projets et programmes dans les pays en développement ;
- au Congo, en plus de la crise sanitaire, de l'aggravation de la crise budgétaire, économique et financière ; le Gouvernement promulgue une loi sur l'état de siège et l'état d'urgence avec durcissement du confinement ; les grandes entreprises ralentissent leurs activités ; 90% du personnel des grandes entreprises sont mis en chômage technique ; seules les entreprises du secteur informel offrent des biens et services sur le marché, mais à des prix élevés ; le Gouvernement par manque de ressources maintient un semblant de plan de riposte ; les districts sanitaires de l'intérieur sont délaissés, la pandémie se propage dans les zones rurales, dix des douze départements sont affectés par la pandémie, on assiste à une accélération de l'exode urbain déclenché à la veille du confinement compte tenu du ralentissement des activités économiques dans les villes d'une part et des possibilités de survie qu'offre le milieu rural en cas de crises d'autre part.
- Brazzaville et Pointe-Noire à partir de 2021 attirent les jeunes des départements voisins : Pool, Bouenza, Plateaux et Cuvette pour Brazzaville, et Niari, Kouilou, Bouenza et Lékoumou pour Pointe-Noire. Les jeunes de la Sangha et de la Likouala se réfugient au Cameroun et en RCA ;

- la gestion des grandes villes est chaotique. Faute de structures d'accueil, les jeunes venus de l'intérieur se lancent dans des activités délictueuses, se radicalisent, d'où des tensions sociales et une riposte des forces de l'ordre ;
- l'agenda politique (élection présidentielle) est perturbé ; les forces politiques se coalisent et une nouvelle architecture institutionnelle est mise en place.

La revue à mi-parcours du PND 2018-2022 n'est pas effectuée. Les ajustements au niveau des plans d'actions prioritaires des secteurs santé et économiques sont faits à minima faute de ressources budgétaires.

2.3. Les canaux de transmission

2.3.1. Potentiels canaux de transmission de la pandémie en Afrique subsaharienne.

Dans sa publication d'avril 2020 intitulée "Africa's pulse, vol. 21, évaluation de l'impact économique du COVID-19 et des réponses de politique en Afrique subsaharienne", la Banque mondiale identifie quatre canaux de transmission des impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'activité économique en Afrique subsaharienne. Le premier canal est **la perturbation du commerce et des chaînes de valeur** (baisse de la croissance dans les pays développés et des exportations de l'Afrique subsaharienne). Le deuxième canal est constitué par **les flux de financements étrangers** dans les pays d'Afrique subsaharienne (Investissements Directs Etrangers et Aide Publique au Développement en baisse, fuite de capitaux). Le troisième canal est la voie sanitaire avec un **impact direct de la pandémie sur l'activité économique**. Le quatrième canal comprend **les perturbations résultant des mesures de confinement et d'atténuation** imposées par les gouvernements et de la réponse des citoyens.

2.3.2. Canaux potentiels de transmission des impacts de la pandémie au Congo

Les quatre canaux de transmission identifiés pour l'Afrique subsaharienne à savoir le commerce international, le financement international, le canal sanitaire et les mesures d'endiguement, sont tout à fait pertinents pour le Congo au regard de sa forte dépendance commerciale vis-à-vis de la Chine et des pays de l'Union Européenne, des flux d'IDE entrant, de son taux d'endettement et de la présence de la pandémie. Il convient, cependant, d'y ajouter les prix des matières premières, l'offre et la demande intérieures, les finances publiques.

Baisse des prix des matières premières notamment le pétrole et les bois. Après s'être maintenu au-dessus de 63 \$ en janvier 2020, le prix du baril de Brent a amorcé une baisse en février, se situant à 55,62 \$, avant de chuter à 32,03 \$ début mars et à 15,98 \$ le 22 avril 2020. Quant au bois, deuxième

produit d'exportation du Congo, dont le marché est largement influencé par la Chine qui en est le premier consommateur mondial, l'Organisation internationale des bois tropicaux souligne dans son rapport d'avril 2020 comme effets de la pandémie de COVID-19 sur les flux de bois tropicaux, la

réduction des activités dans la plupart des pays du bassin du Congo, la chute des exportations et le niveau exceptionnellement bas des prix à l'exportation. Les données disponibles permettent de constater effectivement une baisse des exportations congolaises de bois de 28% au cours des cinq premiers mois de l'année. Cette baisse des exportations des matières premières particulièrement, le pétrole et le bois, impacte négativement les recettes de l'Etat avec une conséquence budgétaire importante étant donné que ces produits, particulièrement le pétrole dont dépend fortement l'économie congolaise, constituent les principaux produits d'exportation du Congo et sont le baromètre de la bonne santé de l'économie congolaise.

Un choc d'offre qui réduit la productivité.

Les mesures d'endiguement prises par le gouvernement pour contenir la progression du virus Covid.19 à compter du 01 avril 2020, en particulier la fermeture des lieux de travail et la limitation des déplacements, ont perturbé le circuit d'approvisionnement du fait notamment de la baisse de l'activité aussi bien dans les secteurs formels qu'informels de l'économie. A la fin du mois d'avril 2020, une enquête réalisée par l'organe principal du patronat congolais, indique une baisse de l'activité en moyenne de 66% dans les entreprises du secteur formel ce qui a fortement impacté la production et la productivité de l'économie par un impact direct sur le stock de la main d'œuvre en raison notamment de la fermeture partielle des entreprises et de la mise en chômage partiel d'une grande partie de la population active. Le ralentissement du commerce mondial perturbe l'approvisionnement de nombreuses entreprises en intrants intermédiaires et en

biens d'équipements avec un effet négatif sur le fonctionnement régulier des entreprises locales.

Une baisse de la demande intérieure. Les baisses ou pertes des revenus des ménages du fait des éventuels licenciements et du confinement, la baisse des transferts des migrants et la réduction de la commande publique (en lien avec la réduction des ressources de l'Etat) conduiront à une baisse de la demande intérieure. Au vu des mesures d'endiguement, le commerce intérieur a fortement été affecté. Le confinement et le couvre-feu ont rationné la main d'œuvre notamment la main d'œuvre agricole entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires. Cette hausse a également été exacerbée notamment dans les premiers temps du confinement par une hausse de la consommation avec la constitution des réserves en réponse aux mesures restrictives de déplacement et d'ouverture de marchés domaniaux.

L'ajustement des finances publiques.

Dans le cas du Congo dont l'économie est largement dominée par l'activité pétrolière, les finances publiques sont profondément affectées par la baisse des cours. La transmission des impacts s'opère dans ce cas par le biais du réaménagement budgétaire. Ainsi, la rectification de la loi de finances en avril 2020 a consisté en une réduction de 50,2% des ressources totales, une augmentation des dépenses totales de 5,77%, particulièrement des dépenses d'investissement (+52,3%), aux fins d'améliorer le niveau d'équipement du système de santé et de faire face à la pandémie. Enfin, avec les mesures de soutien du Gouvernement aux entreprises et aux populations les plus vulnérables, les

dépenses publiques, particulièrement dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'électricité, ont augmenté. En outre, les mesures portant sur la mise en place d'un

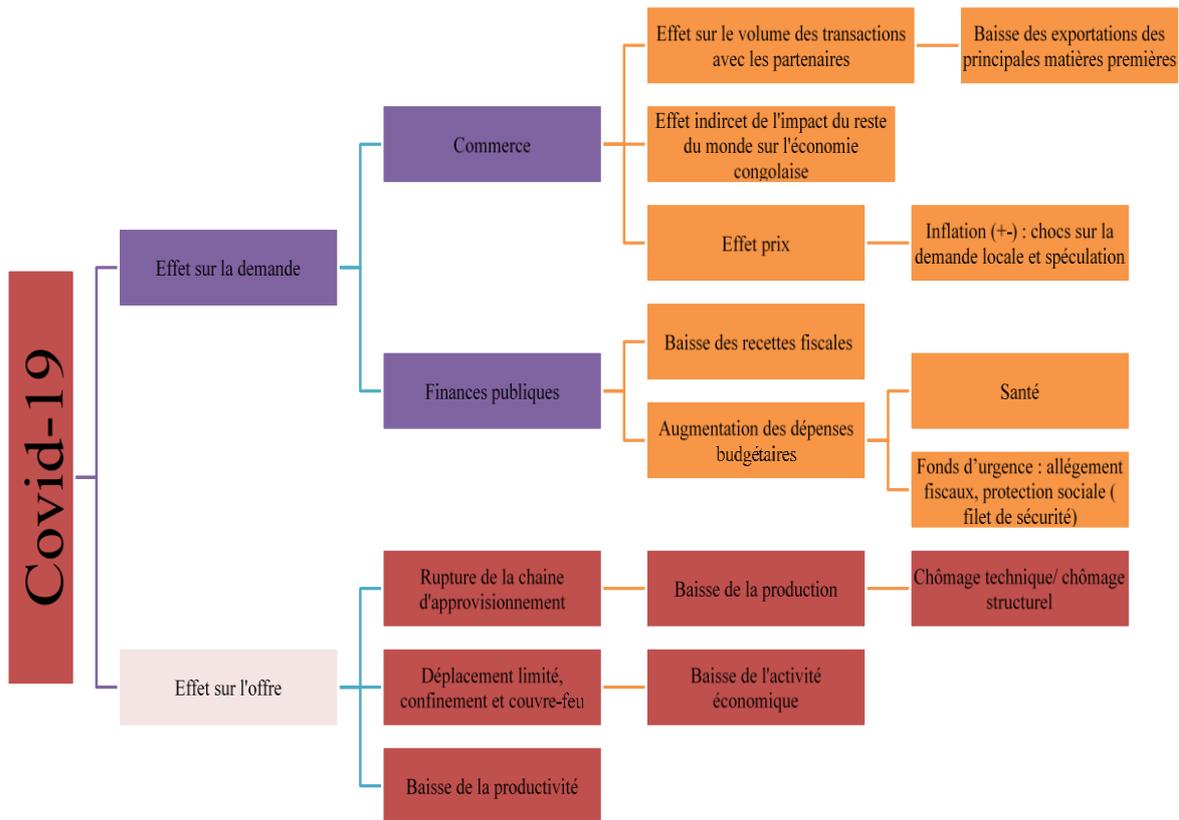
fonds d'urgence, les allègements fiscaux notamment auront fort probablement des impacts durables sur les recettes de l'Etat.

2.4. Piliers du cadre socio-économique des Nations Unies et objectifs de l'étude

Cette évaluation vise à permettre aux décideurs politiques et à leurs partenaires au développement d'élaborer un ensemble d'options politiques ainsi que des orientations possibles à court, moyen et long terme pour un modèle de développement durable et inclusif au Congo à l'horizon 2030. La criticité de cette évaluation est d'identifier les domaines d'investissements prioritaires et les politiques adaptées en phase avec le cadre des Nations Unies dont l'objectif principal est d'accompagner les pays à reprendre la direction vers l'atteinte

des objectifs de l'agenda 2030 et de ne

Figure 6 : Cartographie des canaux de transmission des impacts de la Covid-19 sur l'économie



décideurs politiques et à leurs partenaires au développement d'élaborer un ensemble d'options politiques ainsi que des orientations possibles à court, moyen et long terme pour un modèle de développement durable et inclusif au Congo à l'horizon 2030. La criticité de cette évaluation est d'identifier les domaines d'investissements prioritaires et les politiques adaptées en phase avec le cadre des Nations Unies dont l'objectif principal est d'accompagner les pays à reprendre la direction vers l'atteinte

laisser personne pour compte.

L'analyse quantitative de cette étude technique et l'analyse qualitative dans le contexte de la réponse socioéconomique visent à aider à renforcer l'économie congolaise en proposant des options politiques et socio-économiques capables de soutenir le système et les services de santé, aider à protéger les populations notamment les plus vulnérables grâce à des politiques adaptées de protection sociale et améliorer l'accès aux services de base, protéger les emplois, les petites et moyennes entreprises,

et les travailleurs vulnérables du secteur informel, renforcer la collaboration multilatérale, la résilience économique des institutions et des communautés et la cohésion sociale.

Les recommandations issues de cette évaluation devront donc répondre au double objectif de l'urgence humanitaire causée par la pandémie et dans le moyen et long terme de la nécessité de politiques socio-économiques durables pour atténuer les impacts de la Covid-19 et plus globalement des chocs afin d'aider le Gouvernement congolais à renforcer son modèle de développement socio-économique dans une optique de durabilité en lien avec l'agenda 2030 et les objectifs de développement durable.

Le cadre de la réponse socioéconomique du Système des nations unies (SNU) à la pandémie du COVID-19 est un ensemble

intégré de mesures d'appui proposé afin de répondre aux besoins et aux droits des personnes durement touchées par la pandémie, avec une attention particulière aux groupes et aux populations les plus vulnérables qui risquent d'être laissés pour compte. Ce cadre repose sur cinq piliers, qui représentent autant de domaines d'intervention.

Ces cinq piliers fixent les orientations et visent à mettre en place une réponse cohérente, faite d'interventions complémentaires et coordonnées. Ils constituent également un cadre d'analyse et de description des interventions du plan de relèvement, dont la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation relèveront des mécanismes habituels en cours dans le pays. Il s'agit enfin d'un cadre très flexible, qui permet d'ajuster les interventions de la réponse socioéconomique en fonction de l'évolution de l'épidémie dans le pays.



Pilier 1 : Accorder la priorité à la santé, protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise.

La réponse à la pandémie doit être conçue et menée de façon à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles. Le pays est donc invité à prendre des décisions aptes à parvenir à un équilibre entre l'organisation des interventions immédiates et directes de lutte contre la COVID-19 et l'offre habituelle de soins et services de santé essentiels tout en atténuant les risques d'effondrement du système. Cet équilibre est un impératif majeur. La pandémie frappe un système de santé fragile, marqué par d'importants dysfonctionnements, et met à mal la fourniture de services aussi essentiels que les consultations curatives de base dans les centres de santé et hôpitaux, les vaccinations ou encore les activités de traitement et de prévention du VIH-SIDA. Pour y répondre, le SNU préconise une stratégie en deux phases : (i) des actions ciblées pour permettre aux pays de maintenir les services de santé et (ii) un effort complémentaire ciblant le redressement, la préparation et le renforcement du système de santé, l'accent étant mis sur les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle, ainsi que la capacité de faire face aux éventuelles prochaines vagues de COVID-19.

Pilier 2 : Assurer la protection sociale et les services essentiels à la population

Il s'agit d'aider les populations à faire face à l'adversité, au moyen de la protection sociale et des services essentiels.

En effet, la crise de la COVID-19 frappe plus durement les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Des individus ou des segments de populations qui ne bénéficient d'aucune protection sociale ou quand elle existe, c'est une protection insuffisante. Le cadre oriente vers des mesures qui doivent tenir compte des différentes conséquences de la COVID-19 sur les groupes vulnérables, tels que les populations autochtones, les personnes vivant avec handicap, les personnes âgées et les travailleurs du secteur informel. Par conséquent, compte tenu de l'ampleur des défis à venir, il est nécessaire d'élargir considérablement les mesures d'aide, telles que celles du projet Lisungi- système de filets sociaux.



Pilier 3 : Réponse et reprise économiques.

Il s'agit particulièrement de protéger les emplois, soutenir les PME et les travailleurs et travailleuses du secteur informel grâce à des programmes de réponse et de relance économiques. Et ce, d'autant plus que la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 est également une crise de l'emploi et des moyens de subsistance. Dans le contexte du Congo, le risque de fragiliser encore davantage les PME, les unités économiques du secteur informel et de pertes des emplois est considérable ; le pays ne s'étant pas relevé de la crise de 2014. Dès lors, les enjeux majeurs de la relance économique résident dans la protection des emplois et des travailleurs, la garantie d'un travail décent et dans la protection des moyens, des unités et des réseaux de production pendant la crise. Ces enjeux concernent l'ensemble des pans de l'économie nationale, y compris le secteur informel.

Pilier 4 : Les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale

Il suggère des réponses socioéconomiques à la COVID-19 qui reposent essentiellement sur une approche en trois étapes : (i) mener une évaluation rapide de l'incidence potentielle de la crise afin de quantifier les dépenses nécessaires pour la contenir ; (ii) évaluer la marge de manœuvre que laisse le budget pour augmenter les dépenses et (iii) conduire une analyse des priorités politiques et des mesures stratégiques disponibles qui tiennent compte des difficultés de financement et de mise en œuvre auxquelles sont confrontés les gouvernements. Au regard des effets des mesures telles que le confinement, les restrictions des déplacements, l'arrêt des activités des secteurs jugés non essentiels, une attention particulière devra être apportée à l'évaluation de l'étendue et l'ampleur de l'augmentation des dépenses budgétaires qui seront nécessaires pour atténuer corriger ces impacts.





Pilier 5 : La cohésion sociale et la résilience des populations

Il s'agit ici de promouvoir la cohésion sociale et investir dans la résilience des populations et les actions menées par ces dernières. Ce pilier de la réponse tient au fait que les communautés seront les premières à subir les conséquences socioéconomiques de la COVID19, mais elles détiennent aussi la clé pour aplanir la courbe, résorber la pandémie et garantir une récupération à long terme. Cette implication effective de la communauté nécessitera des investissements conséquents. Parallèlement, la pandémie continuera d'exercer des pressions considérables sur la cohésion sociale qui serait susceptible d'amplifier les fractures, les dysfonctionnements existants et en créeront de nouvelles. De ce fait, la réponse devra (i) consolider les processus de dialogue social et de participation communautaire existants dans le pays et (ii) et reposer sur les droits et libertés fondamentaux. Des questions telles celles relatives à la gestion de la pandémie, à l'adhésion aux mesures de lutte contre le COVID-19 et au monitoring des comportements et phénomènes sociaux, en lien avec la pandémie, devraient être au cœur du dialogue social.



Photo credits : Google Images

3. Les impacts socioéconomiques de la Covid-19

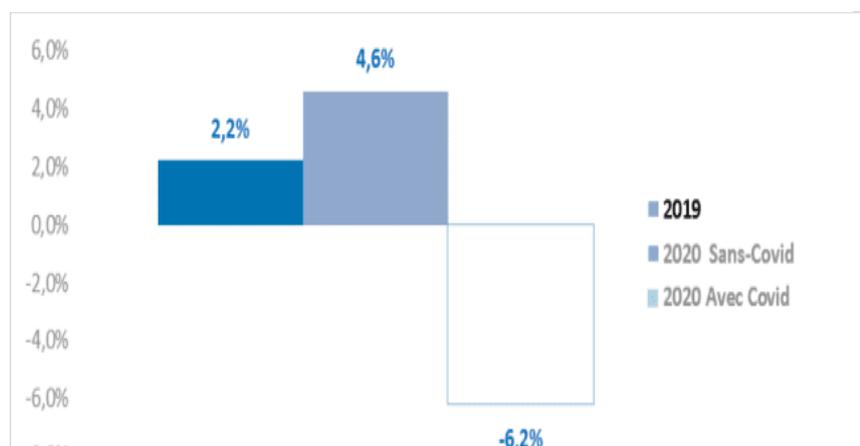
3.1. Les effets macroéconomiques

3.1.1. Croissance, inflation

Une récession majeure attendue mais avec inflation modérée. Avec une prévision initiale de croissance avant la pandémie de 4,6% pour 2020 contre une réalisation de 2,2% en 2019 soit un accroissement de 2,4 points, la révision de ce taux après la Covid-19 prévoit une récession majeure au Congo. Selon les projections effectuées par le comité de cadrage macroéconomique et budgétaire en avril 2020, le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à -6,2% (Graphique 2). Cette évolution serait en rapport avec les contreperformances du secteur hors pétrole (-9,1%) et la chute des prix du pétrole. En outre, l'accentuation de la récession en 2020 résulterait principalement de la baisse de la demande extérieure et, au niveau intérieur, de la contraction

de la consommation des ménages et de l'arrêt partiel de la production induits par l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Figure 7 : Impacts de la pandémie sur la croissance



Source : Rapport pays FMI, janvier 2020 No. 20/26, Gouvernement.

En ce qui concerne la branche des hydrocarbures, la production de pétrole devrait progresser de 1,9% en 2020 en raison de la consolidation du champ pétrolier Moho-Nord. Cependant, la valeur des exportations pétrolières sera affectée par la chute des prix enregistrée aux mois de mars et avril. De nouvelles projections faites par la Direction générale de

l'économie en août 2020 annoncent une récession encore plus profonde avec un taux de croissance du PIB à -9,7% dont -3,3% pour le PIB pétrolier et -12,5% pour le PIB hors pétrole.

Comme lors de la récession de 2015, la situation s'avère difficile du fait du double choc affectant à la fois le secteur pétrolier et non pétrolier. En 2015, l'économie congolaise est entrée en récession du fait de la chute de la production pétrolière (-14,2% entre 2012 et 2016), du déclin des exportations, de l'effondrement des cours du pétrole et du recul des activités non pétrolières. L'effondrement des cours du pétrole à la fin de l'année 2015 a eu pour conséquences la réduction de l'investissement public et le déclin des activités non pétrolières (-3% en 2016, -9,7% en 2017), un déclin insuffisamment compensé par la remontée de la production pétrolière liée à la mise en service du gisement Moho Nord et par la timide remontée des prix du pétrole intervenue courant 2017. Il est fort probable que le secteur pétrolier ne pourra plus s'ajuster comme c'était le cas en investissant encore dans l'augmentation de sa capacité de production pour compenser la chute de prix.

La progression de la production résultant de la consolidation du champ pétrolier Moho-Nord sera loin de compenser la perte en valeur à l'exportation et la contreperformance du secteur non pétrolier.

Néanmoins, une légère amélioration de la situation pourrait être enregistrée en 2021 avec une croissance du PIB à prix constant de +1,1%, du fait d'une bonne tenue de la branche pétrole (+13,7%) et d'un moindre recul du PIB hors pétrole (-5%).

À la différence des projections du mois d'avril 2020 qui annonçaient un taux d'inflation à 2,1% en 2020 (contre 2,3% en 2019), celles d'août 2020 le situent à 2,7% en 2020 et 2021, par conséquent dans les deux cas en deçà du seuil communautaire de la CEMAC qui est de 3%.

Au regard de ces éléments, on note que la pandémie à coronavirus devrait peser davantage sur l'économie congolaise que les précédents chocs et aggraver la récession

qui a débuté en 2015. Cette accentuation de la récession résulte notamment de la baisse de la demande extérieure et de la contraction de la consommation des ménages en raison de l'arrêt partiel de la production causé par l'évolution de la pandémie. En effet, l'affaiblissement de la demande a affecté négativement certains secteurs spécifiques tels que les secteurs des services, notamment les transports, le commerce de détail et de gros. En conséquence, le ralentissement de

l'économie congolaise observé depuis avril 2020 qui devrait conduire à une récession cette année, la hausse brutale du taux de chômage et la fermeture de plusieurs entreprises qui auront du mal à se relever, la baisse des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses publiques dans un contexte de diminution drastique des ressources issues de l'exportation des principales matières premières augurent une très forte récession économique

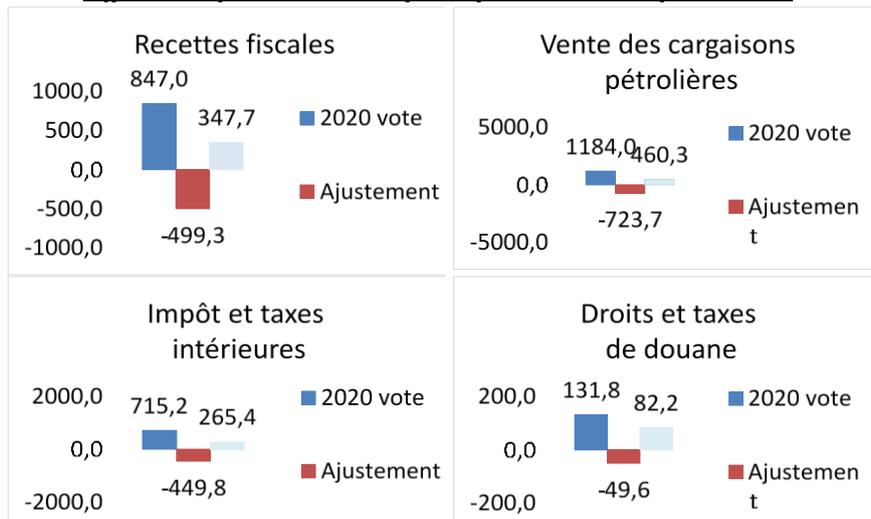
3.1.2. Finances Publiques (revenus, déficits et compositions des dépenses)

Un besoin de financement extérieur pour combler le déficit de trésorerie de l'Etat.

En conformité avec le FMI, avec lequel le Congo est en programme pour une Facilité Elargie de Crédit depuis juillet 2019, les autorités ont établi un budget 2020 compatible avec l'objectif de rétablissement de la viabilité des finances publiques. La loi de finances initiale 2020 prévoyait un budget de l'Etat établi à 2 175,4 milliards de francs CFA en ressources et 1 660,7 milliards de francs CFA de dépenses, soit un solde budgétaire global de 514,7 milliards de francs CFA. La mise en œuvre rigoureuse de ce budget aurait permis, selon le FMI, une réduction du déficit primaire hors pétrole de 21,3% du PIB en 2020 contre 24,8% en 2019. Dans la lancée, le solde primaire devait rester excédentaire, ce qui aurait ramené la dette publique en dessous de 75% du PIB. Or, les conséquences à court terme de la pandémie ont obligé le Gouvernement à apporter une réponse budgétaire appropriée dont la finalité était de garantir l'enveloppe des dépenses publiques et de protection sociale pour atténuer l'impact de

la crise sur les populations les plus vulnérables. C'est ainsi qu'en avril 2020, le Gouvernement a annoncé des mesures d'accompagnement socio-économique par la création d'un fonds Covid et un fonds national de solidarité. Dans ce contexte, les dépenses budgétaires ont été revues à la hausse (+5,8%), en particulier les dépenses d'investissement (+52,3%) en vue notamment de renforcer le système de santé face à la pandémie et de couvrir les dépenses extrabudgétaires pour l'assistance sociale aux populations les plus vulnérables. La loi de finances rectificative du 13 mai 2020 prévoit une réduction, par rapport à la loi de finance initiale, des ressources du budget général (-57,5%), des recettes fiscales (-58,9%) et des autres recettes (-58,6%). Ainsi le budget de l'Etat est passé en recettes à 1082,9 milliards de francs CFA soit une réduction de -50,2% ce qui correspond à un ajustement de -1092,5 milliards de francs CFA (Graphique 3). Les dépenses ont été réajustées à 1862,6 milliards de francs CFA qui correspond à un déficit budgétaire globale de -779,7 milliards de francs CFA.

Figure 8 Ajustement des principales recettes fiscales de



Source : Loi des Finances rectificative, calculs propres.

la révision voire d'un recadrage avec le FMI pour permettre au Congo d'atteindre ses objectifs de croissance à l'horizon 2030. Au-delà de la baisse des recettes pétrolières, cette chute drastique serait à imputer au ralentissement de l'activité économique et aux mesures d'allégement fiscal prises par le Gouvernement, avec pour conséquence la baisse du taux de pression fiscale qui passe à 4,8%, contre 10,5% dans le budget initial. Dans la loi de finance initiale, le pays espérait en effet engranger des revenus pétroliers de 1184 milliards de francs CFA. Dans la loi de finance rectificative, les revenus du secteur pétrolier sont révisés à 460,3 soit un ajustement de -723,7 milliards de francs CFA. Les impôts et taxes intérieurs sont révisés à 265,4 milliards de francs CFA contre 715,2 milliards de francs CFA dans la loi initiale soit un ajustement de -449,8 milliards de francs CFA. De même, les droits et taxes de douanes sont ajustés à 82,2 milliards de francs CFA contre une valeur initiale de 131,8 milliards de francs CFA soit une baisse de -49,6 milliards de FCA.

Les dépenses budgétaires ont été revues à la hausse (+5,8%), notamment les dépenses d'investissement (+52,3%) en vue de renforcer le système de santé face à la pandémie. En revanche, les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 6,7%. En particulier, la charge financière de la dette a été réduite de 4,4%. Le solde budgétaire global qui était excédentaire dans la loi de finance initiale (+514,7 milliards de francs CFA), affiche un déficit de 779,7 milliards de francs CFA.

Le budget prévisionnel de trésorerie est révisé à la hausse en ressource à la hauteur de 452 milliards de francs CFA contre à 114 milliards de francs CFA initialement, soit une augmentation de 338 milliards de francs CFA. Cette augmentation résulterait des émissions des bons et obligations d'un montant de 150 milliards de francs CFA et des ressources de la BDEAC de 15 milliards de francs CFA. Du côté des charges, il a été révisé à la baisse à 892,2 milliards de francs CFA contre un montant initial de 1045 milliards de francs CFA. Le déficit de trésorerie de -440,2 milliards de francs CFA fera l'objet de modalités de financement à négocier avec les bailleurs internationaux.

Les recettes fiscales sont ajustées à 347,7 milliards de FCFA contre une prévision initiale de 847 milliards de FCFA soit une réduction de plus de -58,9% correspondant à un ajustement de -499,3 milliards de FCFA (Graphique 4). Un manque à gagner causé par la pandémie qui vient perturber le scénario initial et relancer la pertinence de

S'agissant enfin des comptes extérieurs et des variables monétaires, le solde du compte courant enregistrerait un déficit de 437 milliards de francs CFA et la masse monétaire reculerait de 14,9%.

3.1.3. Effets sur les banques, la monnaie et le crédit

En 2019, la situation monétaire a été caractérisée par une progression des avoirs extérieurs nets, une régression des avoirs intérieurs nets et une hausse de la masse monétaire. Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 84,4%, s'élevant à 445,8 milliards de FCFA en 2019, contre 241,8 milliards de FCFA en 2018, en liaison avec l'accroissement des avoirs extérieurs du pays auprès de la BEAC. Les avoirs intérieurs nets ont baissé de 9,8% en rapport avec la chute des créances nettes sur l'Etat de 22,1%, revenant de 617,8 à 480,0 milliards de FCFA, malgré une augmentation des crédits à l'économie de 3,1 %

La masse monétaire a enregistré une baisse de 1,0%, passant de 1 839,1 milliards de FCFA en 2018 à 1 821,6 milliards en 2019, liée au recul des dépôts à vue auprès des banques commerciales (- 10,4 %).

En 2020, la situation monétaire serait marquée par une chute des avoirs extérieurs nets, une contraction des avoirs intérieurs nets et une baisse de la masse monétaire.

Les perspectives indiquées par le Comité de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire sont les suivantes : (i) les avoirs extérieurs chuteraient à un rythme annuel de 67,5 %, passant de 445,8 milliards de FCFA à 144,7 milliards de FCFA ; (ii) Les avoirs intérieurs nets diminueraient de 2,4%, ressortant à 1 405,9 milliards de FCFA, contre 1 440,1 milliards en 2019, en rapport avec la baisse du crédit intérieur net (- 5,8 %).

La masse monétaire quant à elle, reculerait de 14,9 %, revenant de 1 821, 5 milliards de

FCFA en 2019 à 1 550,5 milliards de FCFA en 2020.

En termes relatifs, la masse monétaire passerait de 28,9 % du PIB en 2019 à 29,5 % du PIB en 2020 selon les prévisions initiales et à 40,7 % selon les prévisions révisées (soit un impact de + 11,2 points)

Les banques congolaises participent de plus en plus au financement de l'économie, à travers la facilité d'accès aux crédits pour entreprises. D'après la Banque centrale, au dernier trimestre 2019, la BGFI Bank, le Crédit du Congo et La Congolaise des Banques constituent le trio de tête des encours de crédits et de dépôts.

Lors de la réunion du Comité monétaire et financier national tenue à Brazzaville le 12 décembre 2019, la Banque centrale a salué le caractère résilient du secteur bancaire congolais, en dépit de la hausse des créances en souffrance constatée à la même période.

Une analyse du FMI relève que le secteur bancaire reste solvable mais la hausse des prêts improductifs le met en difficulté. Cela s'explique principalement par la détérioration de l'actif des bilans bancaires qui est liée au déclin de l'activité économique et à la réduction insuffisante des arriérés du secteur public vis-à-vis de ses fournisseurs. De ce fait, les prêts improductifs demeurent élevés : ils sont montés à 24 % des prêts bruts, ce qui pèse sur certains secteurs économiques, en particulier la construction et certains pans du secteur tertiaire (cf. Rapport du FMI No.20/26 publié le 17 janvier 2020).

Pour aider les six pays de la sous-région à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire de Covid-19, la banque centrale a adopté le 27 mars 2020 des mesures de facilités des financements. La solution d'injection de fonds devrait permettre aux banques de financer l'économie à travers les prêts à des conditions avantageuses.

Pour cela, la banque centrale a décidé de revoir à la baisse le taux de la facilité de prêt marginal de 6% à 5%, le taux d'intérêts d'appels d'offres (TIAO) de 3,5% à 3,25% et les décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC en sus de ces mesures d'accompagnement ; ainsi que d'élargir la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire.

La BEAC s'est aussi engagée à injecter plus de 240 milliards FCFA à 500 milliards FCFA et à se rendre disponible à revoir ce plafond à la hausse en cas de besoins.

À l'endroit des établissements de microfinance, il est recommandé l'évaluation des risques associés au portefeuille client conformément aux dispositions réglementaires, le respect du règlement de la Commission bancaire EMFR-2017/07 relatif à la classification, la restructuration prudente des crédits... Quant aux banques, il leur est demandé d'assouplir les conditions bancaires pour les clients par la veille sur la qualité des services et de mettre à disposition des fonds dans leurs réseaux.

Malgré ces engagements, le groupe d'experts ayant travaillé sur la question, dont le cabinet Ghomeg & Associés du Congo Brazzaville, émettent des réserves sur l'efficacité de ces mesures de la BEAC, arguant que *« La dernière injection de liquidité de la BEAC n'a pas suscité la frénésie des banques primaires : c'est la preuve que ce type de mécanismes utilisé pour irriguer financièrement les économies de la zone n'alimente qu'imparfaitement les acteurs de l'économie réelle »*,

Ceux-ci suggèrent à la banque centrale d'agir en faveur du taux de bancarisation, du dynamisme du secteur informel et de l'accès dudit secteur aux financements et services bancaires. *« Si le volume de crédit des établissements de Microfinance croît de 1%, alors le taux de croissance économique croît de 0,95%(...) La baisse du taux d'intérêt pratiqué par les établissements de microfinance stimule leurs clients à recourir aux emprunts. L'obtention de ces crédits va permettre aux emprunteurs de réaliser leurs projets »*, ont plaidé les experts.

Globalement, les banques locales proposent aux entreprises des crédits à court terme et moyen terme, voire à long terme. Sur les onze établissements que compte la place bancaire du Congo, seule la filiale congolaise de Société générale (36,58%), La Congolaise des banques (9,94%), la Banque postale du Congo (6,72%) accordent des crédits à long terme. Le comité monétaire et financier a également noté qu' *« en dépit de la morosité économique, le secteur de la microfinance se porte bien »*, (dixit Michel

Dzombala, Directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC)⁷,

S'agissant du marché interbancaire, les participants ont relevé que ce secteur n'est pas dynamique. Ils ont encouragé la BEAC à créer les conditions des prêts réciproques entre les 11 banques installées au Congo-Brazzaville. Ces banques, ont-ils constaté, sont restées résilientes, malgré les difficultés ou les chocs dus à la conjoncture économique. Ils ont par ailleurs salué le recours du Trésor public congolais au marché des titres publics.

Quant à la liquidité bancaire, celle-ci a continué de se consolider dans la CEMAC à la suite de l'augmentation des dépôts bancaires au premier trimestre de l'année 2019. Cette évolution est reflétée à travers celle des réserves des banques et de plusieurs indicateurs de la liquidité bancaire, à l'exception du ratio entre les réserves libres et obligatoires.

Les réserves brutes des banques congolaises ont augmenté de 26,5 % après des années de repli se conjuguant avec la hausse des dépôts bancaires. Le rebond de la liquidité du système bancaire congolais est aussi dû à la nouvelle réglementation des changes et aux rapatriements des avoirs extérieurs détenus par les banques commerciales. Selon la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), qui vient de publier son rapport trimestriel sur la politique Par ailleurs de façon spécifique le secteur bancaire a été impacté de la façon suivante :

monétaire, ces réserves brutes sont composées des comptes des entreprises (réserves libres) et des réserves obligatoires.

Cet état de santé du système bancaire national, à en croire les experts, se traduit par l'évolution du taux de couverture des crédits par les dépôts. Par exemple, à la fin décembre 2019, l'analyse en glissement annuel montre que le ratio des dépôts a connu un accroissement de 104,8 % à 115,8 %, soit un coefficient de réserve de 4,7 points à 27,9%, un ratio réserves libres/réserves obligatoires de 253,6% à 292,8% et un ratio réserves libres/crédits à l'économie de 17,4% à 24,1%.

Les banques ont connu entre mars et avril 2020 une baisse d'activité de 53% qui a eu pour conséquences la baisse du pourcentage des effectifs salariés en activité (-54%), la mise au chômage technique de 11% des salariés, la diminution de la masse salariale de près de la moitié, la baisse du Produit Net Bancaire et des dépôts de la clientèle, la hausse des créances en souffrance et des retraits d'espèces aux guichets. En ce qui concerne la situation des dépôts et des crédits bancaires, la nette amélioration observée en fin 2019 a été impactée négativement au cours des six premiers mois de 2020.

⁷Publié par le Service de presse du Ministère des Finances

- baisse du Produit Net Bancaire (PNB) ;
- augmentation des créances en souffrance, sous l'effet de la dégradation des capacités de remboursement des agents économiques ;
- baisse des dépôts de la clientèle, en lien avec le ralentissement de l'activité économique, tributaire de la mesure de confinement de la population ;
- hausse de retraits d'espèces aux guichets des banques, accentuant le spectre d'une éventuelle crise de liquidité du système bancaire.

Le sous-secteur des assurances a quant à lui enregistré une baisse d'activité de 81%, les salariés en activité représentant 22% et ceux en chômage technique 49%.

3.1.4. Balance des paiements (commerce des biens et services, IDE, transfert des fonds du Diaspora, APD, dette)

3.1.4.1. De la balance des paiements

Avant la pandémie : Au cours de la revue effectuée en 2019 le FMI prévoyait que l'excédent des transactions extérieures devrait rester élevé en 2019–20 mais devrait diminuer progressivement, du fait de la baisse de la production pétrolière par rapport aux pics à court terme. Dans le même temps, l'assainissement des finances publiques et l'accumulation de dépôts à la BEAC contribueraient à l'ajustement extérieur.

Pour sa part, le Comité de Cadrage macroéconomique et budgétaire prévoit un déficit de la balance des paiements en 2020. En effet, dans son document de perspectives pour 2020 publié en avril 2020, le CCMB fait les prévisions ci-après.

- L'excédent de la balance commerciale s'amenuiserait fortement en 2020, passant de 3 245,3 milliards de FCFA en 2019 à 1 594,2 milliards de FCFA en 2020. Ceci en lien avec une baisse de 43,3 % des exportations. Cette régression des exportations serait imputable à la chute des

exportations du pétrole causée elle-même par l'effondrement des cours du Brent (46,0%). Parallèlement, les importations devraient également régresser de 31,3%, pour ressortir à 1 422,3 milliards en 2020 (contre 2 071,4 milliards de FCFA en 2019).

- La balance des services devrait poursuivre son déficit qui s'établira à - 774,1 milliards de FCFA contre - 1 765,6 milliards de FCFA en 2019 (soit une légère amélioration). Le déficit de la balance des revenus s'améliorerait de 270,6 milliards de FCFA, passant à - 915,4 milliards de FCFA contre - 1 186,0 milliards de FCFA en 2019.

- La balance des transferts courants devrait demeurer excédentaire en 2020 et en amélioration soit 4,8 milliards de FCFA (contre 2,0 milliards en 2019).

- Le solde du compte financier se dégraderait, pour s'établir à - 458,9 milliards de FCFA en 2020, contre 776,1 milliards de FCFA en 2019.

- En définitive, le solde global de la **balance des paiements** se détériorerait, ressortant à - 895,9 milliards de FCFA en 2020, après un excédent de 898,7 milliards de FCFA en 2019.

3.1.4.2. De l'investissement direct étranger :

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement relève que la crise de COVID-19 est arrivée à un moment où les IDE étaient déjà en déclin en Afrique, le continent ayant connu une baisse de 10 % des flux entrants en 2019, à 45 milliards de dollars.

Pour le Congo, il sied d'indiquer que le pays s'est inscrit dans cette trajectoire. En 2016, pendant que la crise économique et financière s'aggravait, le Congo enregistrait un flux d'IDE de 1, 146 millions de \$US dus essentiellement aux investissements de la chine. Ce chiffre a ensuite quadruplé en 2017 soit 4, 417 millions de \$ avant d'amorcer une baisse à partir de 2018 où le pays a enregistré 4, 315 millions de \$US et en 2019 avec 3, 366 millions de \$US. Cette baisse est notamment la conséquence de la chute des cours mondiaux des matières premières dont le pétrole qui a affecté largement la situation économique du Congo, à l'instar de nombreux pays de la région producteurs de la même matière première. Ces chiffres relatifs aux entrées des IDE s'ajoutent aux stocks d'IDE existants chiffrés quant à eux à 25,580 millions de \$US en 2018 et 28,946 millions de \$US en 2019.

Les stocks d'IDE représentant jusqu'à 325% du PIB selon les données de la CNUCED (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 2: Evolution des IDE au Congo

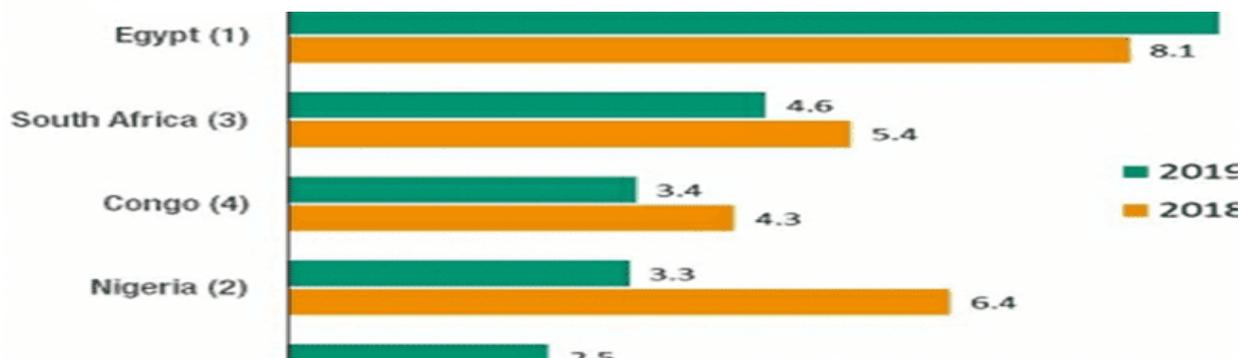
Investissement Direct Etranger	2017	2018	2019
Flux d'IDE entrants (millions USD)	4.417	4.315	3.366
Stocks d'IDE (millions USD)	21.265	25.580	28.946
Nombre d'investissements greenfield*	3	1	1

Source 1: CNUCED - Dernières données disponibles.

Note * : Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison-mère.

Toutefois, nonobstant cette baisse, il sied de signaler que le Congo a été le quatrième pays bénéficiaire des IDE en Afrique en 2018 et 2019 (cf. graphique ci-après).

Figure 9: Les 5 premiers bénéficiaires des flux d'IDE, 2018 et 2019 (en milliards de dollars)



Source : CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 (rapporté dans le journal Afrique Renouveau des Nations Unies)

En 2020, le Congo pourrait ne pas échapper à la poursuite de la baisse des flux d'IDE projetée par la CNUCED comme pour d'autres pays africains.

En effet, dans son Rapport sur l'investissement dans le monde en 2020, l'organisation onusienne prévoit une tendance à la baisse des Investissements Directs à l'étranger (IDE) en Afrique. Celle-ci devrait s'aggraver considérablement en 2020 en raison du double choc de la pandémie de coronavirus et de la faiblesse des prix des matières premières, en particulier du pétrole. De ce point de vue, les flux d'IDE vers le continent africain devraient se contracter de 25 à 40 % sur la base des projections de croissance du produit intérieur brut (PIB) ainsi que d'une série de facteurs spécifiques aux investissements.

Les conséquences pour l'économie congolaises sont à redouter en considération du fait que les IDE dont bénéficie le Congo sont essentiellement dans le secteur pétrolier (90 % en 2013, d'après un rapport de la BEAC)⁸.

C'est pourquoi, la stratégie de diversification de l'économie prônée par les autorités nationales trouve leur justification mais surtout doit bénéficier d'une véritable politique d'attraction de l'investissement direct étranger dans des secteurs hors pétroles comme celui du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire mis en exergue dans le PND.

3.1.4.3. De l'aide publique au développement

S'agissant de l'Aide publique au développement (APD), les données fournies par l'OCDE indiquent que les volumes d'aide destinés au Congo ont baissé de 106,2 millions de dollars en 2014 à 88,8 millions de dollars en 2015. Une part importante de cette aide est orientée vers le développement des infrastructures économiques et sociales. La France, l'Union européenne et les États-Unis restent les principaux pourvoyeurs d'aide au Congo.

L'APD devrait se maintenir à un niveau important en 2020 du fait des aides d'urgences enregistrées par le Congo de la part des partenaires bi et multilatéraux liées à la riposte contre la pandémie du Corona Virus. Dans leur ensemble, les PTF se sont engagés à apporter au pays au total 22 608 283 USD (soit 12 979 189 187 FCFA) en soutien au plan national de riposte à la COVID-19.

3.1.4.4. De la dette

Le taux d'endettement s'est établi à 82,9 % du PIB en 2019, dont 62 % pour la dette extérieure, malgré la restructuration obtenue de la Chine. Face aux difficultés de paiement du service de la dette, les arriérés ont grimpé à 21 % du PIB en 2019 contre 8 % en 2018.

D'une manière générale, la tendance est à l'alourdissement de la dette qui devrait passer de 82,9% du PIB en 2019 à 126,3%

⁸Source : BEAC, 2013., rapporté dans CNUCED, Examen de la politique de l'investissement de la République du Congo, Genève, décembre 2014.

du PIB en 2020, avec un impact de + 46,7 points de pourcentage entre les prévisions initiales et les prévisions révisées du FMI (dont 25,8 points se rapportant à la dette extérieure). Toutefois, dans la loi de finances initiale de 2020, les charges financières de l'Etat ont enregistré une réduction de - 13,2 % par rapport à leur niveau dans le budget de 2019. Cette réduction est actuellement de - 17 % dans la loi de finances rectificative adoptée en avril 2020. Soit un impact de - 3,97 points.

Il est à noter que le Congo vient de bénéficier du moratoire du Club de Paris qui suspend pendant huit mois le paiement du service de sa dette vis-à-vis d'un certain nombre de créanciers publics. Les fonds ainsi libérés

par cette initiative devraient être injectés dans des investissements dans le social, mais aussi dans la relance de l'économie, notamment dans l'octroi des appuis multiformes aux entreprises du commerce, des services et des secteurs agricoles et agroalimentaire. Le ministre délégué au budget a indiqué à juste titre que « *l'argent qui sera libéré, que nous ne pourrions pas verser pour payer cette dette, servira à répondre aux besoins urgents de réponse à la pandémie (du coronavirus). D'ailleurs dans le cadre de cette initiative, on oblige les pays qui sont agréés à utiliser ces ressources pour faire face aux besoins urgents notamment sur les plans sanitaires, le social et l'économique* ».

Toutefois, la durée du rééchelonnement fixé à huit (8) mois peut paraître insignifiante car il n'est pas sûr qu'après ce laps de temps les finances du Congo soient en mesure d'avoir retrouvé les équilibres nécessaires à la poursuite du règlement des échéances à venir du service de la dette. En conséquence, il paraît judicieux de recommander au Gouvernement de négocier une durée plus longue du rééchelonnement de ses dettes qui permette à l'économie nationale de générer plus de ressources pour faire face aux exigences du remboursement de la dette.

3.2. Les impacts sur les secteurs économiques

3.2.1. Entreprises et emplois

Les entreprises formelles ont subi des ralentissements importants de leurs activités. Une étude publiée en avril 2020 par les dirigeants des grandes entreprises locales⁹ (UNICONGO) a montré que les entreprises des branches d'activités considérées comme non-essentiels ont cessé toute activité.¹⁰ L'étude a mis en exergue trois impacts de la pandémie sur l'activité économique du secteur formel : (a) la pandémie a conduit à un arrêt de l'activité dans les secteurs jugés non essentiels ; (b) la mise au chômage technique de près d'un salarié sur deux du fait du ralentissement de l'activité économique et ; (c) le redéploiement de l'activité qui a obligé les professions libérales tels que coiffeurs, mécaniciens, etc. à se mouvoir vers de leurs

⁹ 343 entreprises évoluant dans tous les secteurs d'activité et employant 43005 salariés

¹⁰ Etude UNICONGO

clients. Cette perte d'activité entre mars et juin 2020 varie de 77% pour les industries métallurgiques, chaudronnerie et peinture industrielle à 96% pour les hôtelleries et restaurants.

Tableau 3: : Situation des entreprises formelles en avril 2020

Branches considérées non essentielles	Evolution de l'activité mars / avril 2020	Salariés	
		En activité en avril 2020	Mis en chômage technique ou licenciés
Automobile et engins	-86%	8%	85%
Assurances /	-81%	22%	49%
BTP	-92%	13%	62%
Commerces non	-95%	7%	38%
Hôtellerie et restaurant	-96%	9%	68%
Industries métallurgiques, chaudronneries, peinture	-77%	17%	78%

Source: UNICONGO (2020)

En outre, les mesures d'endiguement gouvernementales ont obligé les entreprises à maintenir une activité minimale. Au point où en avril 2020, seuls 10% des salariés du commerce non essentiel sont mobilisés, 13% du personnel des BTP, 17% de l'industrie métallurgique et 22% des assurances. Ce ralentissement forcé de l'activité économique a fait que (a) toutes branches confondues, 40 à 85% des salariés ont été mis en chômage technique ou licenciés et (b) a entraîné une perte importante du chiffre d'affaire des grandes entreprises, faisant que beaucoup d'entre elles auront du mal à se relever malgré les mesures de soutien du Gouvernement. Les entreprises affiliées à UNICONGO ont mis en chômage technique 10821 travailleurs sur les 43005 salariés qu'elles emploient, soit 25,16% des effectifs.

Tableau 4: Tableau 4 : Situation des entreprises du secteur formel en avril 2020

Branches considérées comme essentielles	Evolution de l'activité mars / avril 2020	Salariés	
		En activité en avril 2020	Mis en chômage technique ou licenciés
Banques	-53%	46%	11%
Commerces essentiels	-58%	42%	15%
Industries agroalimentaires	-55%	36%	41%
Maintenance tertiaire	-69%	27%	39%
Santé	-61%	39%	22%
Sécurité	-3%	98%	0%
Télécommunication et NTIC	-47%	32%	36%
Transport maritime et transit	-34%	37%	28%
Transport routier	-76%	23%	45%

Source : UNICONGO

Cette situation est catastrophique pour les branches d'activités considérées comme non indispensables ou non essentielles, où les entreprises ont enregistré en trois mois une évolution négative de leurs activités, de 34% dans le secteur de transport maritime et transit à 76% dans le transport routier (Tableau 4).

Les entreprises du secteur public ont, autant que les entreprises privées, été affectées par les mesures prises par les pouvoirs publics. Pendant la période de confinement, l'entreprise de transport ferroviaire (CFCO) a dû cesser ses activités et perdre deux mois de chiffre d'affaires, les entreprises de distribution d'eau (LCDE) et d'énergie électrique (E2C) ont vu leur chiffre d'affaires baisser (deux mois de consommation non payées par les clients). Les autres entreprises (La Poste, Congo Télécom) du fait de la limitation des activités dans le pays ont aussi vu leur chiffre d'affaires baisser au cours des deux mois de confinement, les entreprises, les administrations et les ménages ayant réduit la consommation de leurs produits et services.

Un secteur informel quasi en arrêt avec des ajustements dans certaines branches. Les travailleurs du secteur informel ont subi de plein fouet les conséquences de la pandémie. L'enquête menée auprès des dirigeants du secteur artisanal a concerné les métiers suivants : la coiffure, la couture, la mécanique auto, la menuiserie, le froid, la blanchisserie, la vulcanisation, la restauration et les chauffeurs de bus et de taxis Cette enquête a relevé que pendant la période du confinement, aucune activité n'a pu être exercée. Ces entrepreneurs exercent tous des activités classées non indispensables¹¹ dans le cadre de l'état d'urgence. La perte de revenus pour les dirigeants ayant une certaine notoriété et une clientèle fidèle est évaluée à 500 000 Francs CFA/ mois (il s'agit des promoteurs ayant plus de dix ans d'activité) tandis que pour ceux ayant moins de cinq ans d'activité, la perte varie entre 200 000 Francs CFA à 250 000 Francs CFA/mois.

Toutefois, malgré ces pertes de revenus, ils sont obligés de supporter les charges fixes. En moyenne, ces charges varient entre 250 000 Francs CFA à 300 000 Francs CFA. Elles comprennent le loyer (50 à 100 000 Francs CFA/mois), l'électricité (15 000 FCFA), l'eau (9 000 Francs CFA/mois), la taxe municipale (4000 Francs CFA/mois), l'impôt (70 000 Francs CFA/an), le personnel salarié 100 000 (Francs CFA) et l'apprenti dont la prise en charge est journalière. Tous les dirigeants locataires du local abritant leur activité disent accuser un retard de loyer et

¹¹ Sont considérées comme produisant et distribuant les biens indispensables et autorisés à poursuivre leurs activités pendant la période de confinement, au titre du décret 2020-99 du 1^{er} avril 2020, les entreprises produisant et distribuant les biens suivants : produits alimentaires et boissons de consommation humaine, médicaments pour les soins de santé humaine, produits de santé et autres et autres consommables des structures sanitaires, produits d'hygiène, d'entretien domestique et industriel, équipements et autres accessoires des structures sanitaires, produits bruts et finis des mines, des forêts, des hydrocarbures liquides et gazeux, produits et articles de cuisine : charbon de bois, bois de chauffe, gazinières et réchauds, équipements et accessoires de véhicules automobiles, d'engins et matériels agricoles, de pêche et d'élevage, intrants de la production agricole, d'élevage et de pêche, équipements et supports informatiques et de communication, équipements de télécommunication, aliments de bétail, produits phytosanitaires et médicaments et produits pour les soins de santé animale.

sont en négociation avec le propriétaire du local et quelques artisans ont dû déménager (cas de 5 couturiers). Notons que la mesure relative à la gratuité de l'électricité ne s'applique pas aux artisans, elle ne concerne que les ménages. Selon l'enquête, 55% des artisans ont dû mettre en chômage technique leur personnel (sans salaire), 10% des artisans pensent ne pas pouvoir relancer leur activité avant d'obtenir des fonds pour la relance, 10% n'ont pas de compte ni dans une banque ni dans un établissement de microfinance. Le coût du financement de la reprise de l'activité varie entre 800 000 à 2 000 000 Francs CFA. Certains artisans ont pendant le confinement eu des activités qui leur ont permis de se prendre en charge (travail au domicile des clients, cas des coiffeurs, mécaniciens).

Un autre métier a été affecté par les mesures d'endiguement, celui du transport routier. Les propriétaires des autobus urbains ont perdu, selon le type de véhicule, entre 780 000 FCFA/mois (HIACE) et 1 300 000 FCFA (COASTER) et les propriétaires de taxis environ 300 000 FCFA/mois. En ce qui concerne les entreprises de transport interdépartemental (Océan du Nord), les pertes journalières sont estimées sur le trajet Brazzaville-Pointe-Noire à 120 000 FCFA, soit une perte mensuelle par autocar de 1800 000 FCFA environ ; il en est de même sur le trajet Brazzaville Owando. Les conducteurs de ces véhicules ont eu une perte sèche puisqu'ils ont été mis en chômage technique sans paiement de droits.

3.2.2. Commerces et services

La pandémie a eu un impact significatif sur le commerce et les services :

- **Une baisse des importations mais une bonne performance des exportations grâce aux produits pétroliers.** Au niveau des échanges extérieurs, les données du mois de mai suggèrent que les importations du Congo ont sensiblement reculé depuis la survenue de la pandémie tandis que les exportations se sont maintenues à des niveaux optimaux. En effet, entre janvier et mai 2020, la valeur des importations totalisait 399,9 milliards de francs CFA soit 35,6 % seulement des valeurs des importations en 2019 évaluées à 1 124,7 milliards de francs CFA. Ainsi, le pays a importé en moyenne 93,7 milliards de francs CFA par mois en 2019 contre seulement 78,0 milliards de francs CFA par mois en moyenne durant les cinq premiers mois de 2020 soit une baisse de -14,6%. Les exportations en valeur de janvier à mai 2020 ont été évaluées à 1758,0 milliards de francs

CFA, ce qui représente près de 59,0% de la valeur des exportations de l'année 2019. Cette performance était liée au commerce des produits miniers, notamment des hydrocarbures, malgré le recul des exportations de bois. En effet, les exportations des huiles brutes de pétrole totalisaient 1626,8 milliards de francs CFA soit 92,5% de l'ensemble des exportations durant les cinq premiers mois de 2020 tandis que les bois ont contribué seulement à hauteur de 41,6 milliards de francs CFA soit 2,4%. Notons qu'en 2019, le Congo a exporté en moyenne 11 699,6 milliards de francs CFA par mois de bois. Cette contre-performance du secteur bois à l'exportation explique les impacts majeurs observés dans ce secteur.

- **Un impact notoire sur les niveaux des activités relatives au commerce intérieur en général.** Bien que l'ensemble des

activités commerciales soient touchées, les niveaux de la baisse varient selon la nature des activités telles que segmentées par les mesures édictées par le Gouvernement. Les activités des commerces essentiels ont été moins touchées avec une baisse de -58% contrairement aux commerces non essentiels dont les niveaux d'activité ont décru de -95% et au commerce de l'automobile et des engins qui a connu une réduction de -86% des activités (Tableau 3). L'explication de la baisse des activités réside dans les mesures de confinement édictées par le Gouvernement durant cette période qui ont eu pour conséquence la baisse de la consommation, elle-même liée aux difficultés de déplacement des populations vers les établissements de commerce.

Notons aussi que ces baisses d'activités ont conduit les entreprises à réduire les emplois. Dans les commerces non essentiels, 7% seulement des effectifs sont en activité et 38% en congé technique. La situation est

plus catastrophique dans le commerce de l'automobile et des engins où 85% des employés a été mis en chômage technique et 8% seulement restés en activité. La situation a été relativement moins mauvaise dans les commerces essentiels où 42% des emplois ont été préservés et 15% des salariés mis en chômage technique.

- **Un impact contrasté sur les prix :** La pandémie du corona virus a eu un impact contrasté sur les niveaux des prix des différents groupes de produits commercialisés sur le marché. Pour illustrer ce constat, nous avons classé les produits commercialisés sur le marché national en deux grands groupes, à savoir (i) les produits alimentaires de première nécessité d'une part et (ii) les produits de consommation courante d'autre part. Les produits de l'un et l'autre groupe ont connu une évolution des prix non homogène, avec un impact diversifié sur le pouvoir d'achat des ménages.

Concernant les produits alimentaires de première nécessité : poissons, viandes, volaille, riz, huiles végétales, etc. : au début de la période de confinement, les consommateurs se sont rués vers les commerces pour constituer des réserves de ces produits alimentaires de première nécessité. Ce qui a créé des réflexes de spéculation de la part des commerçants qui ont augmenté les prix des produits essentiels au début du mois d'avril. Mais par la suite, du fait des contrôles des services du commerce, mais aussi du fait de l'absence de rupture des stocks, les prix de ce groupe de produits sont revenus à la normale à la deuxième moitié du mois d'avril et se sont stabilisés au niveau fixé par l'arrêté du ministre du commerce pour chaque agglomération avant le confinement

Tableau 5 Prix à Brazzaville au 1er trimestre 2020

Produit	Unité	Prix 2019	Prix 2020		
			Janvier	Février	Mars
Riz (mixte, de faible qualité)	KG	532	532	518	786
Haricots (blancs)	KG	880	880	930	1100
Manioc (frais)	KG	491	491	518	622
Farine de manioc	KG	513	513	610	756
Huile (de palme)	L	800	800	700	850
Huile (végétale)	L	900	900	850	1000
Viande (bœuf)	KG	2500	2500	2500	3000
Poisson (fumé)	KG	5022	5022	3290	4460
Poisson (frais)	KG	2611	2611	1987	2747
Viande (poulet, congelée)	KG	750	750	750	850
Arachides (décortiquées)	KG	1204	1204	1055	863
Arachides (pâte)	KG	966	966	1102	1210
Farine de blé	KG	879	879	750	850
Plantains	KG	2078	2078	1845	1200
Pain	KG	963	963	938	990

Sur le terrain, les prix au détail connaissent de légères variations au niveau des agglomérations. Le relevé des prix effectué en 2019 par le Programme Alimentaire Mondial renseigne qu'il existe un respect des prix officiels fixés par les pouvoirs publics, comme l'illustre le tableau 5 du niveau des prix à Brazzaville.

Concernant le deuxième groupe de produits de consommation courante : ce groupe de produits quant à lui, a enregistré une hausse durable de prix pour certains produits notamment les articles utilisés au titre des mesures barrières comme les masques et les solutions hydro alcooliques.

Une absence d'impact sur les stocks :

L'anticipation des importateurs qui avaient anticipé la crise et commandé des stocks de produits essentiels (médicaments, produits pétroliers, etc.) supérieures au niveau habituel, l'approvisionnement des grandes villes congolaises par le trafic transfrontalier, etc., ont eu pour effet de garantir la disponibilité des stocks des denrées de première nécessité supérieures à la demande. Ceci à l'exception de quelques produits comme ceux utilisés dans le cadre

des mesures barrières (masques, solutions hydro alcooliques) qui ont enregistré des ruptures de stocks, au point que les autorités ont été amenées à promouvoir la fabrication locale et artisanale des masques, ce qui a été bénéfique pour l'artisanat local.

Un impact significatif sur les services qui représentent plus du tiers du PIB :

Comme pour le commerce, le secteur des services a été lourdement impacté par la COVID-19. L'impact est également mesuré à

travers le niveau des activités et celui des effectifs salariés en activité ou en congé technique, voir licenciés.

Impacts sur l'hôtellerie et la restauration

: L'hôtellerie a enregistré une baisse d'activité de - 96 % sur les périodes d'avril et mai 2020. Le nombre de salariés en activité est tombé à 9% et ceux mis en chômage technique représentait 68% (tableau 3).

Impact sur le tourisme : Le tourisme aussi bien intérieur qu'extérieur a connu une baisse d'activité totale du fait de la fermeture des frontières et du confinement. Ce qui a conduit à une quasi mise en congé du personnel exerçant dans la plupart des sites touristiques

Les services des transports : Le transport aérien, maritime et routier a connu une

baisse des activités respectivement de 95%, 34% et 76% (tableau 4). La fermeture des frontières, le ralentissement du trafic et de la demande mondiale ainsi que les difficultés des déplacements et la baisse de la consommation en sont les principales causes.

Les services de télécommunication et de l'économie numérique

: Cette branche a enregistré une baisse d'activité de - 47 %. Les salariés en activité représentent 32% tandis que les salariés mis en congé technique sont de 36% des effectifs (tableau 4). Selon les données de la Direction Générale de l'Economie, le chiffre d'affaires du secteur a enregistré une légère baisse au 1^{er} trimestre 2020 par rapport à 2019, laquelle s'est creusée en avril et mai.

3.2.3. Agriculture et foresterie

3.2.3.1. Le secteur agricole

Le secteur agricole du Congo est loin d'être dynamique et compétitif depuis de nombreuses années. Cela n'est pas le fait de la survenue de la covid-19. L'histoire de l'agriculture congolaise se résume à cinq périodes.

- 1) De 1960 à 1974 : période de nationalisation des anciennes entreprises coloniales et de création de l'office de commercialisation des produits agricoles (ONCPA) ;
- 2) De 1974 à 1991 : État producteur qui va utiliser les recettes pétrolières pour créer des fermes d'État, multiplier les offices de commercialisation des produits agricoles (OCC et OCV) et garantir un prix plancher et donc l'assurance de débouchés aux agriculteurs ;
- 3) De 1991 à 1993 : période de libéralisation ayant conduit à la liquidation des offices ;
- 4) De 1993 à 2000 : période d'instabilité politique et militaire ayant abouti à un chaos total caractérisé par la destruction des infrastructures et du patrimoine agricole et académique ;
- 5) De 2000 à nos jours : période de reprise démocratique et économique correspondant au lancement de nombreux projets et programmes agricoles et à l'implication d'investisseurs privés étrangers.

Le déclin régulier de sa contribution au PIB national, passant de 27% en 1960 à 5% en 2020 illustre bien ses contreperformances dans sa participation à la diversification de l'économie nationale. La baisse de la contribution relative du secteur agricole au PIB est due entre autres à l'augmentation rapide de la contribution du pétrole au développement de l'économie nationale ainsi qu'aux mauvaises performances du secteur résultant du retrait de l'État de la production

agricole et rurale, des activités de Commercialisation des produits agricoles, de l'incapacité du secteur privé à prendre le relais de l'État dans la production des biens et services agricoles, de la destruction des infrastructures rurales lors des conflits armés récurrents, de la faiblesse du secteur paysan et rural.

En ce qui concerne les investissements agricoles, il y a eu un abandon massif des entreprises et une très faible mobilisation des investissements en faveur du secteur agricole. Par ailleurs, il sied de noter que le secteur agricole souffre d'un manque d'informations, notamment statistiques, fiables sur son potentiel, son état réel et ses contraintes, ainsi que sur son environnement socio-économique de base. Le secteur souffre également d'une contribution insuffisante de la recherche scientifique et de la formation qualifiante et universitaire. Cela n'a pas permis de planifier efficacement les actions pour revitaliser le secteur sur la base de données réelles et, par conséquent, les interventions de grande envergure se sont, pour la plupart, soldées par des échecs.

Par ailleurs, au cours des entretiens et des interviews que nous avons menés auprès de 200 personnes sur le terrain, la survenue de l'épidémie à COVID-19 a eu des impacts négatifs sur la production agricole. Il s'agit plus exactement de la fermeture des frontières durant les deux/trois premiers mois après la déclaration du premier cas de coronavirus. Cette fermeture des frontières a fortement impacté les chaînes d'approvisionnement en général et en intrants agricoles des marchands ambulants en particulier, conduisant ainsi à des ruptures de stocks au niveau des marchés qu'ils ravitaillent. Il sied de rappeler que ces commerçants ambulants alimentent le secteur informel à environ 70%. **Les prix des intrants agricoles qu'ils vendent sont passés du simple au double, voire au triple**

rendant ainsi difficile leur accès. Dans ce cas d'espèces, la majeure partie des approvisionnements venait de la République démocratique du Congo. **A titre d'exemple, une boîte de 100g de semence de laitue autrefois vendue à 8000 frs CFA est actuellement vendue à 20.000 frs CFA, soit une augmentation de 150%, et le produit n'est presque plus disponible sur le marché.** Ensuite, l'ouverture des marchés domaniaux limitée à 3 jours par semaine à Brazzaville et à Pointe-Noire, couplée à l'absence d'infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles avec les difficultés de transport a fortement perturbé le système alimentaire urbain. En effet, d'importantes pertes et des gaspillages des produits agricoles en provenance des zones rurales ont été constatés lorsque les produits arrivaient les jours non ouvrables des marchés dans les villes. Parallèlement à cette triste situation, on a observé la réapparition d'anciens circuits de commercialisation, connus au sortir des crises socio-politiques de la fin des années 1990, comme la vente ambulante des produits alimentaires frais et carnés congelés dans les quartiers et dans les rues. De même, en alternative à la restriction de la mobilité des consommateurs, certains petits marchés informels de fruits et légumes ouverts dans les quartiers et tolérés par les autorités, ont pris forme sur des espaces publics.

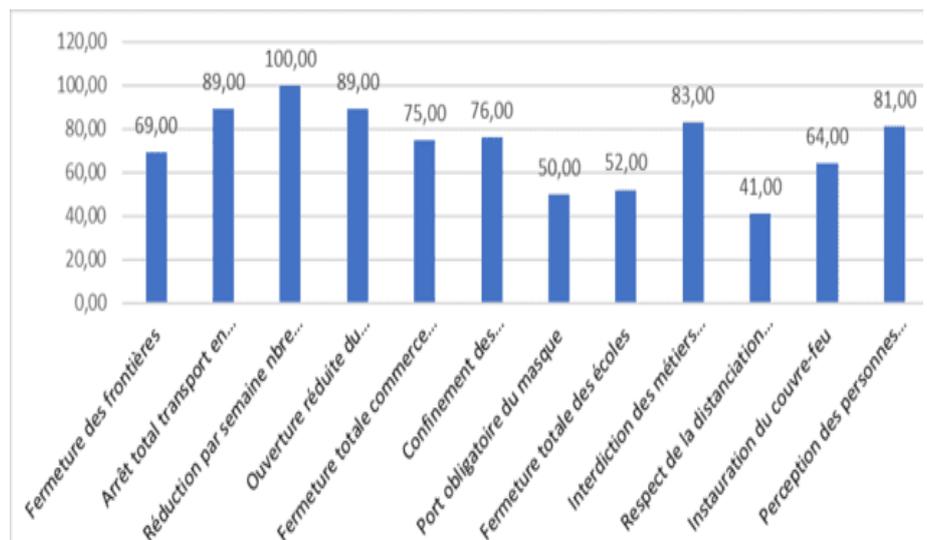
L'instauration du couvre-feu a beaucoup impacté/influencé les chaînes de commercialisation des produits agricoles, notamment les produits maraîchers. Dans

ces circuits de commercialisation, essentiellement animés par les femmes, le maillon constitué d'intermédiaires de première catégorie a complètement disparu du système habituel. Ces femmes avaient l'habitude de s'approvisionner le soir ou en fin d'après-midi auprès des maraîchers. Elles intervenaient sur le marché à partir de 3h00 jusqu'à 5h00 du matin pour écouler leur produit auprès des commerçants vendant au détail. A partir de 5h00 du matin, le relais est assuré par d'autres femmes vendant au détail. Mais le respect du couvre-feu de 20h00 à 5h00 du matin a mis à mal de nombreuses familles vivant de cette activité et cela surtout dans les ménages dirigés par les femmes au sein desquels la vulnérabilité est accrue.

L'arrêt complet des transports en commun ou même la circulation des véhicules des particuliers, couplé au respect du couvre-feu a réduit de manière drastique le temps de travail qui est passé de 10h00 à 5h00 par jour, au niveau de la ceinture maraîchère de la rive droite du Djoué. Les maraîchers de cette zone passaient beaucoup de temps pour rejoindre à pieds leurs exploitations et devaient les quitter plus tôt que d'ordinaire pour éviter de se heurter à la force publique au-delà de 20h00. Par ailleurs, pour tenter de contourner cette difficulté, certains maraîchers habitant dans des zones éloignées de leurs exploitations ont décidé de vivre sur les lieux de travail pour ne

rejoindre la famille qu'en fin de semaine (samedi et dimanche). L'acheminement des produits s'est régulièrement fait à pieds, avec des pousse-pousse ou avec des brouettes sur des distances atteignant parfois plus de 15 kilomètres. Les véhicules ont rarement été utilisés, sauf par certaines coopératives et fermes qui en disposent. De même, des commerçants détaillants et des consommateurs ont marché sur des distances du même ordre pour s'approvisionner en produits agricoles et alimentaires dans les marchés domaniaux. L'ensemble de ces mesures prises par le gouvernement a fortement contribué au ralentissement du volume de travail et donc de la production de nombreux exploitants agricoles. L'analyse des perceptions ou appréciations des acteurs de terrain sur l'application des mesures édictées par le Gouvernement, pour endiguer la propagation de la maladie à coronavirus, sur le développement de leurs activités traditionnelles est représentée par la figure 10 ci-dessous.

Figure 10 résultats de l'analyse des perceptions des populations sur les mesures prises par le gouvernement

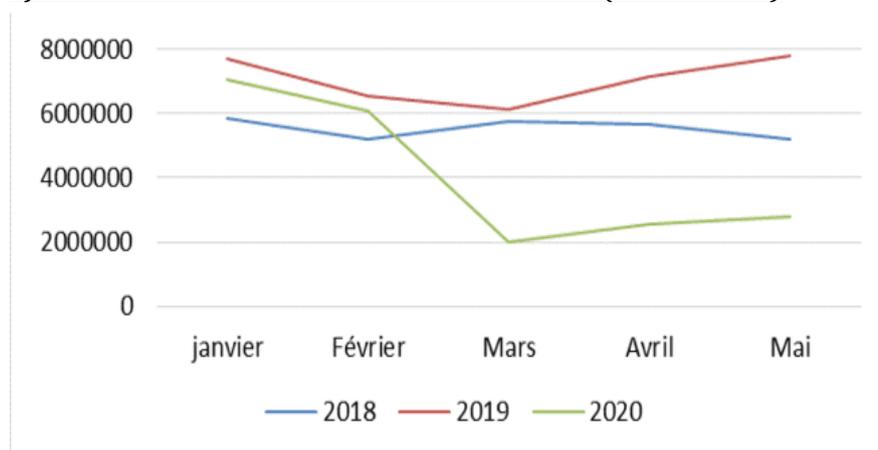


Source : : Enquête de terrain réalisé par les auteurs en juin 2020

L'examen de la figure 10 montre que certaines mesures prises par le gouvernement pour endiguer la propagation de la maladie ont eu un impact assez lourd sur la gestion des activités quotidiennes des citoyens. C'est le cas par exemple du confinement total à domicile des populations, de l'arrêt total des transports urbains et des véhicules des particuliers, de la réduction par semaine du nombre de jours ouvrables des marchés domaniaux, de l'ouverture réduite des commerces dits essentiels, de la fermeture totale des commerces dits non essentiels, de l'instauration du couvre-feu, etc.

Par ailleurs, l'analyse comparée des recettes enregistrées par les maraîchers de la rive droite du Djoué sur la période de janvier à mai 2020 avec celles des années antérieures sur la même période (2018 et 2019) montre que **le mois de mars de 2020 a été le plus dur pour ces exploitants agricoles, avec une chute du niveau des recettes de plus de 65%**. Ceci est essentiellement dû à l'arrêt brutal des transports, l'observation stricte du couvre-feu et la fermeture des frontières comme le montre la figure 11 ci-après.

Figure 11: Comparaison des recettes des maraîchers de la rive droite du Djoué en 2020 avec celles des années antérieures (2018 et 2019)



L'avènement de la pandémie de COVID-19 est venu briser l'élan de développement de la production maraîchère au niveau de la ceinture du Djoué, élan impulsé tout au long de l'année 2019 pour approvisionner de manière régulière en vivres frais les grands marchés de Brazzaville, capitale congolaise.

Source : Enquête de terrain réalisé par les auteurs en juin 2020

D'une manière générale, le comportement du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, pendant la survenue de la covid-19, a révélé une baisse de -34 % de ses activités entre mars et avril 2020 du fait des difficultés de déplacements et des transports et de la baisse de la demande de consommation, avec un potentiel de salariés en activité qui n'est que de 45 %. Le nombre de salariés mis en chômage technique ou licenciés est évalué à 16%.

3.2.3.2. Le secteur des forêts et de l'environnement

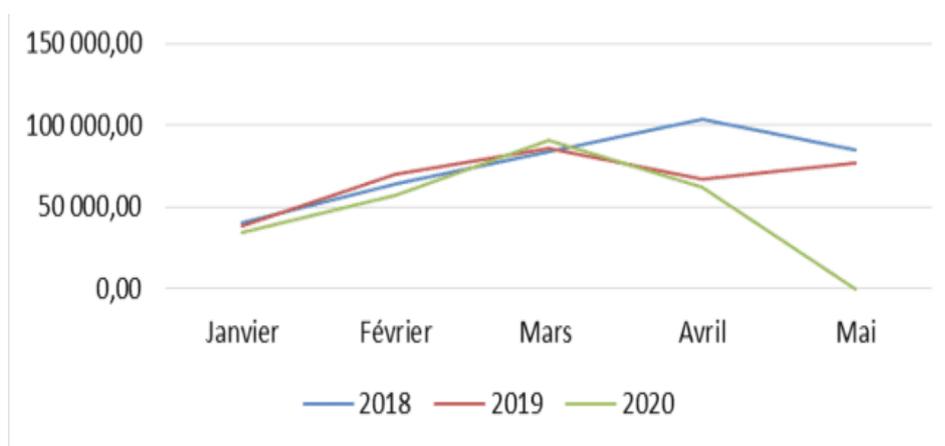
C'est le deuxième pilier de l'économie congolaise et sa contribution au PIB est de l'ordre de 10%. Grâce aux nombreuses initiatives en matière de développement durable, la forêt demeure une ressource renouvelable ayant un énorme potentiel de création d'emplois, sur le plan industriel, alimentaire et environnemental et pour la lutte contre le changement climatique. L'investissement dans la gestion durable de la forêt pourrait significativement contribuer à la réduction de l'exode rural qui engorge les grandes villes, accueillant de plus en plus de nouveaux arrivants vivant dans la précarité.

Cependant, la survenue de la pandémie à coronavirus a entraîné une baisse de la demande extérieure et une détérioration des termes de l'échange. **On note aussi qu'au plan professionnel, sur 3283 agents relevant des 11 entreprises de ce secteur affiliées à UNICONGO, 875 agents ont été mis en congé technique soit 26,7%.**

La comparaison des résultats d'exportation des produits forestiers ligneux au cours des premiers semestres des années 2018, 2019 et 2020 montrent qu'à partir du mois de mars 2020, la situation des exportations a commencé à subir les effets venant de l'extérieur, notamment en lien étroit avec la survenue de la pandémie à coronavirus comme l'indique la figure 12 ci-après.

Au mois de mai 2020, aucune exportation n'a été enregistrée, ce qui montre à suffisance la gravité des impacts socio-économiques du coronavirus sur les économies faiblement diversifiées et polarisées sur les exportations de matières premières comme celle du Congo.

Figure 12 : Etat comparé du volume des exportations des produits forestiers ligneux aux premiers semestres des années 2018, 2019 et 2020



Source : Ministère de l'Economie forestière, Direction des forêts

3.2.4. Hydrocarbures et mines

Une limitation des pertes dans les secteurs des hydrocarbures grâce à la consolidation du champ pétrolier Moho-Nord. Les hydrocarbures ont représenté, en 2018, 39,8% du PIB et 95,1 % des exportations. Selon les prévisions du comité de cadrage macroéconomique et budgétaire, la production de pétrole devrait progresser de 1,9% en 2020, en raison de la consolidation du champ pétrolier Moho Nord. Cependant la valeur des exportations de pétrole devrait être affectée par l'effondrement du prix du baril Brent qui est passé de 63,65\$ en janvier 2020 à 55,62\$ en février, 32,03\$ en mars, 18,38\$ en avril, avant de remonter à 29,38\$ en mai et 41,34\$ le 30 juin 2020. Il faut aussi signaler la perturbation de l'aval pétrolier (raffinage, logistique, distribution) du fait de la limitation des activités de transport et du confinement.

Quant aux autres activités extractives, il faut d'abord souligner que le Congo dispose d'un immense potentiel minier non encore exploité (fer, plomb, zinc, potasse, cuivre, or, uranium, diamant phosphate, magnésium). Les mines ont représenté 0,7% du PIB en 2018 mais n'apparaissent pas dans les statistiques relatives aux exportations. En revanche, leur contribution au budget de l'État apparaît dans la Loi des finances rectificative à hauteur de 28 milliards de FCFA en 2020, contre 5 milliards en 2020. En, outre il ressort de l'enquête réalisée

par UNICONGO que ces activités ont connu des suspensions temporaires d'activités pendant la période de confinement.

3.2.5. Autres secteurs (BTP, Industrie manufacturière et électricité)

Gouvernance, paix et sécurité

3.2.5.1. Bâtiments et travaux publics

Suite à la survenue de la pandémie à coronavirus au Congo et à la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence sanitaire, le secteur du bâtiment et travaux publics a été classé parmi les secteurs d'activités non essentielles. Dès lors, les entreprises du bâtiment-travaux publics (BTP) ont enregistré un effondrement de leur activité, soit -92%, y compris l'industrie de la cimenterie qui les accompagne. Dressant le bilan post-confinement, le 20 juin 2020 à Brazzaville, le gouvernement a promis un soutien de l'État dans la mesure où ce secteur représente un véritable pourvoyeur d'emplois en République du Congo. En effet, le secteur du BTP embauche des milliers de Congolais, des ressortissants de la sous-région et des ouvriers d'autres continents (chinois).

Les mesures drastiques édictées par le gouvernement pour stopper la propagation de la pandémie, entre avril et mai, ont entraîné l'arrêt de nombreux chantiers à Brazzaville et Pointe-Noire. Même si en avril dernier le gouvernement a autorisé la reprise des chantiers étatiques jugés essentiels, ce n'est pas le cas pour les travaux de construction privés où les promoteurs recourent généralement à la main-d'œuvre locale. En effet, les chantiers privés représentent plus de 80% des activités du BTP au Congo, avec les travaux de construction de l'habitat, des écoles, des sièges sociaux, des commerces, des fermes...

Comme les autres branches d'activité de l'économie congolaise, celle des BTP fait face à un désastre avec une forte augmentation du chômage aussi bien dans le formel que l'informel. Cette situation a contribué à provoquer une forte récession économique au Congo par la baisse des prévisions de croissance comprises entre -10% et -7%. Il sied toutefois de noter qu'en plein confinement, le gouvernement avait autorisé la relance des travaux sur la route nationale 2 ; de la construction des tours jumelles de Mpila ; du supermarché "Brazza Mall" ; de l'université Denis Sassou-N'Guesso de Kintélé ; des travaux du traitement des érosions de Ngamakosso; du nouveau siège du parlement à Brazzaville ; du projet d'électrification rurale ; de la construction du siège du port autonome de Pointe-Noire et des marchés de la ville océane.

L'évaluation de l'impact social et économique des entreprises affiliées à UNICONGO révèle que l'évolution des activités de cette branche a connu, comme les autres branches de l'économie nationale, un ralentissement très lourd qui est évalué à -92%. Par la suite, le nombre de salariés en activité au cours du mois d'avril 2020 est évalué à 13% de son potentiel et celui des travailleurs mis en chômage technique ou licencié durant les mois d'avril et de mai 2020 est évalué à 62%.

3.2.5.2. Industries manufacturières

Le secteur industriel du Congo est dominé par des entreprises essentiellement liées au secteur pétrolier et par quelques industries manufacturières travaillant exclusivement pour satisfaire la demande locale. Certaines de ces industries manufacturières sont fortement dépendantes des importations de matières premières et consommables pour leur fonctionnement. La concurrence de plus en plus agüe sur le marché local, très étroit à l'origine, exige de ces entreprises manufacturières l'exploration de nouvelles possibilités ou opportunités d'exportation de leurs produits sur le marché de la sous-région afin d'espérer atteindre des niveaux de production susceptibles de réduire les coûts fixes et de réaliser des économies d'échelle sur les approvisionnements des matières premières et consommables. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est opportun d'exploiter les dispositions prévues par la CEMAC et la CEEAC dans le cadre de l'agrément au tarif préférentiel des produits industriels répondant aux critères des produits d'origine communautaire parmi lesquels figure la fabrication à base d'au moins 40% de matières premières locales. De nos jours, les produits manufacturés bénéficiant de l'agrément CEEAC sont principalement d'origine camerounaise très orientée vers la transformation des matières premières locales surtout agricoles.

L'industrie manufacturière congolaise doit absolument s'ouvrir sur le marché communautaire dans sa stratégie de développement à moyen et long terme afin de garantir sa survie. Produire pour le marché essentiellement local ne garantit pas la compétitivité et la croissance du secteur. Au cours de l'année 2017 et début 2018, la

gestion de l'activité industrielle s'est focalisée autour des implantations industrielles dont les autorisations ont été délivrées conformément aux dispositions de la loi n° 9 - 2015 du 18 juillet 2015, portant organisation de l'activité industrielle. Au total, 43 unités industrielles ont été autorisées à s'implanter en 2017. En termes de localisation, le Département de Pointe-Noire vient en tête avec 26 unités industrielles implantées en 2017 suivi de Brazzaville avec 14. Au premier semestre 2018, on dénombre 4 unités industrielles autorisées à s'implanter, notamment 3 unités dans le Département de Pointe-Noire et 1 unité dans celui du Pool.

Les activités déclarées se concentrent autour de la production de l'eau de table, des produits laitiers, de peinture, du revêtement et adhésif, des savons, des détergents, produits de toilette et du raffinage de l'huile de palme.

Suite à la survenue de la pandémie à coronavirus, le secteur des industries manufacturières du Congo a été fortement impacté par la mise en œuvre des mesures de confinement qui ont entraîné une baisse de la demande et donc de la consommation. Par ailleurs, la fermeture des frontières jusqu'à nos jours pénalise ce secteur qui tire l'essentiel de son potentiel de fonctionnement à travers les importations de matières premières et des consommables divers. De nombreuses entreprises ont vu leur chiffre d'affaires chuter de manière inquiétante

3.2.5.3. Energie électrique

Le Congo dispose de potentialités hydroélectriques, gazières et pétrolières impressionnantes dont les ressources en eau sont estimées à 842 milliards de m³, et la capacité des sites déjà identifiés pour la production d'électricité à 14 000 MW. Des réserves possibles en gaz naturel largement inexploitées estimées à plus de 3000 milliards de Sm³ (mètre cube standard), ainsi que des réserves prouvées en gaz associé estimées à 86 milliards de Sm³ sans oublier les réserves pétrolières qui sont estimées à 1,6 milliards de barils. De plus, le pays offre des opportunités d'exploitation d'autres types d'énergies pour la production de l'électricité : l'énergie solaire grâce au bénéfice d'un ensoleillement de 12h par jour, ou encore la biomasse, grâce à un domaine forestier couvrant plus de 20 millions d'hectares, soit plus de 60 % du territoire national. Les investissements dans la production et le transport d'énergie électrique n'ont pas été accompagnés d'un programme intensif d'électrification. L'accès à l'énergie électrique au Congo reste faible, inférieur à la moyenne des pays africains pairs aussi bien en zones urbaines que

rurales. Selon les résultats du rapport du cabinet Emery Mukendi Wafwana & Associates du 28 février 2014, le taux d'accès à l'électricité est de 45 %, certes supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 16%, mais avec des disparités entre les zones urbaines de 50% en milieu urbain et de 5,6 % en milieu rural.

Avec la survenue de la pandémie à coronavirus, le secteur de l'électricité a été retenu parmi les secteurs devant mettre en œuvre les mesures à caractère social et économique édictées par le gouvernement. Ces mesures spéciales ont pour but le renforcement de la résilience des populations au choc covid-19 par l'offre gratuite de l'électricité aux ménages du Congo durant toute la période de confinement. Ce secteur déjà peu compétitif a vu sa situation se dégrader au fur et à mesure du fait de l'accès à la fourniture de l'électricité même aux non abonnés. Les coupures de courant ont été multipliées par deux, plongeant certains quartiers dans le noir pendant de longues heures.

3.3. Les impacts sur les secteurs sociaux

Les secteurs sociaux ont été considérablement affectés par la pandémie du COVID-19. En effet, bien au-delà de ses effets directs sur la santé, les mesures barrières qu'elle a nécessitées pour y faire face, notamment le confinement de la population et la distanciation sociale ont eu de fortes répercussions sur les services sociaux de base.

3.3.1. Santé

La pandémie du COVID-19 frappe le Congo dans un contexte de situation sanitaire fragile. Les principaux facteurs de vulnérabilité du système sanitaire du Congo relèvent de : (i) la faiblesse en infrastructures et en équipements sanitaires (1, 6 lits d'hôpitaux pour 1000 habitants, 39 lits dotés d'équipement d'assistance respiratoire, 291 lits de réanimation post-opératoire etc.); (ii) la faible densité en personnel de santé (1,72 pour 1000 habitants, 8 infectiologues pour tout le pays et 11 anesthésistes réanimateurs) ; (iii) la faible capacité de

diagnostic des formations sanitaires ; (iv) l'inexistence de capacité productives intérieures de produits médicaux essentiels ; et (v) la faible soutenabilité du système de financement

Dans ce contexte, parmi les pathologies qui contribuent le plus à la mortalité on note le VIH-SIDA, la tuberculose et la malaria, même si des améliorations sont enregistrées depuis dix ans. Les maladies non transmissibles comme la cardiopathie ischémique ou les infections respiratoires basses viennent également en tête des causes de mortalité et sont devenues en 2017 respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} causes de mortalité de la population congolaise.

La crise du COVID-19 a eu de fortes répercussions sur le fonctionnement du système de santé déjà fragile. Depuis la détection du premier cas de COVID-19 le 14 mars 2020, le redéploiement du personnel de santé ainsi que la réquisition de certains centres et services de santé pour la prise en charge des malades du COVID-19 ont profondément perturbé la continuation des activités sanitaires de base. Les points saillants de la manière dont la pandémie du COVID-19 a impacté le système de santé sont les suivants :

- baisse importante dans l'utilisation des services de santé ;
- augmentation de la peur et stigmatisation de certains centres de santé ;
- engorgement de services tels les services de maternité notamment dans les hôpitaux et de pédiatrie à Makélékélé, avec risque de baisse dans la qualité des prestations ;
- perturbation de certains programmes de santé comme VIH/SIDA, tuberculose, PVVS
- baisse du nombre d'admissions et de consultations pour malaria qui est pourtant une des premières causes de morbidité et de mortalité au Congo ;
- accroissement de l'automédication étant donné la faible fréquentation des formations sanitaires qui s'est traduite par une baisse importante des consultations externes dans toutes les formations sanitaires où des données ont été recueillies ;
- risque d'accroissement des dépenses catastrophiques de santé avec la fermeture des services sociaux

Nos enquêtes ont révélé que dans certains hôpitaux et la totalité des centres de santé intégré de Brazzaville, la pandémie a perturbé la capacité des agents de santé à exercer leurs fonctions, pour diverses raisons notamment le manque d'équipement de protection individuelle et l'incapacité à se déplacer du fait des mesures de confinement et/ou de l'insuffisance des moyens de transport en commun assortie du nombre limité des passagers. Dans les CSI, les agents restent exposés au virus par manque d'équipement de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, gants et dispositif de lavement des mains).

3.3.2. Education

La pandémie du COVID-19 a sensiblement affecté un système éducatif déjà en crise. Les problèmes structurels qui minent ce secteur portent sur : (i) la faiblesse des ressources financières allouées à l'éducation (entre 2015 et 2019 la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB n'a été en moyenne que de 4,3 %) ; (ii) le manque d'infrastructures et d'équipements ; (iii) l'important déficit en ressources humaines qualifiées (avec 8 224 enseignants volontaires non qualifiés et un déficit de 13 985 enseignants dans les cycles d'enseignement général) ; (iv) les disparités spatiales dans l'offre d'éducation et notamment

celle de l'enseignement supérieur (avec une seule université publique depuis les indépendances, les ratio étudiants enseignants vont jusqu'à 84,22 dans certains établissements de l'Université Marien NGOUABI comme la faculté de droit) ; (vi) la fracture numérique du pays et les faiblesses du système éducatif en matière d'enseignement numérique.

Le secteur de l'éducation a été lourdement impacté par la pandémie du COVID-19 dans toutes ses dimensions. La fermeture des écoles décrétée au Congo, en réponse à la pandémie du COVID-19, a mis en lumière de nombreux problèmes affectant l'accès à l'éducation ainsi que d'autres problèmes socio-économiques plus larges. Deux canaux de transmission des effets du COVID-19 sur l'éducation ont été identifiés. Le premier canal est celui qui a produit les effets directs sur l'éducation, en particulier **l'interruption de l'apprentissage, rupture d'accès à une alimentation quotidienne pour les élèves bénéficiaires des cantines scolaires et les coûts économiques.** Le deuxième canal par lequel la pandémie du COVID-19 a impacté le système éducatif est celui des conséquences induites par les modalités retenues pour assurer la continuité pédagogique qui est apparue comme la bouée de sauvetage essentielle face à la pandémie.

L'impact de la pandémie du COVID-19 sur l'éducation s'est traduit en effets immédiats, effets potentiels et en risques à venir. Les effets immédiats relevés sont : (i) l'interruption de l'apprentissage ; (ii) environ 20% des élèves en classe d'examen de l'enseignement général et 59% des apprenants des zones rurales n'ont pu accéder à la télé enseignement ; (iii) des inégalités dans l'accès à la technologie (moins de 20% d'élèves connectés et moins de 35% d'enseignants de l'enseignement technique) ; ((iv) déficit budgétaire (estimé à 8.940 088 591 pour MEPSA). Les effets potentiels de la pandémie du COVID-19 sont : (i) la baisse du niveau de compétence des apprenants ; et (ii) l'exacerbation des disparités spatiales et des inégalités dans l'accès aux ressources éducatives. Les risques à venir liés à la pandémie du COVID-19 sont : (i) un accroissement des abandons scolaires ; (ii) une validation des diplômes pour des apprenants n'ayant pas achevé les programmes de formation ; et (iii) l'augmentation du travail des enfants déscolarisés.

3.3.3. Eau et Assainissement

En matière d'eau, assainissement et hygiène, le Congo est encore exposé à une série de risques liés au développement des maladies hydriques, au manque d'hygiène et à l'accès limité des populations aux services d'assainissement. Le manque d'eau potable dans certains espaces, les coupures fréquentes d'eau de robinet, les faiblesses du pays en infrastructures d'assainissement et d'évacuation d'eau usée accroissent le risque de survenance des infections respiratoires, des maladies diarrhéiques, et de contamination de l'eau aux

bactéries Escherichia Coli (E-Coli)¹² qui est un risque réel au Congo comme le montre le tableau ci-dessous. En effet, avec 66% des ménages ayant accès à l'eau potable (47% en milieu rural), 56% des ménages ayant des toilettes améliorées (MICS 5 (2014-2015)), l'eau, l'assainissement et l'hygiène font partie des défis que le gouvernement doit relever pour mieux faire face à la pandémie de COVID-19.

Si la pandémie de COVID-19 n'a pas des effets perceptibles sur le fonctionnement des services d'assainissement existant, la disponibilité de l'eau potable pourrait être compromise. Les faiblesses du pays en infrastructures d'assainissement et d'évacuation d'eau usée accroissent le risque de survenance des infections. Si l'impact de la pandémie de COVID-19 est peu perceptible sur l'environnement, la gratuité de l'eau décrétée par le gouvernement pendant la période du confinement a engendré un choc de trésorerie qui pourrait conduire à la détérioration de la qualité de l'eau, si le gouvernement n'honore pas ses engagements relatifs à la subvention nécessaire pour compenser les pertes liées à cette gratuité.

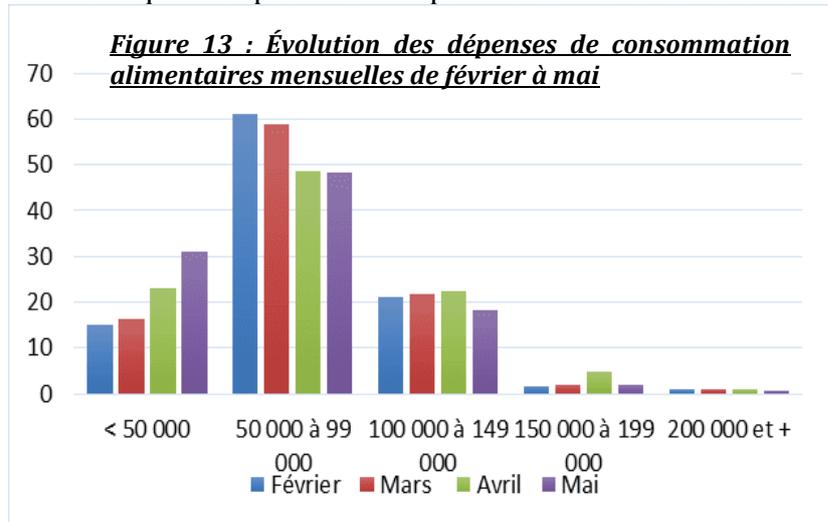
3.4. Les effets sur les conditions de vie des ménages

3.4.1. Revenus, emploi et secteur informel

3.4.1.1. Effets sur les revenus des ménages

Les effets rapportés ici proviennent de l'enquête rapide faite auprès d'un échantillon de 269 ménages (Voir encadré).

Érosion du pouvoir d'achat des ménages. Les résultats observés indiquent que le pourcentage des ménages qui dépensent habituellement moins de 50 mille francs CFA par mois a doublé, passant de 15,2 % en février, à 16,4 % en mars, 23,0 % en avril et 30,9 % en mai.¹³



¹² L'espèce de bactéries Escherichia Coli (*E. Coli*) est l'indicateur fécal le plus souvent recommandé et de nombreux pays ont établi la norme qu'aucun *E. Coli* ne devait être trouvé dans un échantillon de 100 ml d'eau potable

¹³ Deux questions ont été adressées aux chefs de ménages afin d'explorer les effets des mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19 sur les consommations alimentaires des ménages : i) combien dépensez-vous habituellement pour les besoins alimentaires du mois, le mois de février 2020 par exemple et (ii) combien avez-vous dépensé au cours des mois de mars et avril 2020. Cinq tranches de dépenses ont été proposées pour indiquer la dépense mensuelle : moins de 50 000 frs, de 50 000 à 99 000 frs, de 100 000 à 149 000 frs, 100 000 à 149 000 frs et 200 000 frs et plus.

Dans la même période, le pourcentage des ménages dont la dépense est comprise entre 50 et 99 milles francs CFA a diminué progressivement passant de 61 % en février, à 58,7 % en mars, 48,7 % en avril et 48,3 % en mai soit une chute de 12 points. Ceux des ménages dont la dépense est supérieure à 100 milles francs sont demeurés quasi stables quoiqu'une légère réduction de leur effectif ait été observée dans la tranche supérieure, au cours du mois de mai, passant de 1,1 % en mars et avril à 0,7 % en mai. Notons qu'au cours de cette période, le coût moyen du panier de la ménagère s'est situé autour de 3150 frs CFA, ce qui correspond à une dépense moyenne mensuelle de l'ordre de 94 500 frs CFA.

L'enquête auprès des ménages et unités économiques du secteur informel (TPE & PE) est une enquête rapide réalisée du 12 au 15 juin dans les 9 arrondissements de Brazzaville. Au total 269 ménages et 286 UEI ont été enquêtés, sélectionnés par tirage aléatoire simple, à 2 degrés : zone et quartier dans chaque arrondissement.

Le nombre de sujets enquêtés par arrondissement a été déterminé au prorata respectivement du poids de la population de l'arrondissement dans la population de la ville pour ce qui concerne les ménages et de la proportion d'UE qu'abrite l'arrondissement, pour ces dernières. Les variables explorées portent essentiellement sur les effets directs de la pandémie due au COVI-19.

Les principales caractéristiques des chefs des ménages interrogés :

-61,7 % sont des hommes, contre 38,3% de femmes ;

- leur statut matrimonial indique - 58,7 % de mariés ou unions libres ; 20,8 % sont célibataires ; 11,2 % sont veufs et 9,3 % sont divorcés ;

- sur le plan instruction, 37,9% ont atteint le niveau 1er cycle secondaire (collège) ; 26,4 % le 2ème cycle secondaire (Lycée) et 19,0% le niveau d'enseignement supérieur. On note que ceux qui sont sans niveau scolaire ou dont les études n'ont guère dépassé le primaire sont respectivement de 2,6 et 8,6 %.

Du point de vue de leur composition, 147 ménages interrogés, soit 54,6 %, comptent au moins 1 enfant de moins de 5 ans ; les moins d'un an sont présents dans 35 ménages soit 17,4 %. Par ailleurs, 60 ménages soit 22,3 % comptent en leur sein au moins 1 personne âgée de plus de 65 ans.

Les dépenses d'alimentation effectuées au cours du mois de mai traduisent l'ampleur des perturbations observées auprès des ménages. Pour 42 % des ménages la dépense est restée stable, alors qu'elle a diminué pour 32 %, à hauteur de 52 000 frs CFA en moyenne et augmenté pour 23,8 % d'entre eux, à hauteur de 42805 francs CFA en moyenne. Les perturbations observées peuvent être le fait de la réduction des ressources des ménages d'une part et d'une augmentation des charges ou d'un renchérissement du coût des denrées alimentaires d'autre part. **Ces données traduisent une véritable érosion du pouvoir d'achat des ménages, observée au cours de cette période.** Par ailleurs, elles confirment **la vulnérabilité monétaire des ménages, notamment ceux de la tranche dont la dépense est comprise entre 50 et 100 milles francs.**

Les résultats de l'enquête sur les impacts de la pandémie de COVID-19 réalisée en juin 2020 par le PAM en collaboration avec le ministère en charge des affaires sociales confirment ces observations. Ils indiquent que la proportion des populations de Brazzaville en insécurité alimentaire modérée est passée de 7,6% des ménages en 2014-2015 à 30,8% en juin 2020. Cette évolution est due aux effets socio-économiques de la crise de COVID-19. Les ménages dont les sources de revenus reposaient sur le secteur informel ont perdu leurs revenus et ont contracté des dettes. Cette situation a eu des répercussions sur la consommation alimentaire des ménages, surtout pour ceux comptant des enfants à bas âge. Par ailleurs, le revenu mensuel moyen, qui était le plus élevé du pays, a chuté de 385.545 francs cfa en 2014 à 107.500 au premier semestre de l'année 2020.

Réduction du revenu et de la capacité d'épargne

Le revenu mensuel de 62,5 % des chefs de ménages a diminué de façon sensible au cours de cette période ; il est resté stable pour 33,5 % d'entre eux et 4,1 % ont vu leur revenu augmenter. La moyenne des baisses observées se situe autour de 116.667 francs CFA. Alors que 117 soit 58,4 % des chefs de ménages déclaraient avoir la capacité d'épargner avant la survenue de la pandémie, **ils sont 39,8 % à avoir perdu totalement cette capacité. Pour 27,5 % elle a baissé et est restée la même pour 32,7 % au cours de cette période.**

Interruption et réduction de l'activité professionnelle du chef de ménage. Pendant la période de confinement, seuls 26,0 % des chefs de ménages interrogés ont pu exercer leurs activités professionnelles, contre **74,0 % qui sont restés inactifs. Avec le déconfinement, 56,5 % des chefs de ménages ont pu retrouver leur activité professionnelle, mais 43,5 % sont demeurés inactifs.**

Consommation des soins de santé : recours à l'automédication et aux thérapeutiques traditionnelles ; baisse de l'utilisation des soins et services des centres de santé.

De mars à mai, 48,0 % des ménages ont enregistré un cas de maladie. Les recours utilisés se présentent comme suit :

- **34,1 % des cas se sont contentés d'une automédication à domicile ;**
- 24 soit 18,6 % des cas ont consulté dans un centre de santé intégré (CSI) ; 14,0% dans un hôpital, 17,8 % dans une clinique privée et 9,3 % dans un cabinet de soins infirmiers et ;
- **6,2 % ont eu recours à des thérapeutiques traditionnelles.**

Concernant les traitements médicaux au cours de ces épisodes de maladie, dans 7,8 % des cas, aucun médicament n'a été acheté. Pour tous les autres, des médicaments ont été achetés avec ordonnance médicale pour 53,5 % des cas et sans ordonnance médicale pour 38,8 % d'entre eux. **L'information essentielle est qu'au cours de cette période pour 40 % des cas des maladies survenues, les ménages se sont contentés de deux recours alternatifs aux formations sanitaires : l'automédication et les thérapeutiques traditionnelles.** Par ailleurs, il importe de souligner que l'analyse comparée des taux de couverture réalisée par le PEV au cours des premiers trimestres des années 2019 et 2020 montre un réel recul. **Le taux de couverture de**

l'antigène de référence est passé de 71,7 % en 2019 à 65,3 % soit une régression de 6,4 points¹⁴.

3.4.1.2. Effets sur l'emploi du secteur formel

Secteurs pourvoyeurs d'emplois, le secteur public et le secteur privé.

Le secteur public est constitué de l'administration et des entreprises publiques. L'État ayant toujours été considéré comme le principal employeur, la fonction publique congolaise est apparue, depuis l'indépendance, comme le débouché privilégié des cadres formés et des demandeurs d'emplois.¹⁵

Selon le document de Politique nationale de l'emploi, ce secteur représentait en 2011 près de 61% des employés du secteur formel. On notait également qu'en dépit d'une croissance économique soutenue, ce secteur paraissait saturé du fait de la prolongation, depuis 2009, de l'âge de la retraite à 60 et 65 ans, réduisant ainsi les mouvements de départs et d'entrées, les recrutements dans la Fonction Publique s'avèrent désormais limités. C'est ainsi que les effectifs de la fonction publique sont passés de 72 560 en 2006 à 58 562 agents en 2019. La décroissance des emplois dans la fonction publique observée à compter de l'année 2010 explique au moins en partie le gonflement de l'effectif des jeunes au chômage.

Le secteur privé a longtemps été marginalisé au profit du secteur étatique et paraétatique. Il reste dominé, depuis les années 70 par l'Industrie extractive notamment pétrolière. La part des autres secteurs (forêt, agriculture, industrie, services) ne cesse de diminuer d'année en année.

Le diagnostic posé par la Politique nationale de l'emploi (PNE) en 2012 relevait que le secteur privé continue d'être faible. Cela est dû essentiellement à la faible diversification de l'économie, au niveau embryonnaire de l'agriculture, au faible rendement de la pêche, au caractère embryonnaire de l'élevage, au faible développement des infrastructures de base, à l'absence des mécanismes appropriés de financement des entreprises, à l'insuffisance des PME/PMI dynamiques et à la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel. Il y a à noter, également, le manque d'esprit d'entreprise chez les Congolais, l'instabilité des institutions, les faiblesses du cadre légal et réglementaire, l'inadéquation formation / besoins du marché du travail et, enfin, l'absence d'une véritable politique de promotion de l'entreprise privée.

Quoiqu'il en soit, les taux de croissance observés à compter de l'année 2015 aussi bien auprès des effectifs des agents de l'état que des salariés du secteur privé traduisent une sévère

¹⁴ Mise à jour des données de la couverture vaccinale de routine : comparaison 1^{er} trimestre 2020 – 1^{er} trimestre 2019

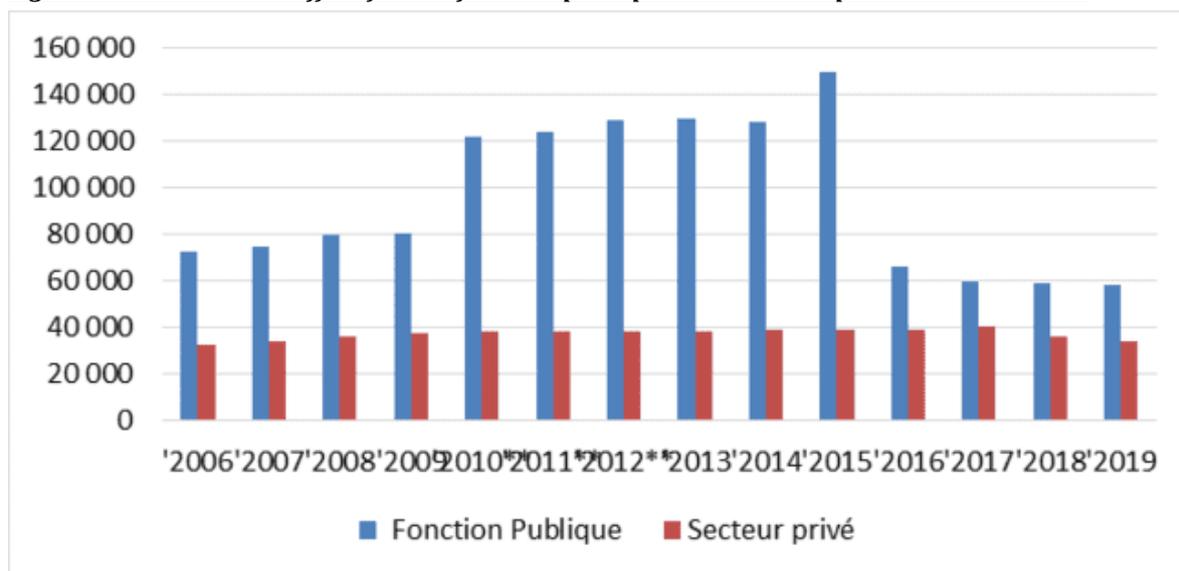
¹⁵ Ainsi de 1960, année de l'indépendance jusqu'à la moitié des années 80, le Congo a connu un quasi plein emploi dans la fonction publique, les effectifs allant de 20.000 dans les années 60 à 80.000 fonctionnaires dans les années 80. A partir des années 80 et jusqu'aux années 2000, à la suite de la stagnation de l'économie nationale et de la mise en œuvre des Programmes d'ajustement structurel, le Congo a connu une suspension, voire un gel, des recrutements dans la fonction publique et une compression du personnel dans les entreprises publiques. A compter des années 2000, différents programmes mis en place ont permis de reprendre les recrutements. Ainsi, on a enregistré 13.903 nouveaux fonctionnaires en 2005, 5870 en 2007 et 6285 en 2008. Politique nationale de l'emploi, 2012

contraction des offres d'emplois dans ces deux secteurs.

Couverture sociale des agents de l'état et des salariés du secteur privé

La couverture sociale des agents de l'état et des salariés du secteur privé est assurée respectivement par la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les prestations offertes comprennent des prestations familiales et de maternité, la couverture des risques professionnels et les prestations de vieillesse, d'invalidité

Figure 14 Evolution des effectifs de la fonction publique et du secteur privé de 2006 à 2019



Source 2 Annuaire statistique du Congo, CNSEE 2012 ; Annuaire statistique du Congo, INS 2016. Documents INS, non publiés

et de décès.

Tendances générales du marché du travail du Congo.

Situation des actifs. La population active était estimée à 1.562.555 personnes en 2011. Sur l'ensemble de cette population active, les actifs occupés représentent 93,1 % et les chômeurs 6,9 %. La répartition par lieu de résidence indique que 62,5 % de l'effectif de la population active réside en milieu urbain contre 37,5 % urbain en milieu rural¹⁶.

Le marché du travail est également marqué par le sous-emploi des salariés¹⁷. Il s'agit d'une sous-utilisation de la capacité productive de la population employée qui traduit la défaillance du marché du travail. Dans l'ensemble, les salariés sous-employés représentaient 16,5 % 2011. En milieu rural, ils totalisaient 5,2 % alors qu'en milieu urbain ils comptaient 30,5%.

S'agissant des inactifs, plus de 4 personnes sur 10 sont inactives¹⁸. Les élèves et étudiants

¹⁶ Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du Congo. BIT, Juillet 2016

¹⁷ Au sens de l'ECOM, le sous-emploi est une situation dans laquelle se retrouvent les personnes qui, involontairement, travaillent moins de trente-cinq heures par semaine. Politique nationale de l'emploi, 2012.

¹⁸ Politique nationale de l'emploi, Op cité

forment la majorité des inactifs avec 55,6% des cas et les femmes au foyer représentent une part non négligeable (14,1%).

Phénomène du chômage. Au Congo, le phénomène du chômage est à la fois structurel et conjoncturel. Il concerne principalement le milieu urbain et touche en majorité les jeunes de 15 à 29 ans. En effet, selon les résultats de l'Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC) en 2009, les jeunes de 15 à 29 ans sont plus touchés par le chômage que les personnes âgées de 50 ans ou plus (respectivement 25,0 % contre 5,4 %) ; les personnes âgées de 30 à 49 ans occupent une position intermédiaire (12,7 %). Les jeunes femmes sont plus affectées que les jeunes hommes, mais dans les âges avancés (50 ans et plus) le chômage affecte autant les hommes que les femmes.

Selon les résultats de l'ETVA Congo 2015, le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 30,5 % (25% en 2009, selon l'EESIC). Il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (31,6 % contre 29,5 %). Le taux de chômage est de 40,5 % quand on élargit le critère de recherche d'emploi en utilisant la définition assouplie.

Parmi les jeunes au chômage, 43,2 % vivent dans des ménages dont la situation financière est plutôt difficile. Par ailleurs, près de 30 % des jeunes au chômage appartiennent à des ménages à situation financière moyenne alors que le chômage des jeunes dans les ménages aisés est marginal avec à peine 1,5 % de jeunes chômeurs. En effet, les résultats de l'ETVA montrent que l'inactivité est autour de 60 % chez les jeunes qui viennent des familles dans la moyenne nationale ou aisées alors que ce taux est autour de 40 % chez les jeunes qui viennent des familles pauvres. Ces jeunes congolais qui n'ont pas beaucoup de moyens dans leur famille ne peuvent pas se permettre de rester en dehors du marché de travail.

Impacts des mesures de riposte contre la pandémie de COVID – 19 sur l'emploi dans le secteur privé.

Face à la situation de crise, les chefs d'entreprises ont adopté diverses mesures et formes d'aménagements ou de réorganisation du travail tels que le télétravail, le travail par équipe ou par rotation, le chômage partiel, le congé anticipé et le chômage technique. Notons que la mise en œuvre du chômage technique ou économique requiert l'autorisation de la commission des litiges. Or, il se trouve que du fait du confinement, de nombreuses entreprises n'ont pas pu obtenir l'autorisation de ladite commission, tant à Brazzaville qu'à Pointe Noire.

La situation à Pointe Noire est emblématique des impacts de la pandémie sur le secteur privé¹⁹. Sur environ 714 entreprises recensées, 95 soit 13,3 % ont mis au total 2092 de leurs travailleurs au chômage technique. Et 22 soit 3 % des entreprises ont rompu les contrats de 385 agents. Selon la direction départementale du travail, ces statistiques sont en dessous de la réalité étant donné la sous notification de mesures (chômage technique, de rupture de contrat) prises par l'ensemble des entités concernées.

Ces données traduisent la nature et l'importance des impacts de la pandémie sur le secteur privé. **Ils s'expriment en termes de : réduction des effectifs et de l'activité voire licenciements et**

¹⁹ Rapport circonstancié du directeur départemental du travail du Kouilou et de Pointe-Noire.

fermeture des entreprises, réduction voire perte totale des revenus mensuels des salariés. Les conséquences au niveau des ménages sont connues : des risques accrus d'augmentation de la vulnérabilité.

Tableau 6 : Etat des cotisations sociales des travailleurs du secteur privé

État des cotisations de mars à mai 2020			
Mois	Attendues	Encaissements	Écarts
Mars	7 458 104 651	5 080 438 267	2 377 666 384
Avril	7 371 270 584	3 520 232 085	3 851 038 499
Mai	6 346 223 089	2 500 000 000	3 846 223 089
Total	21 175 598 324	11 100 670 352	10 074 927 972
Taux de realisation	100	52,42	47,58

Source : Évaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19 sur les ménages l'emploi et la pauvreté : données et informations de la CNSS. Direction Générale CNSS, Juillet 2020

Les impacts de la pandémie sur le secteur privé ont leur répercussion sur les cotisations sociales des travailleurs du secteur privé. En effet, les recouvrements des cotisations réalisés au cours des mois de mars à mai accusent un net recul. Sur un montant de 21 175 598 324 francs CFA attendu pour la période, seuls 11 100 670 352 francs CFA ont été recouvrés, soit un taux de réalisation de 52,42 % ou encore un écart de 47,58 %. Cet écart est important, son volume correspond à des prestations sociales de 2 à 3 mois (Tableau 6).

3.4.1.3. Effets sur le secteur informel

Principales tendances du secteur informel.

Le secteur informel est devenu au cours de ces dernières années un amortisseur social indéniable et le palliatif des limites de création d'emplois du secteur structuré. En effet, il génère beaucoup d'emplois dans les activités marchandes non agricoles. Il s'agit essentiellement des unités de petite taille (d'une ou deux personnes), pour lesquelles l'auto-emploi est le mode dominant de gestion. En dépit de leur taille modeste, ces unités réalisent une activité économique non négligeable. La cartographie du secteur informel réalisée en 2018 à Brazzaville et Pointe Noire offre un éclairage global sur la situation de cet important secteur de l'économie congolaise. Le recensement effectué à cette occasion a dénombré 34.671 unités économiques²⁰, constituées de Très petites entreprises (TPE) et de Petites entreprises (PE) pour plus de 60000 travailleurs répartis entre les deux villes. Ce secteur a généré un chiffre d'affaire d'environ 2980 milliards de francs CFA soit 46,1% du PIB évalué à 6453,2 milliards Frs CFA en 2017, auquel 28,4 % de femmes ont contribué en qualité de chefs d'unités.

²⁰ Cartographie du secteur informel du Congo. INS, Août 2018

Les caractéristiques majeures de ces unités économiques du secteur informel.

Localisation des unités économiques par département. La ville de Brazzaville concentre à elle seule 18 452 unités, soit 53,2% des unités recensées contre 16 219 soit 46,8% des unités pour Pointe-Noire.

Secteur d'activités. Plus de 80% (soit 28 072) des UE, interviennent dans le commerce et activités assimilées (alimentation, couture, coiffure, etc.). Ce secteur d'activités est suivi de loin (15,6%, soit 5 405) par les autres services qui comprennent entre autres les activités de transfert d'argent, de communication, d'expédition de fret ... **Cette forte concentration des UE dans le secteur du commerce les lie aux aléas du marché et des approvisionnements, dont les moindres chocs peuvent avoir d'importants retentissements sur leurs activités.**

Forme juridique et enregistrement les fichiers administratifs. Sur les 34 671 TPE et PE recensées, il ressort que 20 372 soit 58,8%, sont des entreprises individuelles. Puis 13 919 unités soit 40,1% sont des établissements. Les sociétés sont pratiquement inexistantes et ne représentent que 1,1% des unités recensées. Au total 9 351 soit 27,0 % des unités économiques ont indiqué disposer d'un Numéro d'identification unique (NIU) et seules 833 soit 2,5% d'entre elles sont enregistrées à la CNSS. L'absence du NIU et d'immatriculation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) signent le caractère informel de ces TPE et PE. En effet, il importe de souligner que **la non-inscription des TPE et PE au registre d'identification unique et d'immatriculation à la CNSS limite d'emblée, entre autres, leurs possibilités d'accéder : (i) à des outils de financement de leurs activités et (ii) et aux prestations sociales des promoteurs et de leurs employés.**

Capital social. On note que le capital moyen d'une unité économique de forme entreprise individuelle est de 1.561.551 FCFA, celle de forme société est de 3.089.029 FCFA et celle de forme établissement est de 1.746.514 FCFA.

Utilisation de services bancaires. L'accès ou le recours aux services bancaires par les unités économiques du secteur informel est très faible. En effet, seules 15,7% des UE disposent d'un compte bancaire.

Main d'œuvre et chiffre d'affaire. Les 34.671 unités économiques recensées emploient globalement 64.631 personnes, soit une moyenne de 1,9 travailleurs par unité, dont en moyenne 54,0 % sont des hommes. Et ce sont les entreprises individuelles qui offrent le plus d'emplois (59,3%) suivis successivement des établissements (38,7%) et des sociétés (2%).

Caractéristiques sociodémographiques des promoteurs. Les promoteurs des TPE et PE du secteur informel sont majoritairement des hommes (71,6%), leur âge moyen est d'environ 41 ans. La structure par âge montre que les promoteurs âgés de 40 à 49 ans (30,6%) et ceux de 30 à 39 ans (26,7%) sont les mieux représentés, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ceux de moins de 30 ans comptent pour 10,1%.

Financement et appuis financiers. Le financement des activités des TPE et PE du secteur informel se fait essentiellement sur fonds propres (91,6%). Peu de promoteurs (10,6%) ont reçu des apports de leurs familles. Les prêts (2,6%) et les dons (1,5%) constituent un moyen de financement peu existant dans le secteur informel, du fait de sa nature (manque d'informations financières fiables) et des conditions posées par les structures financières qui ne leur facilitent pas l'accès.

Ce type de financement qui est fondé en très grande majorité sur des fonds propres (91,6 %) traduit d'une part la fragilité des TPE et PE du secteur informel ainsi que leur accès très limité aux services offerts par les structures financières.

Appuis techniques. Seuls 1904, soit 5,5%, de l'ensemble des unités économiques recensées ont déclaré avoir bénéficié d'appuis techniques, dont 1045 à Brazzaville (54,8 %) et 859 à Pointe-Noire, soit 45,2 %. La répartition par type d'UE indique que les entreprises individuelles ont reçu plus d'appuis techniques (62,7%). Elles sont suivies par les établissements (35,7%) et les sociétés (1,6%). Ces chiffres semblent évoluer dans les mêmes proportions que ceux relatifs aux appuis financiers.

Principaux problèmes. Les principaux problèmes évoqués par les promoteurs sont : (i) l'accès à l'électricité (Pointe – Noire : 29,7% et Brazzaville 28,4 %) ; (ii) l'accès à l'eau (23,9 % à Pointe Noire et 20,4% pour Brazzaville) ; (iii) des difficultés de transport (13,2 % à Brazzaville et 11,5 % à Pointe Noire) ; (iv) des difficultés d'acquisition des terrains (9% dans les deux villes) ; (v) des problèmes de communication (9,6% à Pointe Noire et 8,1 % à Brazzaville) et des difficultés d'accès à l'internet (7 %). Viennent ensuite, et dans une moindre mesure l'absence de main d'œuvre qualifiée et des problèmes de discipline des travailleurs.

Impacts des mesures de riposte contre la pandémie du COVID – 19 sur le secteur informel.

Les impacts présentés ici proviennent de l'enquête rapide réalisée auprès de 286 unités économiques du secteur informel, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-après :

- L'échantillon est constitué de 159 unités artisanales (55,5%), 64 entités commerciales soit 22,3 % ; 40 ateliers de réparations et d'entretien mécanique soit 13,9 % ; 20 unités économiques de prestations de services et 3 relevant des métiers du bâtiment (1%) ;
- 62 soit 21,6 % de ces unités sont dirigées par des femmes ;
- 80 soit 28 % des unités économiques des UE visitées n'ont pour employés que leurs promoteurs et 172 soit 88,1 % comptent moins de 5 employés et 31 soit 10,8 % ont entre 5 et 10 employés ;
- 51,4 % de ces UE sont ouvertes en grande majorité du lundi au samedi et tous les jours de la semaine, y compris le dimanche (42,3%). Seuls 5,9 % sont fermées samedi et dimanche. Il s'agit d'heures de travail à temps plein pour la quasi-totalité de ces UE (98,6%).
- le niveau d'instruction des promoteurs indique que 42,3 % ont atteint le niveau du 1er cycle du secondaire (collège) ; 62 soit 21,6 %, celui du 2ème cycle du secondaire (Lycée) ; 57 soit 19,9 % ont fait des études supérieures de niveau BAC plus 1 à 3 et 26 soit 9,0 % se sont limités à l'enseignement primaire. Ceux qui n'ont aucune instruction et ceux qui ont atteint le niveau d'enseignement supérieur BAC+ 4 sont les moins nombreux avec des effectifs respectifs de 11 soit 3,8 % et 9 soit 3,1% ;

Tableau 7 Répartition des unités économiques visitées, par tranches de leurs chiffres d'affaire

Chiffre d'affaire par tranches	Fréquences	
	n	%
Moins de 100000	2	0,7
100 000 - 499 999	236	82,5
500 000 - 999 999	26	9,1
1 000 000 - 1 499 999	15	5,2
1 500 000 - 1 999 999	4	1,4
2 000 000 et plus	3	1,0
Total	286	100,0

Source / : Enquête sur les TPE & PE du secteur informel, Juin 2020

- le chiffre d'affaire mensuel moyen est estimé à 342 171 francs CFA ; il varie de moins de 100 000 (0,7 %) francs CFA à plus de 2 000 000 francs CFA. On note que 82,5 % des UE réalisent un chiffre d'affaire mensuel compris entre 100 000 et 500 000 francs CFA ; pour 9,1 % il est compris entre 500 000 et 1 000 000 francs CFA ;
- 59,7 % des UE versent un salaire mensuel inférieur à 50 000 francs ; 39,3 %, un salaire compris entre 50 000 et 100 000 francs et à peine 1% un salaire supérieur à 100 000 francs CFA. Il importe de noter que selon les termes de la loi du 15 mars 1975 modifiée en 1996, le salaire minimum est de 54 400 FCFA dans le secteur privé. C'est dire que la rémunération versée à au moins 40 % des travailleurs du secteur est inférieur au salaire minimum.

Les effets des mesures de riposte contre la pandémie du COVID – 19 sur les TPE et PE du secteur informel issus de cette enquête rapide sont rapportés ci-après.

Interruption de l'activité et perte substantielle des revenus. Sur les 286 unités visitées, 257 soit **89,9 % ont cessé leur activité pendant la période de confinement. Durant cette période aucun revenu n'a pu être engrangé.** Et après la levée de cette mesure, la reprise progressive de l'activité ne s'est pas accompagnée des recettes attendues. Elles sont jugées : à la baisse pour la très grande majorité des unités : 275 soit 96,2 % d'entre elles ; inchangées pour 8 soit 2,8 % des unités et à la hausse pour une infime minorité : 3 soit 1,0 % d'entre elles.

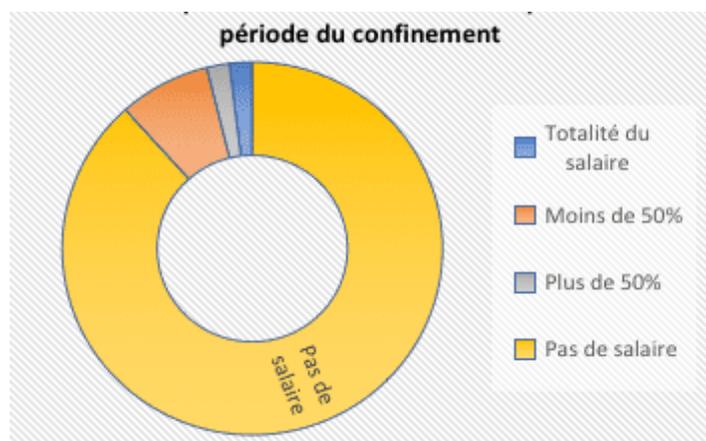
Sur les 286 TPE et PE interrogées, au total 206 ont répondu à l'état de paiement des salaires des employés pendant la période du confinement. La situation se présente comme suit :

- la totalité du salaire a été versée aux employés : 4 soit 1,9 % des unités ;
- les employés ont perçu moins de 50% de leurs salaires : 16 soit 5,6 % des unités ;
- les employés ont perçu plus de 50% de leurs salaires : 4 soit 1,9 % des unités ;

- les employés n'ont perçu aucune rémunération : 182 soit 88,3 % des unités.

La perte totale ou la réduction drastique (moins de 50 %) des rémunérations : un canal majeur de transmission des impacts du COVID-19 aux agents économiques du secteur informel.

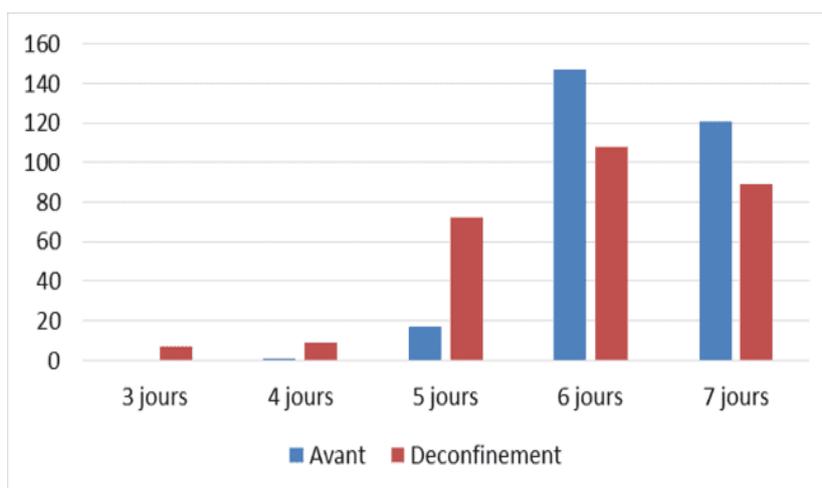
Figure 15 : Réduction, perte totale de la rémunération des employés pendant la période de confinement



Réduction des effectifs et des capacités de production. De l'ensemble des 29 (10,1 %) unités économiques qui ont poursuivi leurs activités seuls 4 promoteurs sur 10 ont fait appel à leurs collaborateurs. **Ce qui s'est inévitablement traduit par une réduction des capacités habituelles de production.** En effet, 8 unités sur 10 ont enregistré une baisse nette de leurs recettes mensuelles, y compris au cours des mois d'avril et mai.

Figure 16 Nombre de jours travaillés avant le COVID-19 et pendant le déconfinement partiel

Réduction du nombre de jours de travail pendant la période de déconfinement partiel. Quoique toutes les unités visitées aient repris leurs activités à la faveur du déconfinement partiel, l'observation est qu'elles ont connu une réduction du nombre de jours travaillés.



Celles qui travaillaient du lundi au vendredi sont passées de 5,9 % à 25,2 % ; celles qui travaillent 5 jours de la semaine sont passées de 51,4 % à 37,8 % et celles qui exerçaient tous les 7 jours de la semaine sont passées de 42,3 % à 31,1 %.

Au-delà des jours de travail, **les heures ouvrées ont également connu une réduction, quoique moins importante que celle qui affecte les jours de travail.** En effet le pourcentage des unités qui travaillaient à plein temps est passé de 98,6 % avant la pandémie, à 92,0 % pendant la période de déconfinement.

Selon les avis et opinions des promoteurs des TPE et PE du secteur informel, de l'ensemble des mesures prises pour endiguer la propagation du COVID-19, le confinement reste celle qui a le plus impacté sur leurs unités : 97,2 % en ont subi les impacts, à travers notamment l'interruption des activités. Viennent ensuite les mesures de distanciation physique et le port du masque avec

respectivement 47,6 et 44,8 % des cas. Seules 49 soit 17,1 % des UE se disent impactées par le lavage obligatoire des mains.

Tableau 8 : Impact des mesures d'accompagnement sur les unités économiques

Mesures	Impacts sur l'UE			
	Oui	%	Non	%
Confinement à domicile	278	97,2	8	2,8
Port du masque de protection	128	44,8	158	55,2
Mesures de distanciation physique	136	47,6	150	52,4
Lavage obligatoire des mains	49	17,1	237	82,9

Source : Enquête sur les TPE & PE du secteur informel, Juin 2020.

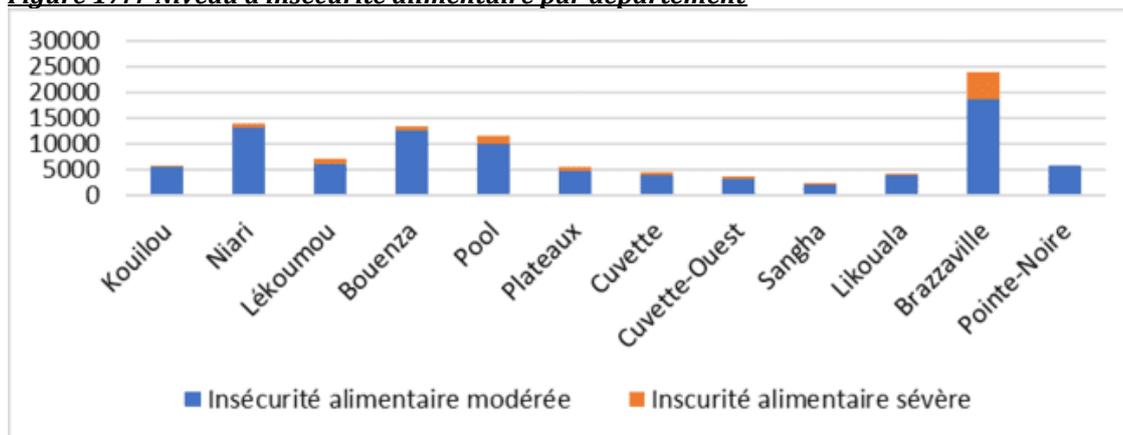
3.4.2. Sécurité alimentaire et agro-industrie

3.4.2.1. La sécurité alimentaire

Le secteur agricole n'est pas en mesure de répondre efficacement à la demande alimentaire de sa population. C'est pour cette raison que le Gouvernement engage chaque année plusieurs milliards de francs CFA pour importer les aliments. En 2019, plus de 500 milliards de frs CFA avait été engagés pour importer des aliments. Le statut nutritionnel de la majeure partie de la population congolaise est essentiellement marqué par une insécurité alimentaire modérée. Cependant, dans certains départements comme celui de Brazzaville, capitale du pays, on note aussi la présence des poches d'insécurité alimentaire sévère. La plupart de ces familles proviennent des zones autrefois exposées aux conflits armés ou encore sont constituées de jeunes en quête de meilleures conditions de vie et ayant par le phénomène de l'exode rural déserté leurs villages. Indépendamment de la survenue de la pandémie à coronavirus, le poids des dépenses alimentaires est bien au-dessus de 50% de l'ensemble des dépenses des ménages dans de nombreux départements du pays.

Avec la survenue de la pandémie, on note une forte hausse de l'insécurité alimentaire à Brazzaville. On estime que plus du tiers (35,3%) des ménages de Brazzaville sont en insécurité alimentaire, soit environ 700 000 personnes. Les arrondissements les plus affectés sont les trois arrondissements périphériques qui sont Madibou, Djiri et Mfilou, où plus de 50% des ménages ne mangent pas à leur faim. Les revenus de 78% des ménages ont diminué au cours des trois derniers mois. 83% des ménages ont contracté des dettes au cours des trois derniers mois (40% emprunts d'argent pour achat de nourriture et 34,5% pour des dépenses de santé). S'agissant de la nutrition des enfants de moins de 5 ans, seuls 48,2% des enfants âgés de 6 à 23 mois ont un régime alimentaire minimal, c'est-à-dire qu'ils ont consommé au moins 4 groupes alimentaires et au moins 2 repas par jour. Cela revient à dire que 51,8% des enfants en bas âge (moins de 5 ans) croupissent encore sous le poids de la malnutrition chronique et que le statut nutritionnel de nombreuses familles s'est détérioré davantage car le poids des importations alimentaires en valeur de cette année, comparé aux dépenses des années antérieures a augmenté. Ces résultats sont illustrés à la figure 17 ci-dessous.

Figure 17: : Niveau d'insécurité alimentaire par département

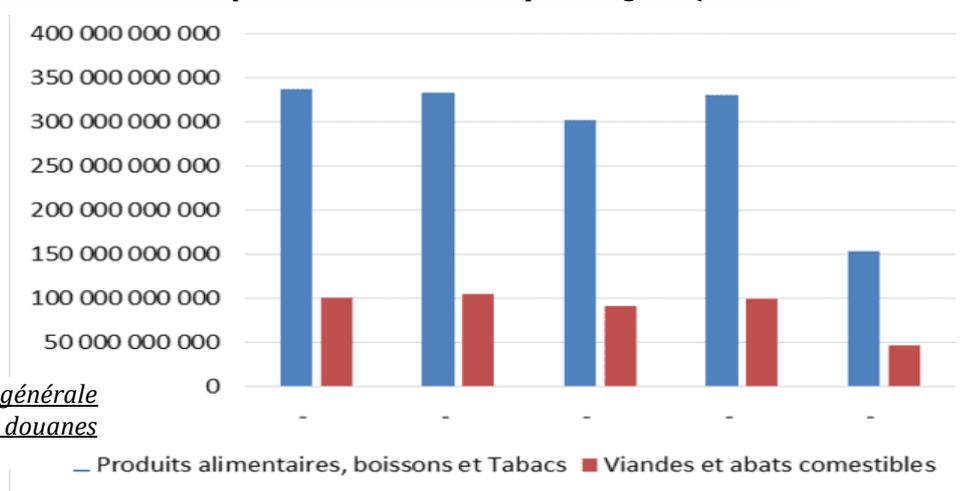


Source : PAM/Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV)

L'analyse de la figure 17 ci-dessus montre effectivement que Brazzaville est le département du Congo qui héberge le plus grand nombre de personnes en situation de malnutrition sévère.

Par ailleurs, l'analyse de la figure 18 ci-après montre que le Congo a maintenu, à quelques différences près, la stratégie consistant à importer chaque année des aliments pour nourrir sa population. Cette volonté est marquée par l'exception faite dans la mesure relative à la fermeture de toutes les frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes sauf pour les navires et vols cargos. Cependant nous constatons que pour l'année 2020, le volume des importations alimentaires sur les cinq premiers mois de l'année n'est que de 14% de la moyenne des années antérieures soit une baisse de l'ordre de 36% par rapport à la moyenne des années antérieures (Voir figure 12 de la section sur la situation alimentaire et nutritionnelle). Par contre l'analyse faite en termes de valeur, montre que ces mêmes importations avoisinent déjà les 63% du coût moyen observé au cours des années antérieures aux mêmes périodes. ***Cela revient à dire qu'en 2020, le coût des importations alimentaires au premier semestre de l'année a augmenté d'environ 13% par rapport au premier semestre des années précédentes.*** L'analyse de la situation mondiale nous permet de lier cette augmentation des prix aux diverses perturbations enregistrées au niveau des chaînes d'approvisionnement dans les pays fournisseurs touchés par la pandémie de la covid-19.

Figure 18: Evolution du coût des importations alimentaires par catégorie (milliers)



Source 3 Direction générale des douanes

3.4.2.2. Le secteur de l'Agro-industrie

Ce secteur est encore embryonnaire, donc très peu développé. Cependant, il sied de signaler que ce secteur dispose actuellement d'un potentiel industriel assez important pour la transformation de nombreux produits agricoles locaux et des produits forestiers non-ligneux (PFNL) qui assurent par leur importance (plantes médicinales, plantes alimentaires, objets d'art, etc.) des revenus aux populations impliquées dans ce secteur et le commerce. Ils constituent parfois l'unique source de revenus pour certaines populations locales. Ce potentiel industriel demeure sous exploité car l'activité du petit nombre d'entreprises industrielles présentes au Congo se limite à la transformation de quelques matières premières importées d'Europe et d'autres pays africains comme le maïs et le soja. Cette limitation est due à l'insuffisance de matières premières locales qui seraient fournies par le secteur agricole. On enregistre à peine quelques unités de transformation de fruits et produits laitiers, des minoteries, de conditionnement d'eau minérale et de production de sucre.

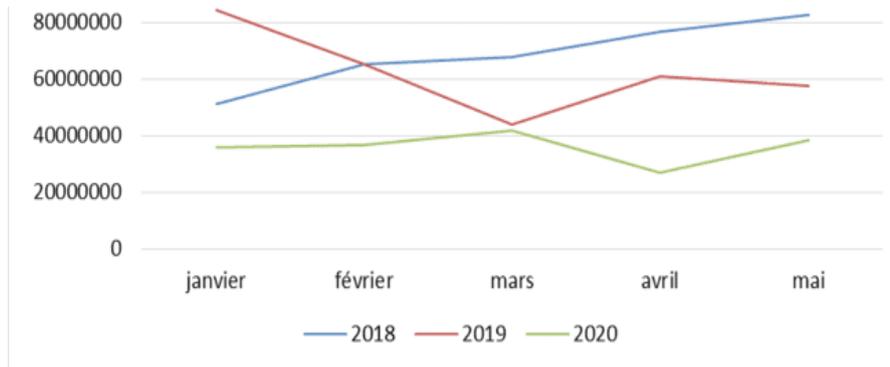
À côté de ces unités industrielles, on note l'émergence d'une frange importante de petits acteurs locaux qui interviennent au niveau du segment de la transformation des agro-ressources produits forestiers non-ligneux. Cette frange est dominée par de très petites et petites entreprises généralement conduites par des femmes qui exercent essentiellement dans la production de boissons naturelles (jus, vins, nectar), de confitures et autres sous-produits (thé infusion, chips, farine panifiable, saka-saka séché, etc.) le tout à base de produits agricoles, fruits et PFNL. Ces produits sont commercialisés dans les supérettes des deux grandes villes, dans les points de vente des produits en ligne comme Agrizoom. À partir de fin juillet 2020, ces acteurs ont été confrontés à la rupture des emballages importés. Ils se sont alors tournés vers « l'économie circulaire » en faisant un recyclage de substitution des emballages des boissons importées et des boissons commercialisées par les brasseries nationales. La production de bon nombre de ces unités est arrêtée ou est considérablement réduite, étant donné qu'un petit producteur peut en moyenne, pour le cas du couple bouchons et bouteilles de jus, avoir besoin de 4000 articles par mois. Ils ont également été confrontés à l'augmentation des prix des matières premières pendant le confinement.

Comme déjà indiqué en amont la faible production de maïs, de soja, de palmier à huile et d'arachide, pour ne citer que ces produits, ne permet pas de bien alimenter le fonctionnement à plein régime de ce potentiel industriel déjà mis en place. L'absence de développement de synergies entre ce secteur et celui de l'agriculture n'est pas de nature à faciliter son développement. Par ailleurs, la faible diversification de l'économie nationale et l'intervention quasi-totale de la plupart des acteurs du secteur agricole au niveau du maillon de la production très peu maîtrisé, au détriment d'autres maillons du système alimentaire (transformation, distribution, conservation, commercialisation, etc.) sont à l'origine des contreperformances de ce secteur vital et grand pourvoyeur d'emplois.

La faible contribution au PIB du secteur de l'agro-industrie résulte de l'absence d'un environnement propice à son expansion ou développement. ***La survenue de la pandémie à coronavirus est donc venue aggraver une situation déjà fragile et peu reluisante avec pour***

impacts immédiats, une baisse de -55% de son activité du fait de la baisse de la consommation et des difficultés dans le réseau de distribution. On note aussi qu'au cours des mois de mars et avril 2020, le potentiel des salariés en activité est évalué à 36% seulement et que 41% des effectifs des salariés sont mis en chômage technique ou simplement licenciés. Les résultats des enquêtes menées sur le terrain auprès des entités de préparation de l'aliment de bétail sont présentés à la figure 19 ci-dessous :

Figure 19: Comparaison en milliers des recettes de 2020 de l'entité A avec celles de 2018 et 2019

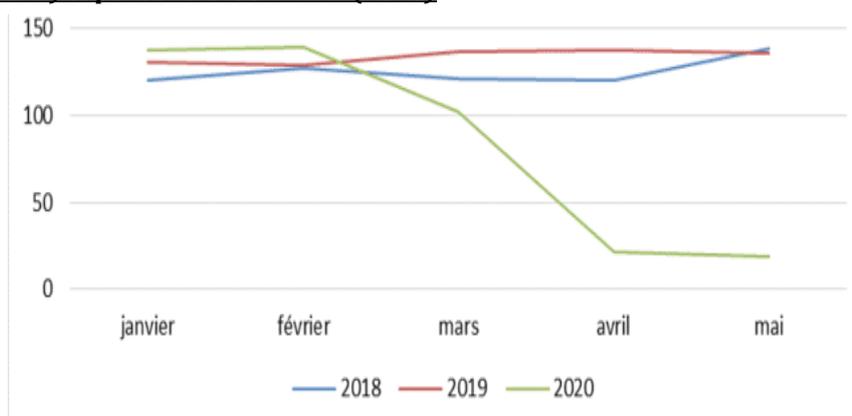


Pour l'entité A visitée au cours de notre enquête de terrain, le niveau des recettes le plus bas, au cours des premiers semestres de ces 3 dernières années, a été enregistré pendant le mois d'avril 2020. Les pertes comparées de recettes au cours du même mois d'avril ont été respectivement de 20% entre 2018 et 2019, de

Source : Enquête de terrain réalisé par les auteurs en juin 2020

55% entre 2019 et 2020 et enfin de 64% entre avril 2018 et avril 2020. Il sied de reconnaître que le secteur de l'agro-industrie est non seulement embryonnaire et peu performant au départ mais sa situation s'est bien aggravée avec l'avènement de la covid-19. Le choc enregistré au cours du mois d'avril 2020 est consécutif à l'arrêt brutal en mars 2020 de la circulation des véhicules à l'intérieur des villes et entre elles et l'arrière-pays d'une part et à la fermeture des frontières d'autre part.

Figure 20: Recettes (en milliers) comparées de l'entité B avant (2018 et 2019) et pendant la COVID-19 (2020)



S'agissant de l'entité B, la figure 18 ci-dessus montre également que le niveau des recettes a fondamentalement chuté au cours des mois d'avril et de mai 2020 pour les mêmes motifs liés à la survenue de la pandémie à coronavirus. En portant notre analyse uniquement sur le mois le plus dur de son activité en termes de

Source 4 Enquête de terrain réalisé par les auteurs en juin 2020

recettes, on note que la structure a amélioré de 12% le niveau de ses recettes entre 2018 et 2019. **Malheureusement cet élan a été brisé avec la survenue de la pandémie à coronavirus qui a occasionné une chute presque vertigineuse de ses recettes allant jusqu'à 84% du niveau des**

baisses. A ce stade, il y a lieu de se demander si ce choc ne va pas entraîner la fermeture de la structure.

En conclusion pour ce secteur d'activités, l'analyse de ces deux graphiques montre que pendant la covid-19, ces deux entités agro-industrielles, spécialisées dans la fabrication de l'aliment du bétail ont vu le niveau de leurs recettes baisser de manière drastique à partir des mois d'avril et de mai 2020. Cette baisse est consécutive à la fermeture des frontières ne permettant plus l'approvisionnement en matières premières et intrants divers dont le maïs, le soja et les compléments en matières azotées et vitaminées (CMAV). L'arrêt des transports publics a également impacté ce secteur d'activités par le ralentissement des ventes au cours des mois de mars à avril. La levée progressive de ces mesures a permis d'enregistrer un léger redressement de leur situation.

3.4.3. Genre et groupes vulnérables

S'il est difficile d'évaluer aujourd'hui avec précision l'impact socioéconomique de la pandémie de Covid-19, on peut affirmer que les mesures actuellement mises en œuvre pour contenir la crise liée à l'infection au virus (confinement à domicile de l'ensemble de la population, régulation des ventes sur les marchés domaniaux, fermeture des établissements scolaires, mise en place du couvre-feu ...) ont des incidences profondes sur le mental des Congolaises, les marchés du travail et, à travers elles, sur les conditions de vie des ménages.

Les restrictions imposées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie ont eu des effets dévastateurs sur le marché alimentaire occupé en majorité par les femmes exerçant tant en zone rurale qu'en milieu urbain, dans le secteur agricole comme dans le secteur informel. Les changements sont observés à travers la perte de la production dans les villages, occasionnant le faible approvisionnement des marchés urbains en denrées de consommation massive notamment en manioc, légumes, fruits et poissons.

Baisse de la production maraîchère. Les cultures maraîchères, du fait de son importance en termes d'AGR, bénéficient d'un marché rémunérateur en croissance dans les grandes agglomérations. Mais en période de confinement, les femmes ont été doublement vulnérables face à la crise. Cette restriction les empêchait d'exercer leurs activités et lorsqu'elles continuaient à travailler, celles-ci s'exposaient aux risques sécuritaires. Elles ont donc travaillé au péril de leur santé et surtout de leur vie pour subvenir aux besoins fondamentaux des membres de leur famille.

Baisse d'activité des petits transformateurs des produits agricoles et PFNL. Ce segment est quasiment tenu par des femmes, majoritairement jeunes qui financent leurs activités sur fonds propres (y compris l'appui familial). Les hausses des prix des matières premières engendrées par les mesures de limitation de la propagation de la pandémie de COVID-19 ont considérablement réduit leur production et la rupture des stocks d'emballages a exacerbé la situation. Au risque de santé lié au maintien de l'activité pendant le confinement dans les marchés et dans les unités de production qui sont généralement de taille et de configuration artisanale, il faut ajouter le choc de trésorerie étant donné que les prix de vente n'ont pas évolué

avec la pandémie. Le confinement a obligé certains acteurs à puiser dans la trésorerie pour survivre.

Les difficultés d'accès aux sites de production ainsi qu'au lieu d'écoulement de légumes dues à la suppression de moyens de transport en commun, ont contraint les maraichères à parcourir de longues distances (10 à 20 km) avec de lourdes charges (30 à 40 kg de légumes) sur la tête et au dos. « *Nous étions en face de deux (2) pandémies : la faim et le virus. Pour la survie des membres de la famille, on a pris les risques de s'exposer au virus* ». Déclarations des maraichères de Mayanga ». Pour pallier toutes ses contraintes (confinement, temps réduit de travail, absence de moyens de transport, couvre-feu), certaines maraichères s'étaient installées dans les abris de fortune proches des exploitations dans le but de jouir d'un maximum de temps de travail. Pour la majorité, cette migration économique exceptionnelle s'étalait sur cinq (5) jours (du lundi au vendredi) et leur durée de travail quotidien était de dix (10) heures²¹. D'autres par contre, n'arrivaient qu'aux environs de 12 heures et repartaient à 15 heures afin de rejoindre leurs domiciles avant le couvre-feu²².

Fragilisation du commerce au détail. La crise du COVID-19 et les mesures de prévention associées (le confinement, la fermeture des marchés²³, la réduction de la durée journalière d'ouverture aux populations - 8 à 14 heures, la suppression des moyens de transport et la mise en place du couvre-feu) ont occasionné de pertes importantes de revenus à près de 70 %, l'endettement extrême et perturbé la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Le tableau 9 illustre les impacts du confinement sur les revenus des vendeuses des marchés Total et Ouenzé.²⁴ Avant le confinement, plus de 46% des vendeuses du marché de Total ont fait des revenus journaliers plus de 35 000 FCFA. Pendant le confinement, les revenus journaliers ont tombé à moins de 35 000FCFA et près de 90% des vendeuses ont faits des revenus journaliers à moins de 25 000CFA. Bien que la situation se soit améliorée après le confinement, les revenus n'ont pas encore atteint leur niveau avant confinement. La situation des vendeuses de marché de Ouénzé reste comparable, mais il faudrait noter une certaine amélioration de leurs revenus après le confinement.

²¹ Le travail débutait à 7 heures et se terminait à 17 heures.

²² La quasi-totalité des maraichères habitent à Talangai, Mfilou, Bacongo, Moukondo et Makélékélé. La durée du trajet entre leurs domiciles et le site de production était de 5 à 7 heures de marche.

²³ Les marchés étaient fermés 5/7 jours pendant le confinement et 2 jours sur 7 depuis sa levée.

²⁴ Les produits vendus sont : poisson d'eau douce, poisson fumé, légumes (vendus par les maraichères aux grossistes), légumes (vendus en détail) et divers (tomates, gombo, piment, ciboule).

Tableau 9: Répartition des vendeuses des marchés Total et Ouénzé selon les revenus journaliers par tranche (En %)

	Marché de Total			Marché de Ouénzé		
	Avant confinement	Pendant confinement	Après confinement	Avant confinement	Pendant confinement	Après confinement
Moins de 10000	0,0	13,3	0,0	6	32	4
10000-25000	45,3	76,0	40,0	52	58	48
25000-35000	8,0	10,7	54,7	30	10	32
35000-45000	16,0	0,0	2,7	2	0	4
45000-55000	26,7	0,0	1,3	0	0	4
55000-65000	0,0	0,0	0,0	0	0	4
65000 et plus	4,0	0,0	1,3	10	0	4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquête auprès des maraîchères et vendeuses, juin 2020 (Marché de Total : N= 75 vendeuses, marché de Ouénzé : N= 50 vendeuses)

- L'allègement des mesures n'a pas amélioré la situation financière des vendeuses. En effet, les transporteurs, à qui la limitation des passagers a été imposée par les pouvoirs publics, ont fractionné les longs trajets²⁵ en deux (par le phénomène dit de demi-terrain, la moitié de la course ce qui impose aux passagers un prix de course deux fois plus cher par rapport à ce qu'ils payent d'ordinaire) et exigent aux vendeuses une somme allant de 300F à 500F par marchandise. Les tracasseries policières et la multiplicité des taxes (ministères du commerce, des impôts, des eaux et forêts, les services de la mairie...) dont les transporteurs sont victimes ont entraîné l'inflation des produits de forte consommation.²⁶
- L'interdiction des activités classées non essentielles a conduit les jeunes filles et les femmes qui exerçaient dans la vente de la friperie et des produits cosmétiques à la reconversion vers des produits vivriers. Cette sous population était également composée des restauratrices, des propriétaires et apprenties des salons de coiffure et d'ateliers de couture.
- La limitation de l'ouverture des jours des marchés domaniaux à deux jours a eu comme conséquences la perte des denrées notamment les légumes qui ne pouvaient être conservés dans les chambres froides. En fin de journée, les vendeuses étaient contraintes de baisser considérablement les prix pour réduire la quantité des invendus qu'elles abandonnaient parfois aux abords des marchés.

²⁵ Du lycée Thomas Sankara au marché de Ouénzé, les femmes empruntent 4 bus soit 1200 francs de transport par jour. Celles qui continuent jusqu'au marché Total déboursent 1800 F par personne en dehors des frais de la marchandise. Du marché Total à Kinsoundi : 600 F et des sites maraichères de Kombé ou Mayanga au marché Total, les frais de transport des légumes s'élèvent entre 3 000 et 5 000 F (selon la quantité de la marchandise)

²⁶ Le prix du petit panier de poisson fumé est passé de 20 000 à 35 0 000 F ; le panier d'aubergines de 40 000 à 45 000 F.

Tableau 10 Revenus mensuels des artisanes avant et après le confinement

Janvier -mars 2019		Après le confinement	
Montants	%	Montants	%
Moins de 200 000F	36,1	Moins de 50 000F	47,2
200 000F-300 000F	48,6	50 000F-100 000F	40,2
300 000F-400 000F	6,9	100 000F-150 000F	7,0
400 000F-500 000F	4,2	150 000F-200 000F	2,8
500 000F et +	4,2	200 000F et +	2,8
Total	(N= 72) 100	Total	(N= 72) 100

Source : Enquête auprès des artisanes (juin 2020)

Les artisanes ont été très durement affectées par la mesure portant « *la fermeture de tous les lieux de vente autres que ceux des aliments et produits essentiels* ». L'enquête réalisée au sortir du confinement auprès des promotrices de salons de coiffure, des ateliers de couture et des boutiques produits cosmétiques montre une baisse du chiffre d'affaires allant de 50 % à 80%. Pour les 2/3 des promotrices qui ont pris l'initiative de relancer leurs activités, elles ont contracté des prêts auprès de bailleurs pour faire face aux frais des loyers accumulés pendant la période de confinement, les factures d'électricité et d'eau et l'achat de matériels pour celles qui ont subi de vols.

S'agissant de l'appui financier recherché par ces dernières, nous avons relevé une appréhension des établissements de la micro finance. D'une manière générale, les femmes du secteur informel ne se sont pas encore approprié la culture d'octroi de crédit. Interrogées à ce sujet, l'appréhension est l'une des principales causes de renonciation aux emprunts dans ces établissements. Cette autocensure est provoquée entre autres par la peur de l'échec et d'être dans l'incapacité de rembourser, le risque pesant sur le patrimoine du foyer et donc la famille. A ceux-ci, nous avons noté le manque d'expertise dans le domaine de la gestion et la faible capacité de mobilisation de l'épargne.

Baisse de la qualité nutritionnelle. Les femmes veillent à ce que chaque membre de la famille reçoive une part suffisante de la nourriture qu'elles sont chargées de procurer en consacrant à cette mission leur temps et leurs revenus. Ce sont également elles qui décident de la manière de préparer les aliments et doivent faire en sorte que leurs familles tirent profit des produits qu'elles cultivent, achètent et préparent elles-mêmes. « *Depuis le confinement, le petit déjeuner des jeunes enfants n'est plus consistant. J'utilise un sachet de lait en poudre (l'équivalent d'une cuillère à soupe) pour trois enfants* » déclarait une jeune maraichère.

Depuis l'apparition de la COVID-19, les revenus familiaux baissent tandis que les prix des denrées augmentent. La présence permanente des membres du ménage dans les domiciles augmente les besoins de consommation alors qu'il faut également faire face aux besoins liés à la pandémie (savon, eau, masque, Internet, téléphone...). Pour survivre au confinement et après, certaines familles appliquent des "stratégies d'adaptation" telles que la réduction de la fréquence, de la quantité et de la qualité des aliments consommés – avec des effets potentiels à long terme.

Les femmes enceintes et allaitantes pourraient souffrir de carences nutritionnelles si elles ne peuvent se permettre un régime alimentaire sain et équilibré. Dans d'autres familles, cet état de fait les conduit à faire des choix entre se nourrir correctement ou se procurer les kits de protection. La majorité des membres des ménages choisissent de se procurer les aliments en premier, ce qui rend difficile le maintien des pratiques d'hygiène nécessaires pour arrêter la propagation de la COVID-19.

Réduction de l'offre en santé sexuelle et reproductive. La COVID-19 touche les femmes et les hommes différemment. La pandémie aggrave les inégalités chez les femmes et les filles, ainsi que la discrimination chez d'autres groupes marginalisés comme les personnes vivant avec handicap, le VIH et celles vivant dans l'extrême pauvreté. Elle porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles. Bien que plus d'hommes que de femmes meurent de la COVID 19 potentiellement du fait de différences immunologiques entre les genres, mais dans de nombreux cas, les femmes subissent les pires conséquences de ce virus.

La pandémie de COVID-19 a mis à jour la profonde faiblesse des services de santé, fragilisant d'autant la situation des femmes en âge de procréer et des enfants. Les pressions exercées par la lutte contre la COVID-19 sur les services de santé ont perturbé (perturbent encore) l'offre de soins essentiels des populations en général et particulièrement des femmes en âge de procréer. Le nombre de décès maternels, néonataux et infantiles pourraient se produire du fait de l'interruption des services sanitaires de base et de la réticence des patientes à chercher à se soigner, par peur d'une infection à la COVID-19 et/ou de la qualité d'accueil.

La restriction des déplacements et l'instauration du couvre-feu imposées à cause de la COVID-19 ont réduit l'accès aux centres de santé intégré (CSI) et aux hôpitaux. Bien que les pouvoirs publics aient pris des dispositions pour faciliter l'évacuation des malades, huit (8) femmes ont accouché dans les véhicules autorisés (ambulance, police, pompiers, gendarmerie, croix rouge), vingt-neuf (29) femmes ont donné naissance à domicile et trois (3) dans la rue à cause du mauvais état des routes, la non-obtention de l'autorisation de circuler et la saturation de la ligne d'appels d'urgence.

Enfin, la psychose du personnel soignant de contracter le virus a détérioré la qualité d'accueil des femmes surtout si ces dernières présentent l'un des signes de la COVID-19 notamment la fièvre ou les difficultés respiratoires.

Bien que la fermeture anticipée des établissements scolaires soit indispensable pour freiner la propagation de la COVID 19, il n'est pas exclu que l'interruption temporaire soulevée dans la section 3.3.2 « éducation » plus haut peut entraîner des graves conséquences chez les filles, notamment l'interruption définitive de leur scolarité. Si certaines filles se sont orientées vers les activités génératrices de revenus, d'autres se sont installées volontairement en ménage sans parfois aucun lien officiel et/ou traditionnel qui les autorise et ou encore se livrent à la prostitution. Outre ces comportements liés à la recherche de la satisfaction des besoins fondamentaux et d'être à la mode, il y a en plus le manque d'intérêt et de confiance en soi qui ont des implications significatives sur la persévérance de certaines filles et leur réussite scolaire.

Par ailleurs, la promiscuité permanente (pendant le confinement) avec les membres de la famille de sexe masculin et les absences prolongées des mères pour des raisons économiques augmente le risque d'exposition des filles, surtout les plus jeunes, aux viols incestueux dont les principaux auteurs sont les pères, beaux pères, oncles et cousins.²⁷ Il faut également relever les risques d'abus sexuels commis par les voisins ainsi que les rapports sexuels forcés monnayés surtout si les victimes peinent à pourvoir à leurs besoins fondamentaux. Et, en cas de grossesse, les problèmes psychologiques, socioculturels, sanitaires et économiques conduisent pour la majorité des cas à une interruption temporaire voire définitive de la scolarité. Le système de garde publique des enfants n'étant pas gratuit, la jeune mère qui n'a pas obtenu l'apport des parents est obligée d'interrompre ses études, surtout au cours de la période qui suit l'accouchement. Aussi, la longue période de désœuvrement (avril à septembre) de certaines filles pourrait avoir comme conséquences un taux élevé d'avortements, de grossesses indésirées et d'abandon de la scolarité aggravant ainsi les disparités de genre dans le système éducatif.

La montée de la peur des services de santé peut aussi entraîner des conséquences inattendues sur la santé maternelle. La mésinformation concernant la COVID-19 et sa transmission ainsi qu'un manque de confiance dans le système de santé accroissent le risque que les patients, dont les femmes enceintes ou non, qui ont besoin de services de santé sexuelle et reproductive, n'aient pas accès à la prévention et aux traitements médicaux nécessaires. Le confinement a également limité les mouvements des malades chroniques qui ont vu leur condition s'aggraver. De même, la mauvaise communication sur la COVID-19 a créé la phobie des hôpitaux donnant libre cours à l'automédication qui a été (est encore) à la base de l'accroissement des taux de morbidité et de mortalité infantile.

3.4.4. Pauvreté, vulnérabilité et inégalités

3.4.4.1. Pauvreté et vulnérabilité

Le premier effet de la pandémie lié aux mesures prises par le Gouvernement a été la réduction, voire l'interruption de l'activité professionnelle de nombreux ménages notamment ceux évoluant dans le secteur informel qui concentre les couches de populations les plus vulnérables. Cela a impliqué, que plusieurs des travailleurs journaliers du secteur informel vivant pour la plupart au seuil de pauvreté, ont vu leur vulnérabilité s'aggraver et leur capacité de résilience s'amenuiser. L'enquête rapide auprès d'un échantillon de ménages a montré l'érosion du pouvoir d'achat des ménages et la réduction du revenu et de la capacité d'épargne.²⁸ Cette baisse de revenus se traduit par la perte de pouvoir d'achat avec comme conséquence la baisse de la consommation surtout pour les ménages pauvres et moins aisés de la tranche dont la dépense mensuelle est comprise entre 50 et 100 milles francs CFA. Ainsi, cette perte brutale substantielle

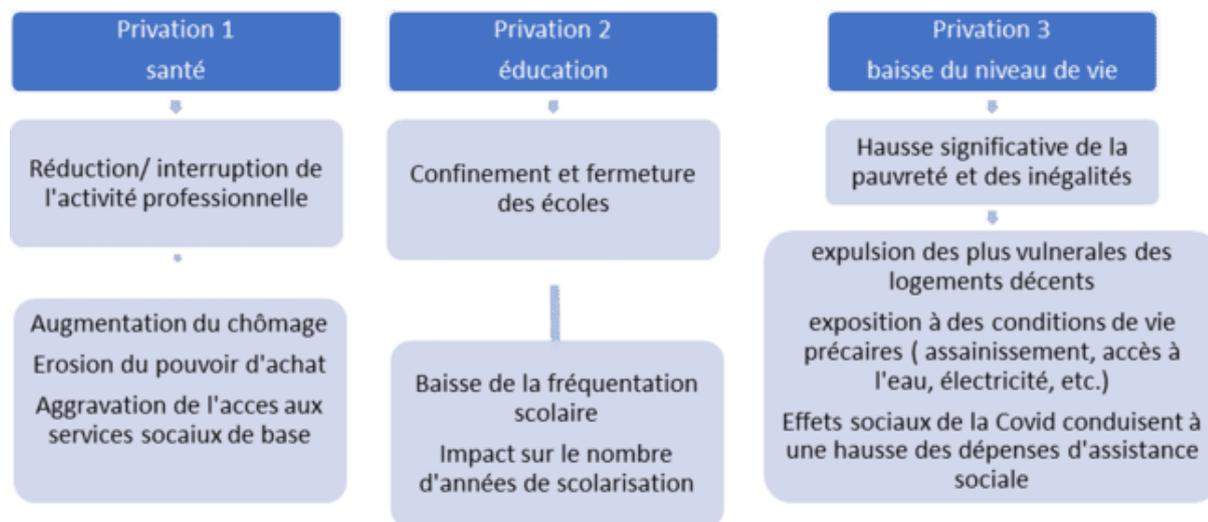
²⁷ Rapport du projet « Violences basées sur le genre au sein de l'église et la société » - EEC, 2019

²⁸ Voir section 3.4.1

voire totale du revenu de certaines catégorie de ménages vulnérables notamment du secteur informel aura certainement des effets sur la pauvreté monétaire.²⁹

Sur le plan de la pauvreté multidimensionnelle, on devrait enregistrer une baisse de l'accès aux services sociaux de base de ces ménages qui ont enregistré une érosion de leur pouvoir d'achat. Cela devrait avoir un impact vraisemblablement durable sur les privations que vont probablement subir les ménages les plus affectées par la crise et les plus vulnérables en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie des ménages (Voir Graphique21).

Figure 21 Principaux impacts sociaux de la Covid.19 sur les ménages



Source : analyse interne des données du Consultant

3.4.4.2. Projet Lisungi-Système de filets sociaux : une réponse institutionnelle à la pauvreté des ménages.

Les impacts sur la pauvreté ont montré que la crise a révélé la vulnérabilité des ménages face à des chocs en absence de protection sociale. L'extension de la protection sociale pour protéger les plus vulnérables constitue ainsi une priorité. Il est alors important d'adapter et d'étendre les programmes existants et de s'appuyer sur des opérateurs déjà existants, qui pourraient étendre leurs activités pour atteindre le groupe cible souhaité. La capitalisation de l'expérience

des projets Lisungi présente un potentiel intéressant pour la protection des ménages vulnérables impactés dans leur vie quotidienne par la survenance du Covid-19.

Le Projet **Lisungi-Système de filets sociaux**, a été mis en place en 2014, cofinancé initialement à hauteur de 17 millions d'USD, par l'Association Internationale de Développement (IDA) pour 2 millions d'USD et la République du

²⁹ La pauvreté monétaire touche 37,5% des ménages représentant 46,5% de la population. ECOM 2005 et ECOM 2011

Congo pour 15 millions d'USD. Le but visé par le projet est de : (i) mettre en place les bases d'un Système de Filets Sociaux pour la coordination et l'harmonisation des programmes et des actions ciblés aux familles pauvres et vulnérables et (ii) promouvoir le bien être des familles ainsi que l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation pour les ménages les plus pauvres des zones couvertes à travers des transferts monétaires et l'accès à l'information. En sus du financement initial, l'Agence Française de Développement (AFD) a fourni un financement de huit millions d'euros soit 9,5 millions d'USD pour une extension des transferts monétaires et l'UNICEF a mis à disposition 83 millions de FCFA soit 150 000 USD pour renforcer les mesures d'accompagnement des familles ayant des enfants, améliorer la communication avec les ménages et renforcer les capacités des travailleurs sociaux au niveau des Circonscriptions d'Action Sociale (CAS).

Ces ressources ont permis de couvrir plus de 97000 ménages et 2200 personnes âgées à Brazzaville, Pointe Noire, Makoua et Oyo

3.4.4.3. Inégalités : des risques accrus d'aggravation

La situation créée par la crise sanitaire due à la pandémie de la maladie à COVID-19, doublée d'une crise économique, met un éclairage nouveau sur les vulnérabilités des ménages et sur les inégalités qu'ils subissent. Et elle porte en elle le risque

avec des prestations constituées par des allocations pour : (i) ménages, fixées à 10 000 FCFA par mois ; (ii) enfants, fixées à 5000 FCFA par enfant et par mois et (iii) personnes âgées, d'un montant de 10 000 FCFA par personne âgée et par mois.

L'évaluation³⁰ de ce projet a montré qu'en axant ses interventions sur les déterminants majeurs de la pauvreté, le projet Lisungi a contribué fortement à la réduction de la pauvreté. Dans les zones d'intervention, on a noté une amélioration du taux de fréquentation scolaire, du taux de couverture vaccinale et un recul du taux de mortalité infantile et du ratio de mortalité maternelle. Enfin, la productivité des ménages a connu une croissance appréciable en raison du développement des activités génératrices de revenus. Le passage à l'échelle du projet Lisungi-Système de filets sociaux a été justifié par ces résultats probants. C'est ainsi que le plan de passage à l'échelle du projet Lisungi-Système de filets sociaux 2019 - 2022 prévoit de couvrir 97 986 ménages et 15843 personnes âgées des zones affectées par la sévérité de la pauvreté de l'ensemble des départements du pays.

d'exacerbation de ces vulnérabilités et inégalités.

Quelle que soit la facette de la pauvreté qui est considérée, elle est source d'inégalités dans l'accès aux services de base. Sont particulièrement concernés, l'accès à la santé, à l'eau, à l'éducation et à un habitat

³⁰ Rapport d'étude sur la stratégie de passage à l'échelle du projet Lisungi-Système de filets sociaux.

Ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire. Mars 2019.

viable. Inégalités liées également aux caractéristiques spécifiques individuelles. Cas des populations autochtones, des personnes âgées des personnes vivant avec des handicaps.

S'agissant de la santé, les mesures de confinement et de restrictions opérées sur les déplacements des populations sont susceptibles de réduire la fréquentation des structures sanitaires. Par ailleurs, l'exécution des interventions retenues dans le plan d'action de lutte contre la pandémie a considérablement détourné l'attention accordée à l'offre habituelle des soins et services de santé, en raison de diverses faiblesses et des capacités relativement limitées, du système national de santé. Les baisses des couvertures vaccinales enregistrées au cours du premier trimestre de l'année 2020 en sont une excellente illustration.

L'alternative adoptée pour assurer la continuité de la scolarité des élèves des classes d'examen, consistant à diffuser des cours via les médias publics et les réseaux sociaux en est un autre exemple frappant. D'une part, cette initiative a mis en lumière les inégalités que subissent les jeunes dans l'accès à ces facilités et d'autre part, elle a limité les possibilités d'accéder à cette offre de scolarité aux jeunes issues des ménages qui ne bénéficient ni d'électricité, ni de téléviseurs ou ne peuvent se connecter à l'internet pour de multiples raisons.

Le drame du chômage des jeunes, notamment ceux de 15 à 29 ans traduit entre

autres, l'inadéquation formation - emploi et l'incapacité du marché du travail à absorber le flux des demandeurs d'emplois. Il est également l'expression d'inégalités, le statut de chômeur étant lié au statut économique des ménages auxquels appartiennent les intéressés.

Il est établi que plus de 62 % de la population congolaise vivent en milieu urbain. Cette concentration dans les zones urbaines facilite certes, la prestation de services publics à la population. Mais, elle s'accompagne parallèlement d'un risque accru de prêter moins d'attention à l'offre de services aux zones rurales.

Le ministère des affaires sociales³¹ a mis en place une matrice d'indicateurs structurée autour de deux (2) types de vulnérabilités : celles liées à l'âge et celles liées aux conditions de vie ou aux circonstances vécues. Les vulnérabilités liées à l'âge concernent les enfants et les adolescents en difficulté ainsi que les personnes âgées. S'agissant de la vulnérabilité liée aux conditions de vie ou circonstances vécues, elle concerne principalement : les veuves, les familles vulnérables (elles sont frappées par la pauvreté monétaire et combinent avec elle la précarité des conditions d'existence), les filles-mères et les jeunes sans emploi vivant dans la précarité. Ce sont autant de facteurs de vulnérabilité, sources d'inégalités qu'il est indispensable de prendre en compte dans les interventions retenues pour atténuer ou réduire les

³¹ Fiches techniques reçues du Ministère en charge des affaires sociales.

impacts du COVID-19, afin de ne laisser personne pour compte.

3.5. Les défis et besoins de redressement

La pandémie du COVID-19 qui s'est répandue à travers le monde se développe au Congo dans le contexte d'un pays déjà fragilisé économiquement, financièrement et socialement. Les impacts socioéconomiques de cette pandémie qui ont eu pour effets d'aggraver la situation se sont traduites par : (i) l'amplification des déséquilibres macroéconomiques ; (ii) l'arrêt/ralentissement de l'activité économique (iii) ; l'accroissement de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités ; (iv) la fragilisation des secteurs de la santé et de l'éducation déjà structurellement en crise.

Face à cette crise sanitaire et socioéconomique, le Congo est confronté à de nombreux défis à relever qui appellent des réponses appropriées devant s'inscrire dans le cadre d'un plan de redressement.

3.5.1. Les défis

La nature des défis à relever pour faire face à la pandémie du COVID-19 correspond aux caractéristiques particulières de cette pandémie, notamment celles liées aux incertitudes scientifiques sur sa contagiosité, sur sa létalité et sur les mutations possibles du SARS-CoV-2, responsable de la maladie Covid-19 (Bourse et al, 2020). Aussi, les défis auxquels le gouvernement congolais est confronté relèvent de trois ordres : (i) les défis immédiats, les défis à court et moyen terme et les défis à moyen-long terme.

3.5.1.1. Défis immédiats

Les défis immédiats sont ceux relatifs à l'atténuation des impacts immédiats du COVID-19 sur les différents secteurs de la vie économique et sociale du Congo. En effet, la riposte contre la pandémie du COVID-19 a nécessité la mise en œuvre de mesures urgentes (confinement et distanciation sociale) qui n'ont pas tardé à produire les effets négatifs sur l'économie, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'atténuation des impacts immédiats est un défi qui met à l'épreuve la capacité du gouvernement à faire face à l'émergence des crises sanitaires comme celle du COVID-19.

3.5.1.2. A court et moyen terme

A court et moyen terme, le défi d'une gouvernance nationale globale favorable à la mise en œuvre des mesures envisagées, à la fois dans le cadre des mesures d'urgence de riposte contre la pandémie et dans le cadre du plan de relèvement post-COVID-19, doit s'inscrire comme une priorité nationale. La raison en est que seule une bonne gouvernance est à même de garantir une utilisation optimale des ressources et la minimisation des risques de fraude et de corruption qui peuvent en être associés.

3.5.1.3. A Moyen – long terme

Enfin à moyen-long terme, le défi que devait relever la République du Congo est celui de pouvoir anticiper le futur. En effet, pour garantir la préservation des vies humaines,

la santé et les moyens de subsistance grâce à la construction d'une société et d'une économie résilientes, les mesures gouvernementales doivent s'inscrire dans le

cadre des politiques (économiques, sociales, éducatives et de santé) dont l'une des vertus fondamentales est d'être capable d'anticiper le futur.

3.5.2. La gouvernance, au cœur des défis

La gouvernance est généralement présentée à travers des principes dits de bonne gouvernance ; des exigences élémentaires de la démocratie telles que l'accès à l'information et l'obligation faite aux gouvernants de rendre compte afin que les citoyens aient prise sur les décisions qui les concernent directement au plus proche de leur vie quotidienne. Elle est également perçue comme : (i) l'ensemble des régulations qui permettent à une société de vivre durablement en paix et de garantir sa pérennité à long terme et (ii) comme un processus où s'identifient les grandes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet collectif.

Conçue telle qu'elle, la gouvernance se trouve placée au cœur des défis de la riposte contre la pandémie de la COVID-19. Il importe en effet de considérer la riposte contre la pandémie comme un projet collectif, porté par le Gouvernement et auquel participent les partenaires techniques et financiers du Congo ainsi que la population congolaise, à travers ses divers organes.

L'État est garant de la santé publique ; il est amené à prendre des mesures de riposte dont certaines portent sur des restrictions des libertés fondamentales, garanties par la constitution telle que les libertés de circulation et les libertés de culte. Des mesures qui appellent dialogue,

concertation avec les acteurs sociaux concernés.

L'extraordinaire pression que la pandémie exerce sur le système de santé impose de revisiter son organisation et son fonctionnement. Sont concernés aussi bien ses services administratifs que ses structures d'offre de soins et services de santé que sont les centres de santé, les hôpitaux, les cliniques et autres structures sanitaires tant publiques que privées. Il s'agit de cette capacité de monitorer régulièrement la situation, s'autoévaluer, identifier sereinement ses insuffisances et ses forces afin de prendre les dispositions appropriées pour répondre efficacement aux enjeux du moment. Cette capacité est d'autant plus importante que la probabilité de voir le COVID-19 circuler encore pendant plusieurs mois est très élevée. Et ceci s'applique à l'ensemble des secteurs visés par le développement économique et social du pays.

Dans le cadre de la riposte contre la pandémie, le Gouvernement a mis en place des outils de financement des interventions, faisant appel à la solidarité nationale et internationale. Ici, l'obligation de rendre compte est de mise, comme elle l'est pour l'ensemble de la mise en œuvre du plan de riposte.

Ce sont autant de facteurs qui mettent la gouvernance au cœur des défis de la riposte à la pandémie.

3.5.3. Les risques et opportunités

3.5.3.1. Les risques de vulnérabilité

L'économie congolaise fait face à deux types de risques : des risques extérieurs d'une part, et des risques intérieurs d'autre part.

3.5.3.1.1. Les risques extérieurs

La dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole constitue le premier facteur de risque extérieur. La volatilité des cours du pétrole a une influence sur la gestion économique. La crise du secteur pétrolier (baisse des cours du pétrole) a entraîné un déclin des activités des secteurs non pétroliers, qui ont enregistré une baisse de 7,9 % en 2017³². Le taux de croissance du PIB est passé de 1,1% en 2018 à -0,3% en 2019³³.

La baisse des cours du pétrole a influencé les programmes des investissements publics, et entraîné un retournement de conjoncture avec une réduction de la commande publique. La baisse de la commande publique a eu des répercussions sur la santé des secteurs hors pétrole à partir de 2017, réduisant ainsi les possibilités de financement internes.

3.5.3.1.2. Les risques intérieurs

La première source de risque intérieur est le rythme de mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance financière, administrative et sociale.

Selon le FMI, le deuxième facteur de risque extérieur résiderait dans une croissance mondiale plus faible que prévu, avec pour conséquence une réduction des IDE et des exportations non pétrolières, sapant ainsi les efforts de diversification de l'économie³⁴.

Dettes extérieures, le suivi du programme avec le Fmi et l'impact sur la soutenabilité de la dette congolaise

La nouvelle mondialisation qu'est en train de tracer le Coronavirus, pourrait entraîner les groupes internationaux (à l'instar de ce qui se fait en Europe), à retenir l'option de concentrer leur production dans un pays à fort potentiel en main d'œuvre qualifiée, ce qui n'est pas le cas du Congo.

Impact sur le suivi de l'agenda 2030 et la capacité du Congo à construire un « avenir meilleur » reposant sur une croissance inclusive et durable

La lenteur dans le remboursement de la dette intérieure commerciale et sociale constitue un facteur de risque. En effet le non-remboursement de la dette commerciale réduit les capacités financières des entreprises, il affaiblit leur trésorerie. En

³² www.banquemonddiale.org/fr/country/congo/overview (janvier 2019)

³³ Ministère de l'économie de l'industrie et du portefeuille public (2020) : Evolution macroéconomique 2019 et perspectives pour 2020

³⁴ FMI (Janvier 2020) : République du Congo, Rapport du FMI n° 20/26

ce qui concerne la dette sociale (arriérés de paiement des pensions de retraite notamment) son non-apurement participe à la paupérisation d'une catégorie de ménages et les rend vulnérables.

Selon le FMI, si le remboursement des dépenses sociales n'est pas effectif, la confiance de la population dans le programme économique gouvernemental pourrait en pâtir.

Toujours en ce qui concerne la gouvernance financière, la lenteur dans la mise en œuvre des directives de la CEMAC relatives aux finances publiques, constitue un facteur de risque. Des investissements publics importants ont été réalisés de 2003 à 2014, leurs effets n'ont pas été à la hauteur des résultats attendus. La cause est à rechercher dans le choix des investissements, la programmation, la budgétisation et l'exécution des dépenses.

3.5.3.2. Les opportunités

La pandémie de COVID-19 ne comporte pas que des risques. **Elle est également porteuse d'opportunités.** D'abord dans le domaine de la santé, dans la mesure où elle donne tout leur sens aux concepts de "Santé mondiale" et de "Santé planétaire", qui désignent l'ensemble des enjeux de santé humaine transcendant les frontières nationales. À cet égard, la crise de COVID-19 constitue une opportunité pour initier un changement de paradigme dans les politiques de santé publique et de santé mondiale avec des implications fortes sur l'organisation des systèmes de santé, leur équipement et la formation des personnels dans ce domaine. En particulier, la pandémie a clairement mis en évidence la pertinence et le caractère porteur de certaines alternatives pour le système de santé comme la **télé médecine** qui consiste à avoir une consultation vidéo-audio en temps réel, ou la **télé médecine asynchrone** où le patient transmet ses données à un spécialiste, celles-ci sont ensuite évaluées hors ligne par un professionnel de la santé au moment opportun.

Le mode de budgétisation retenue après la transposition des directives de la CEMAC est la budgétisation en mode programme. Les directives de la CEMAC³⁵ posent le principe du passage d'une logique de moyens³⁶ à une logique de résultats, qui se manifeste par une budgétisation par programmes, caractérisée par une présentation axée sur la destination des crédits³⁷. Actuellement la soutenabilité budgétaire n'est pas garantie et l'allocation des ressources n'est pas faite en conformité avec les priorités stratégiques nationales et sectorielles³⁸.

Toujours dans le domaine des finances publiques, il est un risque, celui de dégager des excédents budgétaires élevés à terme, ce qui suppose l'adoption d'un mécanisme plus efficace pour mieux surveiller les risques budgétaires comme le préconisent les directives de la CEMAC.

35.(Les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC (2011))

36. Logique qui prévaudra jusqu'en 2021

37.(Décret N° 2018-69 du 1er mars 2018 portant nomenclature budgétaire de l'État, art. 10 (2018))

38.PRISP 2020 : Analyse diagnostique de la chaîne de planification et de gestion des investissements publics en République du Congo. Rapport PRISP/BM

Au-delà de la dimension sanitaire, la pandémie a également révélé de nombreuses opportunités économiques, financières, technologiques et sociales associées au passage à la "vie en ligne": télétravail, gestion des projets à distance, services de livraison et des achats en ligne, communication à distance avec les clients, paiements numériques qui, tout en réduisant les risques de propagation du virus, réduisent également les coûts de transaction et favorisent une meilleure inclusion financière et sociale. Ces opportunités impliquent le développement de certaines technologies telles que l'intelligence artificielle, la réalité augmentée et virtuelle, les technologies de la localisation, la robotique, etc., développement conditionné par l'amélioration de l'accès à l'Internet.

En agriculture et foresterie, les chocs engendrés par la pandémie interpellent sur les modèles de développement post-COVID. Si les politiques de développement agricole ont jusqu'alors privilégié les modèles technologiques d'une agriculture de rente, au détriment de l'agriculture vivrière, la première étant fortement intensive en intrants et en capital et souvent focalisée sur des objectifs d'approvisionnement des marchés internationaux en matières premières agricoles et forestières, la pertinence de cette stratégie est interpellée par la situation créée par la crise de COVID-19. La revue des stratégies de production pour la sécurité alimentaire d'abord impose de revisiter la nature même des politiques agricoles avec une approche davantage endogène pour construire, de façon synchronisée avec la recherche scientifique et les universités, des modèles agricoles durables et respectueux de l'environnement.

Ce sont là autant d'opportunités à la portée des entreprises africaines et congolaises dont l'un des points forts internationalement reconnu est la "mentalité de Leapfrog" qui consiste à transformer les retards initiaux en atouts en sautant les étapes intermédiaires, le but étant d'atteindre rapidement des technologies plus innovatrices et avancées.



Photo credits: AccLab Congo



Photo credits : UNV-Mask4All

CONCLUSION

Lorsque la pandémie de COVID-19 a fait son apparition en République du Congo le 14 mars 2020, le contexte socio-économique national était marqué par la persistance de la récession engendrée par la baisse du prix du pétrole en 2014-2015, avec un PIB en recul de 2,5% en moyenne annuelle entre 2015 et 2019, ce malgré l'exécution du Plan national de développement 2018-2022 défini comme le cadre intégré de stabilisation macroéconomique à court terme et de développement à moyen terme. Ce contexte était également marqué par une situation de surendettement ayant rendu nécessaire la signature avec le FMI d'un accord dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit, accord sous-tendu par un programme de réformes économiques et financières.

La crise multidimensionnelle engendrée par la pandémie a eu sur l'économie mondiale des impacts dont la transmission à l'économie et à la société congolaise s'est faite à travers des canaux internationaux (commerce international, prix du pétrole et financement international) relayés par des canaux nationaux (finances publiques, canal sanitaire et mesures d'endiguement, chocs d'offre et de demande internes).

Au plan macroéconomique, la pandémie de COVID-19 a pour effets d'accentuer la récession avec un recul du PIB prévu à -6,2% en 2020 et de remettre en cause les légers progrès enregistrés depuis 2018 en direction d'une viabilisation des finances et de la dette publiques. Au plan sectoriel, une baisse d'activité a été constatée dans la

plupart des branches, notamment dans les entreprises exerçant des activités classées par le Gouvernement dans la catégorie "non essentielles", avec pour corollaires la mise en chômage technique de nombreux employés et une baisse de revenu. Au niveau des TPE du secteur informel, c'est plus souvent une interruption d'activité qui a été enregistrée avec une incidence plus accentuée sur les revenus. Dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, la flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité a accru la vulnérabilité de nombreuses familles déjà en situation de malnutrition chronique, le tout accentué par la faiblesse de l'offre alimentaire qui ne couvre la demande nationale que par des importations massives de denrées diverses.

Au niveau des secteurs sociaux, la pandémie a eu comme impacts, en plus des coûts directs liés à l'atténuation de la propagation de la maladie et au traitement des personnes infectées, une baisse importante de la fréquentation des services de santé, la perturbation de certains programmes de santé, l'interruption de l'apprentissage pour la majorité des élèves et pour les étudiants, l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, l'amplification des violences basées sur le genre, l'accentuation du poids des tâches domestiques et de l'iniquité dans la répartition du travail.

La pandémie de COVID-19 place les autorités congolaises face à trois défis globaux : le défi de l'atténuation des impacts immédiats de la pandémie tant que celle-ci perdure ; à court et à moyen terme, le défi d'une gouvernance favorable à la mise en œuvre efficace des mesures d'urgence de

riposte et du plan de relèvement post-COVID ; à long terme le défi relatif à l'anticipation du futur en vue de construire une société et une économie résilientes.

Comme toute crise, celle engendrée par la pandémie de COVID-19 s'accompagne inévitablement d'une montée de l'incertitude et des risques. Ainsi, le risque sanitaire s'est-il ajouté aux risques économiques et financiers externes (prix du pétrole, baisse de la demande mondiale, évolution des marchés financiers) et internes (lenteur dans la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance administrative, sociale, financière et dans l'apurement des dettes commerciale et sociale, instabilité politique). Cependant à côté des risques, existent des opportunités susceptibles de conduire à une plus grande résilience des systèmes sanitaire, économique et social.

Les réponses aux défis globaux et sectoriels liés à la pandémie ont été envisagées en tenant compte des risques et des opportunités ci-dessus et définies sur la base des cinq piliers du cadre de réponse des Nations-Unies constituant autant d'axes d'intervention à savoir la "Santé d'abord", la "Protection des personnes", le "Relèvement économique", la "Réponse macroéconomique et la collaboration multilatérale", la "Cohésion sociale et la résilience communautaire". Les mesures et actions recommandées sont consignées dans un plan de relèvement socio-économique dont le contenu, l'articulation et le processus de mise en œuvre ont conçues en cohérence avec les objectifs du plan national de développement 2018-2022, les ODD et l'Agenda 2063.

Au terme du processus d'évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 en République du Congo, trois points méritent d'être soulignés.

En premier lieu, la pandémie a mis en exergue des défis qui, s'ils sont immédiats pour certains, relèvent pour la plupart du moyen et du long terme du fait de leur caractère structurel. En deuxième lieu, ces défis appellent des réponses qui, pour l'essentiel, s'inscrivent dans une double perspective de relèvement à moyen terme et de développement durable, perspective au centre de laquelle se trouve l'impératif de construction d'une économie et d'une société résilientes. En troisième lieu, l'efficacité de la mise en œuvre des réponses proposées et du plan de relèvement qui les structure est conditionnée, fondamentalement, par la qualité de la gouvernance interne et de la coopération multilatérale.



BIBLIOGRAPHIE

Photo credits : unsplash.com

- AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (2016), Profil genre Congo Brazzaville.
- AIMF (2020), Intégration du genre dans les actions de développement des villes.
- AMNESTY INTERNATIONAL (2020), Mesures prises face à la Covid-19 et obligations des États en matière de droits humains. Observations préliminaires.
- ANDRIANARISON F., NGUEM E. (2020), Effets socio-économiques potentiels du Covid-19 au Cameroun. Une évaluation sommaire.
- ANTOUN N. (2020), les effets du Covid-19 sur l'écosystème technologique africain: analyse SWOT.
- BALONGA M., ZIAVOULA R.E. (2005), "Offre scolaire publique et privée au Congo-Brazzaville", *Scolarisation et territoire* no 3, pages 475-480.
- Banque africaine de développement (2019), Programme d'Appui aux Réformes Économiques et Financières, République du Congo, Abidjan, novembre.
- Banque africaine de développement (2020), Perspectives économiques au Congo, Abidjan.
- Banque mondiale (2017), Rapport sur l'analyse de la pauvreté, l'éducation, l'emploi et la protection sociale pour une réduction durable de la pauvreté.
- Banque mondiale (2018), Situation économique de la République du Congo : changer de cap et prendre son destin en main, Washington.
- Banque mondiale (2020), Évaluation de l'impact économique du Covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne, *Africa's pulse*, vol. 21, Washington, avril.
- BAYONNE P. R., N'na Mboma Y. (2020), Covid-19 et problématique de l'accès aux financements en Zone CEMAC : limites des réponses de la BEAC.
- BEAC, (2013), rapporté dans CNUCED, Examen de la politique de l'investissement de la République du Congo, Genève, décembre 2014
- Bitsoumanou J., Martin G. (2020) L'impact de la crise de Covid-19 sur les systèmes alimentaires locaux du Congo et la réponse des institutions, FAO, Rome.
- Boukoulou H. (2011), Investissements dans le secteur agricole et sécurité alimentaire : cas du Congo, FAO/BSRAC, Libreville.
- Boukoulou H. (2018), Note technique : projet de création de l'agence de développement du secteur agricole et rural au Congo, FAO, Brazzaville.
- Bureau International du Travail (2016), Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République du Congo.
- BOURSE F. et al. (2020), Crise du Covid-19: quels scénarios pour les 18 prochains mois ? Éd. Futuribles.

Communication : stratégie de riposte alimentaire à la pandémie du coronavirus à l'attention du Conseil des Ministres

CNSEE (2010), Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo.

CNSEE (2012), Deuxième enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté : extrait du profil de la pauvreté au Congo en 2011.

CEMAC (2017), Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2020), le Covid-19 en Afrique. Sauver des vies et l'économie, Addis-Abeba, avril.

Douanes, données du commerce extérieur pour l'année 2018

Etat des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Congo (2019)

Effets socioéconomiques potentiels du COVID.19 en République du Congo : Analyse préliminaire (Avril 2020)

FATOUMATA Z.L. (2020), Analyse rapide du genre, Covid-19, Afrique de l'Ouest, CARE.

FAD (2008). Etude du secteur agricole par le Fonds Africain pour le développement (2008).

Feintrenie, L. (2014), Agro-industrial plantations in Central African, risks and opportunities, Biodiversité and conservation, 23(6), 1577-1589.

Fonds Monétaire Internationale (2020), Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne. Covid-19 : une menace sans précédent pour le développement, Washington, avril.

Fonds Monétaire International (2020), République du Congo, questions générales, Washington, janvier.

GBD 2016 Healthcare Access and Quality Collaborators (2018), "Measuring Performance on the Healthcare Access and Quality Index for 195 Countries and locations: a systematic analysis from the Global Burden of Disease study 2018", London.

Institut National de Santé Publique du Québec (2020), Covid-19, la résilience et la cohésion sociale des communautés pour favoriser la santé mentale.

Institut National de la Statistique (2016), Cartographie du secteur informel.

INS (2016), Enquête par grappes à indicateurs multiples MISC 5 Congo 2014-2015, Rapport final.

INS, UNICEF (2017), Analyse de la pauvreté multidimensionnelle des enfants au Congo

INS (2019), République du Congo, les comptes nationaux de 2018.

LADNER J., GIARD J. (2020), La pandémie de Covid-19 : une opportunité pour développer la formation en santé mondiale, Rouen.

Le covid-19 : impact sur le tourisme en Afrique Centrale et mesures de relance ; site www.retc.cm.com (Email : contact@retac-cm.com)

Lettre d'Afrique centrale n°7 ; mai 2020

LINGUISSI et al. (2017), "Health systems in the Republic of Congo: challenges and opportunities for implementing tuberculosis and HIV collaborative service, research and training activities". International journal of infectious diseases, special issue, commemorating World Tuberculosis day, 2017, March.

Mfoukou-Tsakala A., Bitémo M., Speybroeck N., Van Hylenbroeck G., Thys E. (2016), Agriculture urbaine et subsistance des ménages dans une zone de post-conflit en Afrique centrale. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 10(3): 237-249.

Mialoundama F., Nkanza J., Ngatsoué L., Nsika Mikolo, Loubélo E., Attibayeba et al. (2018). Analyse de l'impact socio-économique des principaux produits forestiers non-ligneux (PFNL) sur l'économie des ménages et l'économie nationale en République du Congo, Rapport final, PR. No 35723, FAO, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.

Mialoundama F., (2020), Caractéristiques socio-économiques du commerce des bourgeons de rotin (*Laccosperma secundiflorum* et *Eremospatha macrocarpa*) à Brazzaville, *European Scientific Journal*, ESJ, 16(7): 102-116.

Ministère des PME (2017), Recensement des très petites, petites, moyennes entreprises et de l'artisanat au Congo.

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille public (2020), Évolution macroéconomique en 2019 et perspectives pour 2020, Comité de cadrage macroéconomique, Brazzaville, avril.

Ministère de l'économie forestière : : Politique forestière nationale 2014-2025

Ministère de la santé et de la population ; SITREP du 17 juillet 2020.

Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Institut National de la Statistique, République du Congo, les comptes nationaux de 2018, décembre 2019

Moore M., Golfeld B., Okunogbe A. et Paul C. (2016, Identifying future disease hot spots, Rand corporation.

Nations Unies (Commission Economique pour l'Afrique), Incidence socio-économique d'Ebola sur l'Afrique, 2015

OCDE (2020), L'Afrique face au Covid-19 : implications socio-économiques régionales et priorités politiques.

OFOUÉMÉ-BERTON Y. (2019), "L'approvisionnement en eau des populations rurales au Congo-Brazzaville", *Les cahiers d'Outre-Mer* no 249/2010.

PAI (2020), Réduire les impacts du Covid-19 sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans les pays à faible et moyen revenu, un appel à l'action de la société civile, Washington.

PAM/Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV) 2014).

PNUD(2002), Rapport National sur le Développement Humain 2002, République du Congo. Guerres, et après ? Développement Humain en situation de post-conflit, Brazzaville.

PNUD (2020), Covid-19, réponse intégrée du Pnud : préparation, riposte, relèvement, New York.

PNUD (2020), Guinée : Plan d'appui du SNU à la résilience et au relèvement socio-économique.

République du Congo (2012), Politique nationale de l'emploi.

République du Congo (2016), Stratégie nationale et plan directeur du développement durable du tourisme.

République du Congo (2019), Annuaire statistique du tourisme et des loisirs 2018.

République du Congo (2019), Contribution nationale volontaire à la mise en œuvre des ODD.

République du Congo (2020), Loi de finances rectificative pour l'année 2020, avril.

République du Congo (2019), Parlement, Loi no 42 - 2019 du 30 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

République du Congo (2018), Plan National de Développement 2018-2022.

République du Congo (2016), Politique nationale genre, Ministère de la promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au développement.

République du Congo (2019) : Annuaire Statistique du Tourisme et des Loisirs 2018, janvier 2019

République du Congo (2018), Stratégie nationale de scolarisation de la fille en République du Congo (2018-2021).

République du Congo (2016) : Stratégie Nationale et le Plan directeur du développement durable du Tourisme, 2016

République du Congo (2014). Recensement général de l'agriculture (2014)

TCHANA TCHANA F. (2015), République du Congo, revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR), Études économiques et sectorielles, Banque mondiale.

Temple L., Casadella V. (2020), Politiques et modèles d'innovation en Afrique, Technologie innovation 5(3).

UNICEF (2018), Analyse de la situation des enfants et des adolescents en République du Congo.

UNICONGO (2020), Crise du corona- virus (Covid-19) en République du Congo : impact économique et social sur les entreprises d'UNICONGO, avril.

UNICONGO (2020) – Impact du COVID-19 sur les entreprises congolaises – édition du 5 mai 2020)

UNICONGO (2020), Crise du Coronavirus (Covid-19) en République du Congo : récapitulatif des mises en chômage technique dans les entreprises affiliées à UNICONGO.

UNICONGO (2020), Congo Eco n°17, Avril 2020

Journal UNICONGO : Congo Éco, « Les potentialités naturelles du Congo » (avril 2020)

Union Africaine, Commission Africaine de l'Énergie (2020), L'impact du Covid-19 sur les marchés pétroliers, Addis Abeba, mai.

UNDP (2020), Covid-19 and human development: assessing the crisis, envisioning the recovery, Human development perspectives, New York.

UN Moldova (2020), Covid-19 socio-economic response and recovery plan.

UN Zimbabwe (2020), Immediate socio-economic response to Covid-19 in Zimbabwe.



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO

